

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016

Le mot du Président



Thierry LEBÉHOT

2016... une excellente année pour notre fédération et ses associations.

Nos rencontres nationales, sur le thème de l'innovation sociale ont été suivies et très appréciées. Désormais, en prolongation, est lancée une Recherche-Action sur l'évaluation de l'utilité sociale. De même, nos investissements en matière de prévention de la radicalisation violente ont porté leurs fruits; des sessions de formations de qualité ont été mises en place et une journée d'information riche et dense a été organisée conjointement avec la CNAPE et le CNLAPS, fédérations avec lesquelles, nous avons renforcé notre partenariat.

Là aussi un projet de recherches sur la radicalisation est en cours d'élaboration, dans le cadre de notre convention avec l'Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA). Plusieurs journées sur la justice restaurative ont eu lieu, elles ont suscité un grand intérêt chez nos adhérents et chez nos partenaires ; pour approfondir notre connaissance et renforcer nos interventions une recherche action est également en cours.

Ces thèmes, innovation sociale, radicalisation et justice restaurative, démontrent la réactivité et les capacités d'analyse et de réflexions de notre fédération et des adhérents. Je crois même pouvoir affirmer, à l'aune de leurs subventions, que cela est reconnu par nos partenaires institutionnels.

Ainsi, l'on pourrait croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes...

Mais à l'heure où les prisons n'ont jamais été aussi remplies, à l'heure où tous les candidats aux prochaines élections présidentielles proclament une "tolérance zéro" en matière de délinquance, nous ne devons pas oublier ce qui constitue et doit rester le socle de notre engagement :

- La prévention de la récidive,
- La promotion des mesures alternatives à la détention

Aussi continuons à militer pour une justice préventive, réparatrice, médiatrice et humaniste afin de maintenir et de renforcer la cohésion, le lien social, qui risquent de souffrir en cette année 2017...

Thierry LEBÉHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry LEBÉHOT', written in a cursive style.

Sommaire

Partie I	La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet	
	A. Assemblée Générale Ordinaire	6
	B. Les Instances de la Fédération	8
	C. Les XIII ^è Rencontres Nationales de Citoyens et Justice	11
	D. Journées thématiques de Citoyens et Justice	12
	E. Représentation régionale de Citoyens et Justice	14
	F. Commissions nationales permanentes	22
	G. Groupes de travail et Études	37
	H. Communication / information	41
	I. Service formation	53
	J. Activités internationales	62
	K. Les interventions et représentations extérieures	63
Partie II	Les relations institutionnelles & partenariales : des coopérations au service d'un projet	
	A. La fédération & les instances nationales	66
	B. Les partenaires nationaux et internationaux	76
	C. L'expertise de Citoyens et Justice auprès des institutions	85
	D. Perspectives	87
Partie III	Les annexes	
	Annexe 1 : Programme XIII ^è rencontres nationales 2016	90
	Annexe 2 : Plateforme des propositions de Citoyens et Justice sur l'innovation sociale	91
	Annexe 3 : Nouveau découpage des DISP et des régions de Citoyens et Justice à compter du 1er Janvier 2017	92
	Annexe 4 : Synthèse de l'étude Enquête de Personnalité	93
	Annexe 5 : Synthèse de l'étude Médiation Pénale	95
	Annexe 6 : Taux de satisfaction du service formation	98
	Annexe 7 : Documents financiers	99



Prévenir

Humaniser

Accompagner

La vie de la fédération :
une dynamique au service d'un projet

A. Assemblée Générale Ordinaire

LE 15 JUIN 2016 À CERGY PONTOISE (95) À 16 H 30, les membres de la fédération se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration en date du 4 mai 2016.

L'Assemblée est présidée par Thierry LEBÉHOT, Président de la Fédération.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents.

Elle permet de constater que 63 membres sur 89 à jour de leur cotisation sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant et indique qu'il fera lecture du rapport du Commissaire aux comptes :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015,
- Rapport moral du Président,
- Rapport de gestion et financier du Trésorier,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget de l'exercice 2016,
- Questions diverses,
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs, conformément à l'article 11 des statuts de l'association.

Le Président rappelle que les mandats de Thierry LEBÉHOT, Président – Association ACJM à Coutances – Association AAPé à Paris – Association Horizon à Meaux arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion. Conformément aux statuts, il indique que quatre candidatures sont parvenues au siège de la Fédération à la date du 31 mai 2016 (date limite de dépôt de candidature). Le Président indique à l'Assemblée Générale que les candidats sont :

- Thierry LEBÉHOT à la fonction de Président
- Alain RÉGNIER
- L'association ACJM à Coutances
- L'association Horizon à Meaux

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après lecture, l'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 63

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport moral de la fédération présenté par Thierry LEBÉHOT, Président de la Fédération.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 63

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion présenté par Patrick GOSSEYE, représentant l'association ABCJ à Pau, Trésorière de la Fédération, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 63

Le Président de Citoyens et Justice fait la lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de Cinq cent cinquante-cinq euros et dix-neuf centimes de la manière suivante :

Proposition d'affectation du résultat : report à nouveau.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 63

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice de l'année 2016

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 63.

Sixième résolution

Le Président rappelle que 4 sièges d'administrateur sont à pourvoir dont celui de Président de la Fédération.

Ont été déclarés régulièrement élus :

Président de la fédération :

- Thierry LEBÉHOT 63 voix

Membres du Conseil d'Administration :

- ACJM à Coutances (50) 63 voix
- HORIZON à Meaux (77) 63 voix
- Alain RÉGNIER 62 voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de la Fédération Thierry LEBÉHOT, déclare la séance levée à 19 heures.

LES ADHÉSIONS

En 2016, 4 associations ont fait une demande d'adhésion validée par le Conseil d'Administration de la Fédération, à savoir :

Personnes morales :

- Chantiers Passerelles à Oullins (69)
- Olga Spitzer à Paris (75)
- Aid'Victimes à Tarbes (65)
- Union Cépière Robert Monnier à Toulouse (31)

Pour mémoire, les adhésions des années précédentes :

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre d'associations	8	6	3	2	5	10	4	3
Nombres de personnes physiques	3	3		1				

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Bureau

Il s'est réuni 5 fois (28 janvier, 4 mars, 26 mai, 22 septembre et 14 décembre 2016).

Il a eu notamment pour principaux objectifs :

- De définir les axes de travail et la stratégie générale de la fédération,
- D'échanger sur les rencontres avec les représentants de la Chancellerie et autres partenaires institutionnels,
- D'assurer le suivi de la gestion financière de la fédération,
- De suivre l'activité des Commissions nationales :
 - Commission nationale Post sententielle,
 - Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents,
 - Commission nationale Pré sententielle majeurs.
- D'analyser les difficultés rencontrées par certaines associations et mettre en place des plans d'actions,
- De suivre l'organisation des XIII^è Rencontres Nationales de Citoyens et Justice,
- D'envisager les perspectives d'avenir de la fédération suite aux préconisations de l'ADASI,
- De préparer les Conseils d'Administration et l'Assemblée Générale Ordinaire,
- De travailler aux axes de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Ministère de la Justice,
- D'aborder les questions d'organisation fédérale,
- De travailler au positionnement de Citoyens et Justice sur la Justice Restaurative,
- De travailler au règlement du Certificat d'Intervenant Socio Judiciaire,
- De débattre de la vie régionale,
- D'envisager une étude concernant l'Utilité Sociale,
- D'envisager l'avenir de la Coordination Justice Droits de l'Homme et la place de Citoyens et Justice au sein du Mouvement Associatif,
- De dresser le bilan des activités du service formation,
- De communiquer sur les partenariats mis en place,
- De suivre l'organisation des journées thématiques,
- De travailler à l'élaboration des plaidoyers pour l'Élection présidentielle et les élections législatives,
- De préparer les demandes d'adhésion à faire valider par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Il s'est réuni 4 fois (29 janvier, 27 mai, 15 juin, 13 et 14 octobre 2016).

Les débats au sein du Conseil d'Administration ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- La définition de la stratégie générale de la fédération,
- Le suivi financier de la fédération,
- La validation des comptes,
- L'examen des activités et des difficultés des associations,
- Les partenariats institutionnels et les rencontres avec les représentants des pouvoirs publics (Ministres, membres des cabinets ou responsables des administrations centrales, délégations interministérielles),
- Le point sur les partenariats inter associatifs,
- Les débats autour de la vie régionale,
- Le suivi de l'activité des Commissions nationales :
 - Commission nationale Post sententielle,
 - Commission Justice nationale des Enfants et des Adolescents,
 - Commission nationale Pré sententielle majeurs.
- Le suivi de l'activité des groupes de travail,
- Les suites données au diagnostic de la fédération réalisé par l'ADASI,
- L'organisation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016,
- L'organisation des XIII^e Rencontres Nationales 2016,
- Le point sur les activités du centre de formation,
- La démarche de professionnalisation des intervenants socio judiciaires,
- L'Utilité Sociale,
- Les demandes d'adhésion.

Composition du Bureau de « Citoyens et Justice »

Membres du Bureau

Président :	Monsieur Thierry LEBÉHOT
Vice Présidente	ESPERER 95 de Pontoise Représentée par Agnès COFFIN
Vice Présidente	EMERGENCE de Brest Représentée par Yvon JACOPIN
Secrétaire	A.C.J.M. de Coutances Représentée par Luc GRUSON
Secrétaire adjointe	SAUVEGARDE du Val d'Oise de Pontoise Représentée par Brigitte WERA
Trésorière	A.B.C.J. de PAU Représentée par Michel LE MAITRE
Trésorière adjointe	EMERGENCE(s) de Rouen Représentée par Eric ALEXANDRE

Membres de la Direction Générale

(présentation par ordre alphabétique)

- Isabelle ADAM - Responsable de Formation
- Emmanuelle BETILLE - Secrétaire de Direction
- Maéva CARLIN - Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents (*depuis septembre 2016*)
- Véronique DANDONNEAU - Chargée de Projets - Juriste
- Michelle GAUFFRE - Comptable
- Stéphanie LASSALLE - Conseillère Technique – Post Sententiel
- Denis L'HOURL - Directeur Général
- Valérie PECORILLA - Assistante de Direction
- Laëtitia MERLIN - Agent Administratif
- Angélique SANCHEZ - Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents (*Jusqu'en avril 2016*)
- Florence TALLEC - Assistante de Formation

Membres du Conseil d'Administration

Alain RÉGNIER

Personne physique

APERS d'Aix en Provence

Représentée par Isabelle TERRANCLÉ

APREMIS d'Amiens

Représentée par Etienne DEMANGEON

AYLF Justice d'Amiens

Représentée par Florence BARBIER

AREPI-L'ETAPE d'Echirolles

Représentée par Jean Yves BALESTAS

ARSL de Limoges

Représentée par Jean François MELLIER

HORIZON de Meaux

Représentée par Nadine QUAGLIOZZI

AAE 44 de Nantes

Représentée par Soizic LORVELLEC

ACCORD 68 de Mulhouse

Représentée par Raymond KOHLER

ACJET de Tours

Représentée par Jean Yves GILLET

ARSAVI 73 d'Albertville

Représentée par Elodie CHOMETTE

ANEF FERRER de Nantes

Représentée par Bruno BOVAR

JEAN COTXET de Paris

Représentée par Odile FAUSSEMAGNE

ARSEAA de Toulouse

Représentée par Hélène MIGNON

C. Les XIII^e Rencontres Nationales de Citoyens et Justice



LES 16 ET 17 JUIN 2016, Citoyens et Justice organisait avec les associations Espérer 95 et Sauvegarde du Val d'Oise, les XIII^e rencontres nationales de Citoyens et Justice sur le thème « **L'Innovation sociale : l'ADN associatif** », cet événement a accueilli plus de 300 personnes dans les locaux de la Faculté de Droit de Cergy Pontoise (95).

Le choix du thème de cette XIII^e édition des Rencontres Nationales de Citoyens et Justice est parti d'une réflexion portant sur l'essence même des associations qui par leur configuration, leur objet et leur position de corps intermédiaire au sein des territoires, doivent s'inscrire dans une dynamique de propositions et de création afin d'imaginer de nouvelles réponses aux besoins des publics auprès desquels elles interviennent. Leur raison d'être et leur identité sociale doivent les porter sans cesse à développer leur capacité à se renouveler et à mettre en œuvre des projets innovants. Pourtant, aujourd'hui, l'innovation sociale serait de plus en plus introduite dans les politiques publiques, pour produire des changements de paradigmes, des remises en question, des ouvertures...

Des intervenants d'horizons divers ont fait part de leurs réflexions et expériences et échangé leurs points de vue avec pertinence et convivialité. (Cf. Livret 3 « Les annexes » - « Annexe n°1 : Programme des XIII^e rencontres nationales 2016 »).

Ils ont apporté lors des tables rondes des éléments de réponse aux questions posées sur l'innovation sociale (définition, sens, fonction, fondements, dynamique, périmètre et moyens de développement ou de subsistance, ...) et ils se sont aussi attachés à interroger les représentations actuelles de l'innovation sociale avant de questionner l'approche qu'en ont les pouvoirs publics dans leur relation au secteur associatif, notamment socio judiciaire, et d'esquisser les perspectives et les conditions d'une mise en œuvre sécurisée.

Dans le cadre de cette thématique, une réflexion a également été menée lors des réunions régionales avec les représentants de Citoyens et Justice. Une plateforme de propositions relatives à l'innovation sociale a émané de ces concertations. La revue les ASH a relayé dans son numéro du 17 juin 2016 les propositions de la fédération (Cf. Livret 3 « Les annexes » - Annexe n°2 : Plateforme des propositions de Citoyens et Justice sur l'innovation sociale »).

La richesse des réflexions et des débats a permis d'élargir la vision relative à l'Innovation sociale, le but affiché de ces journées fut donc atteint.

Du point de vue de l'organisation, la réussite de ces journées a reposé sur la collaboration fructueuse et dense qui a rassemblé les équipes organisatrices des 3 structures, avec de nombreux temps de travail conviviaux et efficaces, sur tous les aspects tels que :

- Le programme de ces journées (recherches des sujets, des intervenants ...),
- Le graphisme des rencontres (logos, couleurs ...),
- Le plan de communication (digitale, support papier, goodies),
- Les aspects organisationnels (la gestion de l'évènement, l'accueil des participants, les relations avec les prestataires...).

De nombreux moyens de communication ont été mis en œuvre pour promouvoir et participer au succès de ces journées et un dossier spécial Innovation Sociale dans la revue Jurisassociations a donné la parole ou repris des témoignages d'experts et d'acteurs de terrain ayant participé à cette manifestation. (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point H. « Communication / Information » - « Les événements de Citoyens et Justice »).

Les retours positifs, les félicitations et les remerciements qui ont suivi cet événement nous confortent, s'il en était besoin, dans l'idée que l'union des forces de travail, intellectuelles, opérationnelles... engendre de belles et remarquables réalisations.



D. Journées thématiques de Citoyens et Justice

Retrouvez le dossier
spécial sur :
www.citoyens-justice.fr
rubrique « Actualités »

La fédération Citoyens et Justice souvent sollicitée par ses adhérents sur des thématiques précises, a organisé en 2016, trois journées thématiques répondant à leurs préoccupations : La prévention et la lutte contre la radicalisation violente, la Justice Restaurative et la mesure de Placement à l'Extérieur (Cf. infra).

Ces journées furent autant appréciées pour leurs contenus que pour leurs qualités évènementielles.

JOURNÉE DE RASSEMBLEMENT DES ASSOCIATIONS SOCIO-JUDICIAIRES SUR LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

Le 3 février 2016, Citoyens et Justice organisait à Paris **une journée de rassemblement des associations socio judiciaires impliquées dans des actions ou projets de lutte contre la radicalisation violente**. Cette journée s'inscrivait dans la continuité des réflexions menées par Citoyens et Justice, et de la première journée de rassemblement du 11 septembre 2015 qui réunissait des associations de notre réseau et de la CNAPE en vue d'échanger sur cette thématique.

Cette deuxième journée de rassemblement s'est déroulée en deux temps. La matinée a permis un échange avec les institutions directement concernées par la mise en œuvre de politiques publiques de lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Ainsi, **Pierre N'GAHANE, Préfet, Secrétaire Général du CIPDR** a mis en perspective les enjeux géopolitiques et stratégiques liés au phénomène de radicalisation et les réponses publiques en matière de prévention. Damien MARTINELLI, Chef du BULCO de la DACG, est ensuite intervenu pour faire un point sur les réponses pénales en matière de traitement du terrorisme et de prévention de la radicalisation violente.

L'après-midi du 3 février a été consacrée à des retours d'expériences et des prises en charge au sein du secteur associatif. **Anne Marie FAUVET, Présidente du Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS)** a ainsi témoigné de l'articulation entre les services de prévention spécialisée et socio judiciaires en matière de lutte contre la radicalisation et trois représentants de la Sauvegarde du Val d'Oise nous ont fait part de leur dispositif d'accompagnement des jeunes adultes en voie de radicalisation et de leur famille. Enfin, **Denis L' HOUR, Directeur Général de Citoyens et Justice**, a présenté un état des actions et projets recensés dans le cadre d'une enquête réalisée par la fédération.

Cette journée, comme la précédente, a remporté un vif succès. Elle s'est clôturée par l'annonce d'une troisième réunion début 2017, sur ce thème préoccupant pour les représentants du secteur social au sens large.



CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

Le 21 novembre 2016, Citoyens et Justice a organisé avec l'Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA), une Conférence Européenne sur la Justice Restaurative réunissant près de 200 personnes au sein de l'association « Le Mas » dans le 13ème arrondissement de Paris.

M.Yves BADORC, Chef du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) est intervenu en début de Conférence et a notamment déclaré :

« la Justice restaurative crée une attente importante »

Et

« ...la fédération occupe une place importante, non seulement dans le paysage associatif mais aussi dans la relation avec l'institution judiciaire. Elle est un partenaire fidèle, ancien pour ne pas dire historique... »

Quatre chercheurs européens sont ensuite intervenus :

Lode WALGRAVE, Professeur émérite en Criminologie à l'Université de Louvain (Belgique)

Assoir et développer une justice restaurative ambitieuse et réaliste

Estelle ZINSSTAG, Chercheuse et membre associée du Scottish Centre for Crime and Justice Research à l'Université de Glasgow

L'applicabilité élargie de la justice restaurative : les apports internationaux

Erwan DIEU, Criminologue, Chercheur en psycho-criminologie et Directeur de l'ARCA

Justice restaurative en France : quelles articulations pour quelles pratiques ?

Antonio BUONATESTA, Directeur de Mediante et membre fondateur du European Forum for Restorative Justice (Belgique)

De l'expérimentation à la création d'un service para judiciaire : la construction de la justice restaurative en Belgique Francophone.

La matinée s'est clôturée par une table ronde réunissant des représentants du Ministère de la Justice et notamment les principales directions avec lesquelles la fédération travaille au quotidien, à savoir : la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces.

L'après-midi a été consacrée à la présentation des premiers éléments de la recherche action relative à la justice restaurative au sein du réseau Citoyens et Justice, aux témoignages d'associations et à un temps d'échanges avec les chercheurs.



JOURNÉE NATIONALE « ÉVALUER C'EST PROUVER NOTRE EFFICACITÉ : LE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR, UNE MESURE D'AMÉNAGEMENT DE PEINE PERFORMANTE »

Le 15 décembre dernier, Citoyens et Justice organisait en partenariat avec le Ministère de la Justice, l'Université de Nantes et la Fondation de l'Armée du Salut, une journée visant à démontrer la capacité des associations à s'inscrire dans une démarche d'évaluation et à témoigner de l'effet et de l'impact de la mesure de placement à l'extérieur sur le parcours des personnes condamnées. A l'occasion de cette journée, Claire LAPOINTE, Chef du Bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine à la Direction de l'Administration Pénitentiaire et Régis CLAUDEPIERRE, son Adjoint, ont présenté la façon dont la Direction de l'Administration Pénitentiaire travaillait au développement des aménagements de peine tout en rappelant leur détermination à développer la mesure de placement à l'extérieur; « mesure extrêmement complète permettant d'individualiser » au mieux l'exécution de la peine. Isabelle LACAPE, Vice-Présidente de la Commission nationale Post sententielle et Stéphanie LASSALLE, Conseillère technique sur le champ post sententiel ont quant à elles relevé les nombreux écueils venant insécuriser les associations gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur et par conséquent contraindre le développement de cette mesure particulièrement adaptée aux personnes condamnées les plus fragilisées. Enfin, Reynald BRIZAIS, Enseignant – Chercheur de l'Université de Nantes, s'est attaché à analyser les effets et impacts de la mesure de placement à l'extérieur sur la base des données recueillies auprès de 15 associations adhérentes de Citoyens et Justice et gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur (soit près de 70 % des potentialités d'accueil au sein du réseau). Réunissant pas moins de 70 personnes, adhérentes, non adhérentes ou partenaires de Citoyens et Justice, cette journée a rencontré un franc succès auprès des différents participants et donné lieu à des échanges particulièrement riches et ouverts.



Florence RAYNAL, Journaliste aux ASH, présente sur l'ensemble de cette journée, écrira un article dans la revue des ASH, courant janvier 2017.

E. Représentation régionale de Citoyens et Justice

ORGANISATION RÉGIONALE

Conformément à l'article 11 des nouveaux statuts validés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2012, et suite à un redécoupage du territoire, le nombre des régions Citoyens et Justice est passé de dix à neuf.

L'association élue déléguée régionale siège au Conseil d'Administration, assure l'animation de la région et l'échange d'informations entre les associations et les instances de la fédération.

La fédération Citoyens et Justice compte aujourd'hui, 9 régions qui se déclinent ainsi : Centre-Est, Est, Ile de France, Midi-Pyrénées, Nord, Ouest, Sud Est, Centre-Rhône-Alpes, Sud-Ouest.

Le 14 octobre 2016 le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer le nouveau découpage des inter régions DISP à celui des régions de Citoyens et Justice, à compter du 1er janvier 2017 (Cf. Livret 3 « Les annexes » - « Annexe n°3 : Nouveau découpage des DISP et des régions de Citoyens et Justice à compter du 1^{er} Janvier 2017 »).

La région regroupe des associations et des personnes physiques adhérentes de Citoyens et Justice dont l'activité totale ou partielle se déroule dans la région.

Les régions sont représentées par une association déléguée régionale élue pour trois ans par les associations membres de la région.

Etre un élu régional de la fédération Citoyens et Justice c'est être choisi par les adhérents de sa région comme un représentant capable de porter les valeurs et la parole de la fédération au niveau local et les préoccupations des associations au niveau national. C'est un engagement et une responsabilité importante car ces élus portent la responsabilité de l'animation, de la coordination de travaux et de la représentation régionale, y compris au sein du conseil d'administration de la fédération.

La réussite de cette mission repose sur la mobilisation collective de l'ensemble des membres de la région.

L'association déléguée régionale est chargée, en lien avec la Direction Générale de Citoyens et Justice, d'organiser les réunions régionales.

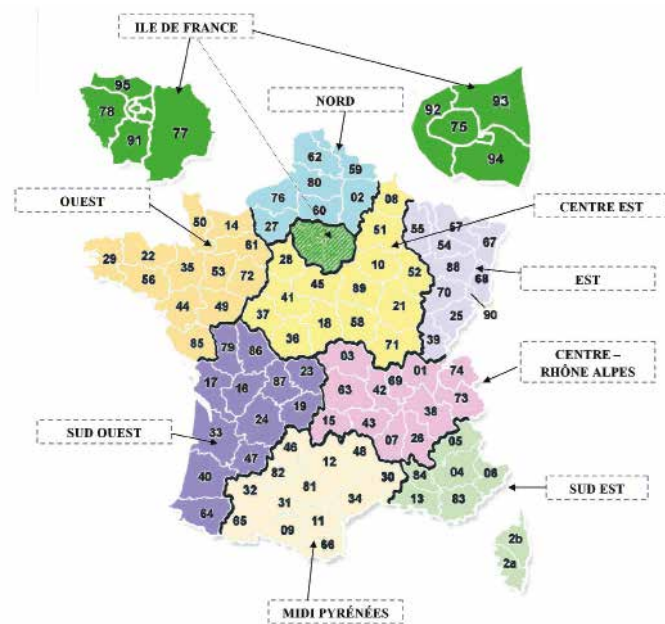
Ces réunions peuvent se tenir en visioconférences, téléphoniques et/ou sous forme de réunions physiques, de façon à ce que les distances géographiques ne soient pas un obstacle aux réunions de travail. le nombre de réunions annuelles est idéalement de trois par région.

Les ordres du jour des réunions régionales sont établis conjointement avec la Direction Générale et doivent, entre autres, intégrer des thématiques de travail définies par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des missions de l'association déléguée régionale s'articule avec celles des correspondants inter régionaux de Citoyens et Justice. Un lien étroit est établi avec la Direction Générale de la fédération qui, fournit les éléments nécessaires pour étayer les missions du délégué régional.

Le délégué régional peut représenter Citoyens et Justice dans toute instance ou réunion de coordination territoriale ayant trait aux missions exercées par les associations de la région, notamment lors des réunions organisées par les Cours d'appel. Il peut être amené à se coordonner avec les correspondants interrégionaux de Citoyens et Justice pour assurer ces représentations.

Le délégué régional veille à l'échelle de sa région à développer une concertation avec les différents représentants des fédérations avec lesquelles Citoyens et Justice a passé une convention partenariale nationale, notamment pour impulser la réalisation d'actions communes. Il doit par ailleurs instaurer des



Les régions de Citoyens et Justice

liens avec les correspondants interrégionaux de Citoyens et Justice, nommés comme interlocuteurs de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le délégué régional et la Direction Générale ont vocation à apporter un soutien aux associations qui rencontrent des difficultés particulières, qui souhaitent développer un projet...

LES RÉUNIONS RÉGIONALES EN 2016

13 réunions régionales ont été organisées en 2016.

Pour mémoire, 22 réunions avaient été organisées en 2004, 25 en 2005, 29 en 2006, 31 en 2007, 30 en 2008, 23 en 2009, 28 en 2010, 28 en 2011, 27 en 2012, 18 en 2013, 18 en 2014, et 16 en 2015.

Pour rappel, suite à un redécoupage du territoire, le nombre de régions est passé de 10 à 9 en 2012 conformément à l'article 11 des nouveaux statuts validés lors de l'Assemblée Générale 2012.

Centre-Est (*)	0
Est	0
Ile de France	3
Midi Pyrénées	1
Nord	1
Ouest	3
Sud-Est	1
Centre Rhône Alpes	1
Sud-Ouest	3
Total	13

(*) En raison de la situation géographique des associations de la région Centre Est, cette région et celle d'Ile de France ont décidé de tenir leurs réunions ensemble. Ce fut le cas pour deux réunions sur trois pour chacune des régions, le total du tableau ci-dessous tient compte des réunions communes, en ne les comptabilisant qu'une fois.

Les principaux thèmes abordés en réunions régionales en 2016 ont été :

- Les informations fédérales (Conseil d'Administration, Assemblée Générale...),
- Les partenariats institutionnels et inter associatifs,
- Le recueil et l'examen des difficultés financières de certaines associations et le soutien aux associations en difficulté,
- L'état d'avancement des travaux des Commissions nationales Post sententielle, Pré sententielle majeurs et Justice des Enfants et des Adolescents,
- Les thématiques de travail pour la vie régionale 2016,
- Les activités des associations en région, les projets et le tableau de bord des activités des associations socio-judiciaires,
- La mutualisation des moyens et le partenariat entre associations,
- Les relations avec les magistrats et les MDPAAD,
- Les besoins et les attentes de formations,
- Les journées thématiques de Citoyens et Justice,
- Le partenariat avec l'Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA),
- La justice restaurative,
- Le stage de citoyenneté,
- La prévention de la radicalisation violente,
- L'innovation sociale,

- Les comptes rendus des réunions avec les Directions interrégionales de la PJJ et les Directions interrégionales des services pénitentiaires,
- Les élections régionales,
- La présentation des nouvelles associations au sein des régions,
- Les outils de communication,
- La présentation des demandes d'adhésion et /ou des demandes de radiation,
- Les XIII^e Rencontres Nationales,
- Le point sur la loi du 3 juin 2016,
- La justice du XXI^e siècle : réformes à venir.

Dans certaines régions, telles qu'en Ile de France des réunions régionales thématiques sont organisées pour permettre à des associations intervenant sur un même champ, exemple Post sententiel ou Justice des mineurs de se rassembler pour échanger sur leurs activités spécifiques.

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Est

ACCORD 68

représentée par **Raymond KOHLER**, Administrateur
12 rue Chêne
68065 MULHOUSE

Ile de France

ESPERER 95

représentée par **Christian FOURNIER**, Directeur
1 ancienne route de Rouen
95300 PONTOISE

Midi Pyrénées

ARSEAA

représentée par **Alain TROCMÉ**, Directeur
128 bis route de Saint-Simon
31100 TOULOUSE

Nord

AYLF JUSTICE

représentée par **Emmanuel FIRMIN**, Responsable Pôle Justice
7 rue Léon Blum
80000 AMIENS

Ouest

AAE 44

représentée par **Brigitte RIALLAND**, Directrice de Service
Services d'Actions Sociales - 113 rue de la Jaunaie – BP 33433
44234 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX

Sud Est

APERS

représentée par *François ALBERTINI, Directeur*
La source – 212 Route de Pinchinats
13100 AIX EN PROVENCE

Sud Ouest

ABCJ

représentée par *Patrick GOSSEYE, Directeur*
9 rue pasteur
64000 PAU

Centre – Rhône Alpes

AREPI-L'ETAPE

représentée par *Pascal CALUORI, Directeur*
3 Allée du Cotentin
38130 ECHIROLLES

Centre Est

ACJET

Représentée par *Hélène THIBAUD, Directrice*
76/78 route nationale
37000 TOURS

LES RAPPORTS ANNUELS PRÉSENTÉS PAR LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Région Centre Est

(Cours d'Appel de Besançon, Bourges, Colmar, Dijon, Metz, Nancy, Orléans et Reims)

Association Déléguée Régionale : ACJET 37 à Tours

Nombre d'associations dans la région : 7

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2016 :

Fin 2015, il avait été décidé de réunir les associations de cette région aux réunions régionales de la Région Ile de France (Cf. infra).

Région Ile de France

(Cours d'Appel de Paris et Versailles)

Association Déléguée Régionale : ESPERER 95 à Pontoise

La région compte 22 associations et deux personnes physiques (Alain RÉGNIER, Administrateur de Citoyens et justice et Myriam DE CROUY CHANEL).

17 Associations de la région sur les 22 adhérentes font partie des Commissions nationales :

- 4 d'entre-elles sont membres de deux Commissions nationales : ESPERER 95 et Horizon sont membres des Commissions nationales Pré et Post-sententiels, AAPé et Sauvegarde de Seine Saint Denis sont membres des Commissions Pré-sententiels majeurs et Justice des Enfants et des Adolescents,
- 7 Associations régionales sont membres de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents,
- 7 Associations régionales sont membres de la Commission nationale Pré-sententielle majeurs,
- 8 Associations sont membres de la Commission nationale Post-sententielle.

Trois associations qui ne participent à aucune Commission nationale sont par ailleurs absentes des réunions régionales (qui ne sont jamais venues à une seule réunion régionale depuis leur adhésion).

De 12 à 14 Associations sont présentes aux réunions régionales. Les anciens sont fidèles par solidarité.

4 Associations ne sont jamais présentes.

La situation des 22 associations :

- 4 très grosses Associations : la FADS, Aurore, Jean Coctet, Sauvegardes du Val d'Oise et de Seine Saint Denis,
- 6 grosses Associations : APCARS, Horizon, Ilôt, ARAPEJ, ESPERER 95, MARS 95,
- Les Associations de taille moyenne : 6,
- Les petites Associations : Transport Challenger, ACJUSE, AVIMEJ.

Développement / fusion

- ARS 95 : inscrite dans un processus de fusion/absorption avec ALJEVO (Association qui gère des FJT sur le 95),
- APCARS : a absorbé le SPES de Marseille,
- ARAPEJ : a fusionné le 01/07/2016 avec le CASP → nouvelle dénomination CASP-ARAPEJ,
- Horizon : a intégré une Association d'Associations. Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi (ARILE composée de BAIL, Habitat Educatif, Horizon). Le Directeur Délégué d'ARILE est François CATEL. La fusion se ferait au 01/01/2017 ;

Nombre de réunions physiques et téléphoniques sur l'année 2016 :

- Sur 2016, trois réunions régionales auront été tenues : le 12/02/2016, le 20/05/2016 et le 18/11/2016,
- L'association Déléguée Régionale a été reconduite dans ses fonctions lors de la réunion électorale du 20 mai 2016. Le représentant actuel d'ESPERER 95 est Délégué depuis 11 ans. Un relai va s'opérer sur la fin d'année 2016 ; la Directrice du Pôle Socio-judiciaire d'ESPERER 95 prenant l'animation de la vie régionale.

Nouvelles adhésions sur l'année 2016 : Aucune

Problématiques particulières de la Région :

- Demeure la difficulté à déplacer les associations lorsque les réunions régionales se déroulent hors de Paris,
- La volonté partagée avec la Direction Générale de Citoyens et Justice et la Déléguée Régionale de Centre Est de « greffer » la Région Centre Est à l'Île de France a été un échec (la Déléguée Centre Est n'a été présente qu'une seule fois à une réunion régionale en 2015 et aucune association de cette région ne s'est déplacée sur les différentes réunions programmées),
- La dynamique de travail reste bonne,
- On constate beaucoup de turnover des personnes présentes dans certaines associations.

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année :

- Une réflexion sur le concept d'innovation sociale et les conditions requises de son développement → production d'un écrit en vue d'alimenter la plateforme de propositions de Citoyens et Justice,
- La poursuite et l'aboutissement du projet « Programme Régional d'Insertion en Milieu Ouvert » (PRIMO) adressé le 16/09/2016 à la DISP → plusieurs réunions de travail sur 2015 et le premier semestre 2016 entre les Associations Aurore, Faire, Ilôt, CPCV, ESPERER 95 et la Conseillère technique Post-sententielle de Citoyens et Justice, réunion du 02/06/2016 à la Direction de l'Administration Pénitentiaire avec SDMe, Me2 et la DISP de Paris.

Région Midi Pyrénées

(Cours d'Appel de Montpellier et Toulouse)

Association déléguée Régionale : ARSEAA à Toulouse

Nombre d'associations dans la région : 13

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 1 (Le 10 mars 2016)

Organisation de la Commission nationale Pré sententielle majeurs 29 et 30 Septembre 2016

Invités : le président du TGI de Toulouse, le Procureur de la République, la Procureure adjointe, la Doyenne des Juges d'instruction.

Problématiques particulières de la région : Difficultés à mobiliser les associations.

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2016 :

Travail et échanges des projets des stages Citoyenneté, ILS, Responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Projets : Action recherche Justice Restaurative.

Région Nord

(Cours d'Appel d'Amiens, Douai, Caen et Rouen)

Association déléguée Régionale : AYLJ Justice à Amiens

Nombre d'associations dans la région : 18

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 1 réunion, de nombreux échanges téléphoniques et autres participations aux temps de Commissions nationales.

Thèmes spécifiques traités pour l'année 2016 :

- Evolution de nos mesures et échanges de pratiques (en pré et post-sententiel),
- Développement des stages alternatifs,
- Le SME : véritable axe de développement pour les années à venir,
- La justice du XXIème siècle : réformes à venir,
- La contrainte pénale,
- La justice restaurative.

Evènements de l'année :

- Notre région travaille à l'organisation d'une prochaine Commission nationale Pré-sententielle majeurs
- La région participe à l'ensemble des réunions avec la PJJ et les autres institutions dans le cadre de notre délégation.

Projets :

- Rencontres régulières avec les MDPAAD,
- Suivre de près les réformes envisagées et déjà programmées de la Garde des Sceaux,
- Faire de nos réunions, « des réunions plus thématiques ».

Région Ouest

(Cours d'Appel d'Angers, de Caen et Rennes)

Association déléguée Régionale : AAE 44 à Saint Sébastien sur Loire

Nombre d'associations dans la région : 19 et 1 adhérent personne physique

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 3 (mars, juin et octobre)

Problématiques particulières de la région :

- Une forte proportion d'associations sur le champ pré-sententiel et ayant la double appartenance (socio-judiciaire et aide aux victimes),
- Des associations du champ de la protection de l'enfance présentes et impliquées,
- Des associations du post sententiel qui commencent à intégrer plus régulièrement les rencontres,
- Une présence régulière des administrateurs des associations.

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2016 :

Les réunions font l'objet d'un compte rendu qui est transmis à la fédération. Les thématiques retenues sur 2016 sont :

- La vie des Commissions nationales, avec un retour des actualités sur les thématiques en essayant de travailler à partir de nos réalités de territoire. Cette méthode permet de cibler les points qui font échos aux travaux des commissions tout en permettant aux associations des différents champs de s'exprimer sur leurs problématiques et leurs projets,
- La préparation en juin des journées Citoyens et Justice de Cergy Pontoise avec une contribution de la Région pour ces journées,
- Les demandes de formation pour finaliser des formations délocalisées (une cette année sur l'entretien motivationnel et une autre sur l'oral aux assises (annulée faute d'un nombre suffisant de stagiaires)),
- Une volonté de développer des liens étroits avec les magistrats des Cours d'Appel en charge du secteur associatif.

Projets :

- Rencontre avec les magistrats des Cours d'appel,
- Poursuite du travail sur les thématiques des Commissions nationales, sur cette dynamique territoire/national,
- Plan de formations régionales.

Nous remercions les membres de la fédération pour leurs présences rassurantes.

Région Centre - Rhône Alpes

(Cours d'Appel de Grenoble, Chambéry, Lyon et Riom)

Association déléguée Régionale : AREPI – L'ETAPE à Grenoble

Nombre d'associations dans la région : 16 associations et 2 personnes physiques

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 1

Problématiques particulières de la région :

- Une étendue géographique très importante de la région, peu propice à l'organisation de réunions,
- Plusieurs associations sont confrontées :
 - à des difficultés financières importantes,
 - et des baisses, parfois très conséquentes d'activités qui inquiètent sur la pérennité de celles-ci,
 - Par ailleurs, nombre de collectivités territoriales réduisent les subventions qui jusqu'à présent étaient des sources de financements indispensables pour l'équilibre financier des structures,
 - Baisse ou réorientations des Crédit FIPD.
- Associations de tailles différentes : les plus petites éprouvent, faute de personnel suffisant, des difficultés à dégager du temps pour participer à des réunions,
- Les rencontres annuelles avec les Chefs de Cours sont quasiment inexistantes dans certaines juridictions,
- Les Magistrats Délégués à la Politique associative n'ont pas le même investissement et soutien auprès des associations d'une juridiction à l'autre.

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2016 :

- Réflexions et Contributions aux XIII^è rencontres Nationales portant sur l'innovation sociale qui se sont déroulées les 16 et 17 juin 2016 : instauration d'échanges sur le concept d'innovation sociale et les conditions requises de son développement,
- Retour sur la Journée de sensibilisation du 3 Février 2016, portant sur la lutte contre la radicalisation,
- Points et échanges sur les Commissions nationales mises en place par la fédération,
- Informations sur l'actualité de la fédération et les actions conduites par celle-ci,
- Point relatif sur la vie des associations composant la région : Analyses des activités, des situations financières et des projets associatifs à court et moyen termes,
- Les modalités d'implications des associations dans le plan de lutte contre la radicalisation,
- Renouvellement du mandat de Délégation Régionale.

Projets, pistes de travail :

- Réflexions à conduire pour une organisation régionale, subdivisée par thématiques qui pourraient être conduites par des associations référentes,
- Le développement des mesures d'aménagement des peines (Placements à l'extérieur; libérations conditionnelles, contraintes pénales),
- La dynamique à développer pour la généralisation des SIAO spécifiques « publics sous Main de Justice»,
- La généralisation des permanences de préparation à la sortie de détention,
- La mutualisation – regroupement des formations.

Région Sud Est

(Cours d'Appel d'Aix en Provence, de Bastia et Nîmes)

Association déléguée Régionale : APERS à Aix en Provence

Nombre d'associations dans la région : 10 (et une non votante)

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 1 (le 28 avril 2016)

En raison de la démission de François ALBERTINI, Délégué régional, peu d'éléments peuvent être restitués.

Lors de la réunion du 28 avril, outre le vote du délégué régional, un tour d'horizon des activités de chaque association a été effectué.

Aucun projet n'est à l'ordre du jour.

Région Sud Ouest

(Cours d'Appel d'Agen, de Bordeaux, de Limoges, Pau et Poitiers)

Association déléguée Régionale : ABCJ à Pau

Nombre d'associations dans la région : 13 et 3 personnes physiques

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 3

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2016 :

- Vie des associations (mises en commun des réalités de chacun ; activité projets, RH...),
- Préparation et retour des Conseils d'Administration de Citoyens et Justice,
- Les actualités législatives et réglementaires,
- La prévention de la radicalisation,
- L'innovation sociale,
- La vie régionale : quel modèle pour l'avenir.

Projets

Redéfinir la vie régionale et les réunions à partir d'un diagnostic engagé par les associations de la région relayé par la fédération. Cette reconfiguration tourne autour de 2 axes :

- Limiter l'aspect informatif considérablement assuré par les dispositifs de communication de la fédération (sites, lettres aux adhérents, compte rendu de commission, actions des chargés de mission),
- Maintenir les liens physiques pour partager des expériences, mettre en commun des problématiques de développement et de gestion des services.

En 2016, les trois Commissions nationales de Citoyens et Justice ont poursuivi leurs travaux, chacune dans leurs secteurs d'activités grâce à l'implication de leurs Présidents et Vice Présidents et à la motivation de leurs membres.

LA COMMISSION NATIONALE PRÉ SENTENTIELLE MAJEURS



Géraldine DUCHEMIN
Présidente de la
Commission nationale
Pré sententielle majeurs

“ Le bilan d'activités est toujours l'occasion de poser un regard distancié sur l'année écoulée et de se projeter vers l'avenir avec une volonté renouvelée de s'engager ensemble dans les projets et réflexions portés par la fédération Citoyens et Justice. Au regard de la richesse des différents travaux qui ont jalonné l'année 2016, nous pouvons tirer une certaine satisfaction de notre action collective. Nous avons mis en pratique les valeurs que nous portons au quotidien au sein de nos associations, en participant dans la mesure de nos possibilités aux différentes Commissions nationales de la Fédération, en analysant nos pratiques dans un contexte législatif ou jurisprudentiel abondant, en expérimentant de nouvelles actions, en consolidant et renouvelant nos partenariats. Nous avons poursuivi les réflexions transversales avec des « inter-commissions » qui illustrent, si besoin est, la complexité et la complémentarité de nos interventions, conduites pour les publics dont nous avons la charge et in fine dans l'intérêt de notre Société. Des progrès ont été faits, indubitablement. Les représentants de diverses institutions avec lesquelles nous œuvrons ont participé à nos travaux, apportant leurs expériences et leurs expertises, partageant leurs attentes et leurs interrogations, échangeant avec bienveillance et sérénité avec nous. Sans doute pouvons-nous y voir le fruit de ces nombreuses années passées à promouvoir la qualité d'un dialogue constructif, dans l'intérêt de tous.

Ces apports théoriques et pratiques, ce temps et cette énergie sont fondamentaux pour nous aider à décloisonner les pratiques et les pensées, pour promouvoir nos savoir-faire et pour nous adapter aux évolutions de notre environnement. Les partenariats que nous avons construits sont solides, ils vont s'enrichir mutuellement au bénéfice de nos publics. Aussi est-ce l'occasion de remercier nos partenaires de la confiance qu'ils nous accordent ; nous les assurons de notre estime et de notre solidarité.

La lecture des travaux de la Commission nationale Pré sententielle majeurs sera l'occasion pour ceux qui y ont participé de se remémorer nos rencontres, réflexions, argumentations, actions (...) et pour ceux qui n'ont pas encore pu se libérer de trouver l'envie de nous rejoindre le temps d'une réunion ou de plusieurs. Nous comptons sur votre énergie pour contribuer au dynamisme de la Commission nationale Pré sententielle majeurs pour les années à venir. ”

La Commission nationale constitue une instance de réflexions dont le champ d'intervention concerne les mesures socio judiciaires du champ pré sententiel majeurs à savoir : l'ensemble des mesures alternatives aux poursuites, les mesures d'aide à la décision des magistrats (Enquête sociale rapide, enquête de personnalité) et le contrôle judiciaire socio-éducatif. Les mesures collectives de type stages ou groupes de parole sont également abordées dans le cadre de cette Commission nationale. Enfin, la justice restaurative et la prévention de la radicalisation constituent des thématiques transversales qui mobilisent également la Commission nationale, ces deux thématiques ayant donné lieu à de multiples échanges au cours de l'année 2016.

Créée au cours de l'année 2012, la Commission nationale Pré sententielle majeurs se réunit en session plénière de deux journées trois fois par an (à Paris en Janvier et Mars et à Toulouse en Septembre). Chacune de ces réunions a donné lieu à deux journées d'échanges et de réflexions entre les membres de la Commission nationale, les associations de la région dans laquelle la réunion était organisée et différents partenaires. Ces réflexions permettent d'alimenter les orientations, préconisations, notes techniques et autres documents à destination du réseau. Certains de ces documents pouvant être soumis à la validation du Bureau et/ou du Conseil d'Administration de la fédération. Des réunions téléphoniques en groupe restreint sont également régulièrement organisées afin de poursuivre les réflexions et productions.

La Direction Générale de Citoyens et Justice assure un soutien technique à cette Commission nationale tant sur la préparation des dossiers (thématiques, informations émanant du réseau, analyse de textes, retour sur les enquêtes réalisées, etc...) que sur l'organisation pratique.

En 2016, cette Commission nationale se compose d'une quinzaine d'associations « permanentes » représentant la quasi-totalité des régions de Citoyens et Justice. Les Commissions nationales de Citoyens et Justice étant des instances ouvertes, d'autres associations rejoignent ponctuellement les réunions de travail.

I. Les Orientations pour l'année 2016

Le Commission nationale détermine d'une année sur l'autre, en relation avec la Direction Générale de Citoyens et Justice, les priorités et orientations de travail. Ces priorités peuvent être bouleversées par l'actualité socio judiciaire et/ou des impératifs liés à des demandes institutionnelles particulières. L'année 2016 a été marquée par un élément peu courant dans le domaine socio judiciaire : une décision de la Cour de Cassation concernant les enquêtes de personnalité (EP). Un travail de réflexion a donc été engagé par la Commission nationale de manière à apporter des orientations aux adhérents de la fédération.

Dans le courant de l'année 2016, la Commission nationale a initié et/ou finalisé un certain nombre de travaux et réflexions parmi lesquels :

- Une réflexion globale sur la médiation pénale et sa « revalorisation » (Cf. ci-après point 2.1 « La médiation pénale : une réflexion suite à une rencontre avec la DACG »),
- Des échanges avec des experts concernant l'évolution de la mesure d'enquête de personnalité suite à la décision de la Cour de Cassation du 12/04/2016 (Cf. ci-après point 2.2 « L'enquête de personnalité : le rapport aux faits épingle par la Cour de Cassation »),
- La poursuite des travaux sur la justice restaurative. À ce titre, différents échanges ont été engagés avec des structures ayant une expertise sur cette thématique. Cette réflexion a abouti à la signature d'une convention de partenariat avec l'ARCA et à l'engagement d'une recherche-action (Cf. ci-après point 2.3 « Réflexions en matière de Justice restaurative »),
- Une réflexion dans le cadre d'action de lutte contre la radicalisation (Cf. ci-après point 2.4 « Réflexions et échanges en matière de lutte contre la radicalisation »).

En rapport avec ces thématiques, il a été demandé aux associations du réseau de répondre à différents recensements et de transmettre à la Commission nationale tous les documents utilisés pour mettre en œuvre ces différentes actions (conventions, protocoles, projets pédagogiques etc...). A partir de ces éléments, la Commission nationale a pu alimenter ses réflexions et dresser un panorama des modalités de mises en œuvre des mesures socio judiciaires par le réseau. Citoyens et Justice remercie les associations qui ont répondu à ces sollicitations qui ont pour objectif de valoriser le travail mené sur le terrain.

Au-delà de ces axes de travail, la Commission nationale, au regard de son rôle d'expert à l'attention des adhérents, a été amenée à représenter la fédération lors de différentes rencontres institutionnelles (notamment lors des rencontres avec les Directions du Ministère de la Justice - (Cf. Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point A. « La fédération et les instances nationales » - « Le Ministère de la Justice ») ou à répondre à des questions pratiques posées par les adhérents ou la Direction Générale de la fédération.

2016 : une première inter commission pré sententielle majeurs et justice des enfants et des adolescents.

Les Commissions nationales de Citoyens et Justice ont une capacité et une propension à inventer et s'enrichir mutuellement. C'est dans cette optique que les Commissions nationales Pré sententielle majeurs et Justice des Enfants et des Adolescents se sont réunies les 24 et 25 mars 2016 afin d'échanger sur des points d'intérêts communs. Les réflexions et analyses de ces deux journées ont principalement porté sur les mesures alternatives aux poursuites et la parentalité. Une table ronde relative à la parentalité a permis à plusieurs associations de présenter leurs différentes approches du stage de responsabilisation/responsabilité parentale. Ces deux journées de travail en inter Commission ont mis en exergue l'importance du partenariat dans le cadre des actions développées par le secteur associatif habilité ainsi que la nécessité de décloisonner les réflexions. Des temps d'échanges entre ces deux Commissions nationales pourront à nouveau être organisés au cours de l'année 2017.

2. Les travaux réalisés et en cours

2.1 La médiation pénale : une réflexion suite à une rencontre avec la DACG

En 2016, la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) s'est engagée dans une réflexion sur sa politique pénale avec comme objectif d'harmoniser l'utilisation des mesures alternatives aux poursuites sur les territoires et de redéfinir la « doctrine » du Ministère en la matière. C'est dans ce contexte que la DACG s'est rapprochée de Citoyens et Justice avec une attente particulière concernant la médiation pénale. Claire VUILLET, Magistrate à la DACG a ainsi participé à une réunion de la Commission nationale (Janvier 2016) afin d'échanger avec des praticiens et de mieux comprendre les enjeux des différentes mesures alternatives aux poursuites mises en œuvre par le secteur associatif habilité. Parmi les nombreux points d'attention soulevés par la Commission nationale, ont notamment été abordés ceux relatifs à l'importance du choix et de la qualité de la première réponse pénale notamment au regard de la prévention de la délinquance ; la capacité du secteur associatif à évaluer la réponse faite au justiciable en interaction avec un environnement spécifique ; la capacité à être dans le repérage et la prévention d'une « dérive » ; l'importance d'un recours aux mesures alternatives aux poursuites plus précoce afin de proposer une réponse pertinente.

Suite à cet échange, Citoyens et Justice a souhaité participer aux travaux de réflexion de la DACG et a souhaité engager une réflexion sur la médiation pénale (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point G. « Groupes de travail et Études » - « Groupe de travail Médiation pénale ») qui a abouti à la réalisation de la note « Contribution du secteur associatif habilité aux réflexions concernant la revalorisation de la médiation

pénale » qui formule un certain nombre de propositions telles que :

- Réaffirmer l'inscription de la médiation pénale dans le temps chainé de la procédure pénale,
- Promouvoir la médiation pénale comme une mesure à haut contenu au regard de ses objectifs de paix sociale et de gestion du conflit dans le temps,
- Confier la médiation pénale exclusivement à des médiateurs professionnels formés et à des structures permettant d'assurer la sécurité et la réactivité de la mise en œuvre du mandat,
- Revaloriser et simplifier la tarification de la médiation pénale selon deux hypothèses : une tarification unique ou une tarification à deux niveaux,
- Mettre en avant une typologie claire d'utilisation de la médiation pénale plutôt que de recourir à un catalogue d'infractions,
- Systématiser et confier le recueil du consentement au service de médiation de manière à apporter aux justiciables des réponses précises sur les objectifs et les enjeux de la médiation,
- Systématiser un premier entretien de médiation en matière de non représentation d'enfant et d'abandon de famille,
- Promouvoir des outils opérationnels auprès des magistrats et des associations.

Cette note a notamment été complétée par le témoignage de Pierre-Yves COUILLEAU, Procureur de la République du TGI de Toulouse, qui est intervenu dans le cadre de la réunion de la Commission nationale des 29 et 30 septembre 2016 à Toulouse.

La contribution de la fédération a été transmise à la DACG dans le courant du mois d'octobre 2016. Cette contribution a été favorablement accueillie, cependant, la circulaire d'utilisation des MAP n'était toujours pas parue fin 2016.

2.2 L'enquête de personnalité : le rapport aux faits épinglé par la Cour de Cassation

Fin 2015, lorsque la Commission nationale fixait ses orientations de travail pour 2016, elle ne s'imaginait pas, en décidant d'engager une réflexion sur les écrits de l'enquête de personnalité, à quel point ce sujet serait d'actualité. En effet, le 12 avril 2016, la Cour de Cassation a rendu une décision relative à l'enquête de personnalité. La haute juridiction a souligné le fait que l'enquêteur de personnalité, à l'occasion de sa rencontre avec l'auteur des faits, « ne peut lors de cet entretien recueillir aucune déclaration de l'intéressé sur les faits qui lui sont reprochés ». Cette décision imposait donc de faire preuve d'un très grand discernement dans le contenu des enquêtes réalisées, comme le soulignait déjà le référentiel de Citoyens et Justice relatif à cette question qui indique que si le rapport aux faits peut être abordé, il ne s'agit « ni du récit des faits, ni de leurs circonstances ou de leur déroulement, ceci relève du domaine de l'enquête judiciaire ».

La Commission nationale Pré sententielle majeurs de Citoyens et Justice a donc été confortée dans la priorité à donner à un travail global quant aux enquêtes de personnalité. Le positionnement à tenir au regard de cette nouvelle décision de justice a été longuement discuté dans le cadre des réunions de la Commission nationale, mais également dans le cadre d'une étude réalisée dans le courant de l'été 2016 (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point G. « Groupes de travail et Études » - « Groupe de travail Enquête de personnalité »). Ce point délicat du rapport aux faits a été abordé en présence notamment de magistrats prescripteurs d'enquêtes de personnalité de manière à recueillir leurs points de vue. Ainsi, lors de la réunion de la Commission nationale qui a eu lieu les 29 et 30 septembre 2016 à Toulouse, une table ronde intitulée « l'enquête de personnalité : regards croisés entre magistrats et praticiens » a permis de présenter l'étude réalisée par Citoyens et Justice durant l'été 2016 (Cf. ci-après) puis d'engager un échange avec Florence POUDENS, Procureure de la République Adjointe et Myriam VIARGUES, Doyenne des Juges d'Instruction, sur les attentes des magistrats et les pratiques en matière d'enquête de personnalité. Les magistrates ont clairement indiqué faire appel au secteur associatif en raison de la qualité du travail. Elles ont également insisté sur le fait que l'enquête de personnalité n'était pas l'enquête de police et que tout ce qui concernait les faits ne devait absolument pas être abordé. Cet échange a été illustré par des exemples de formulations extraits d'enquêtes réalisées par les associations et pour lesquelles les magistrates ont apporté un avis quant à la possibilité de maintenir ce type de formulation. Pour poursuivre ses réflexions, la Commission nationale recevra lors de sa réunion des 2 et 3 février 2017 à Versailles un magistrat de la Cour de Cassation.

Les deux Lettres aux Adhérents adressées aux associations les 24 mai 2016 et 23 juin 2016 (n°19/16 et 26/16) seront complétées début 2017 par une note technique qui viendra enrichir le référentiel Enquête de personnalité de Citoyens et Justice.

(Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point G. « Groupes de travail et Études » - « Groupe de travail Enquête de personnalité ») **Merci aux associations nous ayant transmis des enquêtes de personnalité pour la réalisation de cette étude !**

2.3. Réflexions en matière de Justice restaurative

Citoyens et Justice, de par son expérience en matière d'accompagnement socio judiciaire et de son implication dans le développement de mesures dites de « troisième voie », est convaincue de l'intérêt que la justice restaurative recouvre notamment en termes de prévention de la délinquance et de la récidive. C'est dans ces circonstances et au regard de l'évolution législative du 15/08/2014 venant insérer dans le code de procédure pénale un article 10-1 relatif à la justice restaurative que la Commission nationale a poursuivi les travaux et réflexions engagés en 2014. Dans le cadre de ses réunions, la Commission nationale assure une veille concernant cette thématique ainsi qu'un suivi du déploiement de la recherche action Justice restaurative (4 associations dont 3 faisant partie de la Commission nationale sont des sites pilotes expérimentant la recherche-action : Esperer 95 (Pontoise), ASSOEDY (Versailles) et l'ARSEAA (Toulouse) ainsi que la Sauvegarde du Val d'Oise (Pontoise)) - (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point G. « Groupes de travail et Études » - « Groupe de travail Justice Restaurative »).

2.4. Réflexions et échanges en matière de lutte contre la radicalisation

Le 3 février 2016, Citoyens et Justice organisait à Paris une journée de rassemblement des associations socio judiciaires impliquées dans des actions ou projets de lutte contre la radicalisation violente. Cette journée s'inscrivait dans la continuité des réflexions menées par Citoyens et Justice, et de la première journée de rassemblement du 11/09/2015 qui réunissait des associations de notre réseau et de la CNAPE en vue d'échanger sur cette thématique.

Cette deuxième journée, qui a rassemblé plus de 150 personnes, s'est déroulée en deux temps : la matinée a permis un échange avec les institutions directement concernées par la mise en œuvre de politiques publiques de lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Ainsi, Pierre N'GAHANE, Préfet, Secrétaire Général du CIPDR a présenté le phénomène de radicalisation et les réponses publiques en matière de prévention. Damien MARTINELLI, Chef du BULCO (Bureau de Lutte Contre la Criminalité Organisée) de la DACG est ensuite intervenu pour présenter la politique pénale en matière de traitement du terrorisme et de prévention de la radicalisation violente.

L'après-midi du 3 février a été consacrée à des retours d'expériences et de prises en charge au sein du secteur associatif. Anne Marie FAUVET, Présidente du Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) a ainsi témoigné de l'articulation entre les services de prévention spécialisée et socio judiciaires en matière de lutte contre la radicalisation. La Sauvegarde du Val d'Oise a ensuite présenté son dispositif d'accompagnement des jeunes adultes en voie de radicalisation et de leur famille. Enfin, Denis L' HOUR, Directeur Général de Citoyens et Justice a présenté un panel de projets réalisés par Citoyens et Justice.

Un temps conséquent a été dédié à l'échange entre les associations présentes ce qui a permis une circulation d'informations, le repérage de pratiques innovantes et les difficultés spécifiques, notamment s'agissant de la question du mandat.

Thierry LEBÉHOT, Président de Citoyens et Justice a clôturé cette journée en soulignant qu'au regard de la qualité des échanges et de l'intérêt que notre réseau portait à cette thématique, une nouvelle journée de rassemblement serait organisée en février 2017.

3. Retours sur quelques questions techniques traitées par la Commission nationale et/ou relevant du champ pré sententiel

Enquête de personnalité : Comment faire lorsque le mis en cause ne peut pas communiquer ?

La fédération a été sollicitée dans le cadre d'une enquête de personnalité pour laquelle la personne mise en cause ne pouvait pas communiquer du fait d'une importante blessure à la mâchoire ainsi que d'une difficulté d'élaboration intellectuelle qui ne permettait pas un dialogue constructif. Malgré cette situation, le juge d'instruction insistait pour que l'enquête puisse être effectuée. L'association en charge de ce dossier se posait alors la question de savoir si malgré une « absence » du mis en cause, elle pouvait réaliser cette enquête.

Il semble tout à fait possible, dans ces circonstances, de réaliser une enquête de personnalité en s'appuyant uniquement sur les témoignages de l'entourage de la personne mis en cause. En effet, dès lors que le mis en cause ne refuse pas catégoriquement l'enquête (ce qui conduirait à une carence), il est possible pour une association de réaliser un travail pertinent pour mettre en exergue des éléments de la personnalité du mis en cause. Par ailleurs, à partir du moment où le magistrat mandant formule une demande spécifique en vue de la réalisation de l'enquête - alors même que le mis en cause ne peut pas être entendu - cette demande doit être prise en considération et évaluée afin d'envisager une enquête dans les meilleures conditions possibles.

4. Veille juridique en relation avec le champ présentiel

Une décision de la Cour de Cassation concernant l'enquête de personnalité

Le 12 avril 2016 la Cour de Cassation a rendu une décision relative à l'enquête de personnalité. La haute juridiction a souligné le fait que l'enquêteur de personnalité, à l'occasion de sa rencontre avec l'auteur des faits, « ne peut lors de cet entretien recueillir aucune déclaration de l'intéressé sur les faits qui lui sont reprochés » (Cf. Lettres aux Adhérents n° 19/16 et 26/16). Cette décision bouleverse la réalisation des enquêtes et a conduit la Commission nationale à consulter des magistrats et à produire des éléments afin d'apporter des informations utiles aux associations (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point F. « Commissions nationales permanentes » - « Commission nationale Pré sententielle majeurs »).

La loi du 3 juin 2016 et la circulaire du 17 juin 2016 relatives à l'efficacité de la procédure pénale

La loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale et la circulaire du 17 juin 2016 portant application immédiate des dispositions générales de cette loi comportent des dispositions en relation avec le champ d'intervention des associations socio judiciaires. Dans le champ pré sententiel, les principales modifications résident dans la possibilité pour les délégués et médiateurs du procureur de la République de remettre une convocation en justice à une personne. La circulaire d'application précise que cela permettra, notamment en cas d'échec d'une MAP de délivrer sans délai une convocation à la personne. Cette extension d'attribution pose un certain nombre de questions tant sur le sens de cette disposition que sur sa mise en œuvre opérationnelle. Par ailleurs, s'agissant du contrôle judiciaire socio éducatif, la loi permet un allongement à 6 mois du délai de comparution par procès verbal. La circulaire indique que la personne peut comparaître le cas échéant sous contrôle judiciaire. Cette disposition peut constituer un atout pour le CJSE et la mise en place d'un accompagnement sur une durée plus conséquente (certains magistrats étant réservés quant à l'utilité d'un CJSE sur une période de 2 mois). Cette modification était demandée et attendue par Citoyens et Justice depuis de nombreuses années.

Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes : le décret du 12 décembre 2016

Le décret n° 2016-1709 du 12 décembre 2016 apporte des précisions concernant le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes et au stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels. Ce décret propose dans son premier article une définition des modalités de mise en œuvre de ces deux stages. Par ailleurs, s'agissant des modalités pratiques de ces deux stages, le décret renvoie aux dispositions régissant le stage de citoyenneté (articles R 131-36 à R 131-44 du code pénal). Ce renvoi vaut tant pour les stages prononcés dans le cadre pré sententiel que post sententiel à titre de peine ou de SME. Le décret précise également que s'agissant de stages prononcés dans le cadre d'un SME, l'accomplissement du stage doit donner lieu à la remise d'une attestation au condamné afin que celui-ci l'adresse au SPIP. Ce service en avise ensuite le Juge de l'Application des Peines. Ces dispositions viennent donc confirmer le choix qui avait été fait par Citoyens et Justice et les associations de proposer une réponse collective aux violences au sein du couple à partir du stage de citoyenneté. Aussi, avant même la loi du 4/08/2014 et la création du stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, les associations avaient pu proposer des réponses innovantes et adaptées à cette problématique. Nous regrettons cependant que ce décret n'ait pas proposé une modification de l'article R 121-4 du CPP. En effet, à ce jour la tarification du contrôle de l'exécution du stage responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes n'est pas prévue par les textes lorsque ce stage est prononcé au titre de l'article 41-2 du CPP. Citoyens et Justice a sollicité le Ministère de la Justice sur ce point et est en attente d'une réponse.

Une circulaire de politique pénale du 2 juin 2016

Le 2 juin 2016, le Garde des Sceaux adressait à l'ensemble des Procureurs Généraux sa circulaire de politique pénale. Le Garde des Sceaux affirmait via cette circulaire les grands axes qui contribuent à l'efficacité de la politique pénale. Aussi, étaient abordés dans ce texte : le cadre institutionnel des orientations pénales, la protection des personnes comme priorité d'actions pénales et l'affirmation de trois principes directeurs de la réponse judiciaire : cohérence, lisibilité et individualisation. Par ailleurs, concernant la justice des mineurs, le Garde des Sceaux réaffirmait dans cette circulaire la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs. Cette circulaire et son analyse ont été transmises le 6 juin 2016 via la Lettre aux Adhérents n°22/16.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la fédération a également été amenée à accompagner ses adhérents notamment sur la thématique « Transfert d'activité de CJSE » :

La fédération a été amenée à répondre à ses adhérents notamment lors du transfert des CJSE précédemment mis en œuvre par le SPIP. Pour les associations qui ont récemment eu à gérer cette situation, nous insistons sur la nécessité d'indiquer, dans la convention avec la Cour d'appel, les modalités

de ce transfert (transmission échelonnée dans le temps, modification des ordonnances, information auprès des justiciables etc.). Au-delà de cet aspect « administratif », l'instauration de temps d'échanges avec le SPIP sur différents temps institutionnels garantit la réussite de cette transmission. En tout état de cause, il est fondamental de prévoir une ordonnance désignant explicitement l'association qui reprend ces mandats, avant toute intervention effective, de manière à ne pas mettre en difficulté financière l'association et à permettre un paiement sécurisé via Chorus.

Perspectives pour l'année 2017

A la fin de chaque année, la Commission nationale fixe de manière collégiale les orientations de travail pour l'année à suivre. Ces orientations peuvent être modifiées au regard de l'actualité du champ pré sententiel et des échanges avec les partenaires. Lors de la réunion de la Commission nationale Pré sententielle majeurs des 29 et 30 septembre 2016 à Toulouse, ont ainsi été retenus comme axes de travail pour l'année 2017 :

- La finalisation des réflexions sur l'enquête de personnalité en publiant une note technique complétant le référentiel Citoyens et Justice,
- L'engagement d'une réflexion sur le CJSE en vue de réaffirmer son utilité dans le cadre des alternatives à la détention provisoire. Un travail de « recensement » et d'évaluation de la mesure sera mené et des échanges avec les magistrats seront engagés dans le cadre de la réunion de la Commission du mois de février 2017 à Versailles,
- La mise en place d'un temps de rencontre entre les professionnels pour échanger sur la pratique et les outils utilisés dans le cadre des mesures collectives. Objectifs : mutualiser et réfléchir aux pratiques.

LA COMMISSION NATIONALE POST SENTENTIELLE



Christian FOURNIER
Président de la Commission
nationale Post sententielle

« Il ne faudrait surtout pas dans ce contexte « d'Etat d'Urgence » que, « contraints » à nous focaliser sur la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, la captation de notre vigilance démocratique nous fasse taire notre capacité d'indignation sur la situation de surpopulation carcérale de notre pays : inflation carcérale de plus de 13 % sur la dernière année... »

Les annonces de septembre dernier du Garde des Sceaux sur sa volonté de donner une réalité à l'encellulement individuel nous laissent perplexes. Cette velléité exprimée est sans doute estimable. Hélas, l'histoire de l'enfermement est tenace... la construction de nouvelles places de prison a toujours entraîné toujours plus d'incarcérations ! Quant à celles et ceux qui par conviction ou manque de courage se cachent derrière le vent de l'opinion et persistent à prôner le tout carcéral ou à ne pas se saisir ou prononcer ces mesures, **ils se trompent et desservent notre démocratie**. Aménager une peine, c'est, **sans aucun doute possible**, prévenir efficacement la récidive et préparer le retour de la place des personnes dans la Société.

Pour beaucoup d'associations qui travaillent à l'évitement de l'incarcération, parce qu'elle prend tout son sens, s'agissant notamment de prévenir la désocialisation et la récidive des personnes, cette situation est désespérante... Tandis qu'elles n'ont de cesse de se mobiliser pour ne pas renoncer, dans un contexte d'intervention de plus en plus contraint, à s'engager auprès des publics et à faire preuve de pédagogie... **Le ministère se dit, quant à lui, impuissant face à la croissance de la détention provisoire et de la sous-utilisation des mesures d'aménagement de peine... un comble !**

Sur cette année 2016, les travaux et productions de la Commission nationale ont été très denses. Nous avons pu mesurer de belles avancées et porter collectivement à l'initiative de membres de la Commission nationale de belles réalisations et projets : la plateforme « PRIMO », le colloque « Donnons un second souffle au TIG ! », les XIII^{es} rencontres nationales sur « L'innovation sociale : l'ADN associatif », la journée « Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le Placement Extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante... ».

Les représentants de la Commission nationale ont par ailleurs su démontrer sans contestations possibles et avec beaucoup de détermination lors de leurs différentes auditions : les difficultés structurelles chroniques de notre champ d'intervention.

Parmi nos nombreuses contributions, le chantier interministériel « accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous-main de justice », piloté par la DIHAL, auquel nous avons été véritablement associés en nous accordant une place d'expert à part entière, a suscité beaucoup d'intérêts et d'enthousiasme parmi les membres de la commission. Au-delà des résultats produits : la circulaire interministérielle SPIP/SIAO, l'étude visant à identifier et valoriser des expériences et pistes d'action répondant à la problématique d'hébergement et de logement aux PPSMJ... la méthode de concertation retenue et utilisée nous a véritablement inscrits pour la première fois dans une véritable démarche partenariale de co-construction de dispositifs de politique publique.

Pour 2017, plusieurs rendez-vous incontournables et importants nous engagent : la finalisation et la diffusion de notre livre blanc et du plaidoyer sur les alternatives à l'incarcération, les aménagements de peine et l'insertion des personnes en sortie de détention, la production exhaustive à notre réseau d'indicateurs d'évaluation sur le Placement Extérieur démontrant l'impact de la mesure et son efficacité sur la récidive. »

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION NATIONALE

Créée en 2005, la Commission nationale Post sententielle rassemble les associations adhérentes de la fédération exerçant des mesures post sententielles (placement à l'extérieur, libération conditionnelle, sursis avec mise à l'épreuve et/ou travail d'intérêt général notamment) ou intéressées par ce champ d'intervention. Elle rassemble à ce jour 40 associations et trois personnes physiques adhérentes. En 2016, les membres de la Commission nationale ont été rejoints par l'association Chantiers-Passerelles et l'Union Cépière Robert Monnier qui ont adhéré à Citoyens et Justice dans le courant de l'année, portant à 11, le nombre de nouveaux adhérents (huit associations + trois personnes physiques) sur le champ post sententiel sur les trois dernières années.

En 2016, la Commission nationale Post sententielle s'est réunie à deux reprises à Echirolles (38) les 17 et 18 mars et à Rouen (76) les 20 et 21 octobre sur invitation des associations AREPI l'Etape (Echirolles) et Emergence-s (Rouen). Ces journées ont été l'occasion de poursuivre les travaux entrepris en 2015 et de conduire de nouvelles réflexions.

Echanges sur les activités et les difficultés rencontrées par les associations

Chaque rassemblement de la Commission nationale Post sententielle est l'occasion pour les associations adhérentes de présenter l'évolution de leurs activités et les difficultés rencontrées.

Face à une augmentation et une diversification particulièrement préoccupantes des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur, la Commission nationale a décidé d'engager la rédaction d'un Livre blanc sur les peines alternatives à l'incarcération, les aménagements de peine et l'insertion des personnes en sortie de détention qui puisse venir en soutien des différentes prises de positions politiques de Citoyens et Justice. Les premiers fondements de ce texte ont fait l'objet d'un échange en Commission nationale le 21 octobre 2016.

Le temps d'échanges engagé en Commission nationale est aussi propice à l'échange de bonnes pratiques.

Echanges sur les actualités, relations institutionnelles et partenariales de la fédération et des associations

Chaque regroupement de la Commission nationale Post sententielle, chaque bulletin d'informations (3 en 2016) sont l'occasion de communiquer sur les actualités, les relations institutionnelles et partenariales de la fédération et des associations.

Rapport d'activités relatif à la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur

Au terme d'un travail de simplification des indicateurs d'évaluation relatifs à la mesure de placement à l'extérieur établis avec le concours de Reynald BRIZAIS, Maître de conférences – Chercheur à l'Université de Nantes, les membres de la Commission nationale Post sententielle les validaient le 28 novembre 2014. Ils s'engageaient dans le même temps à les renseigner dès le mois de janvier 2015, en vue de l'élaboration d'un premier rapport d'activités fin 2015.

A l'occasion du premier rassemblement de la Commission nationale Post sententielle (17 et 18 mars 2016 – Echirolles), une analyse des premiers éléments recueillis pour 2015 auprès des dix associations et services répondants (soit 33,63 % des places conventionnées au sein du réseau) a été présentée.

L'ensemble des éléments recueillis auprès de 19 associations et services (représentant 68,30 % des places conventionnées au sein du réseau) a quant à lui donné lieu à une présentation et une analyse par Reynald BRIZAIS au cours de la Journée nationale « Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante... » (15 décembre 2016 - Cf. infra).

Travail d'Intérêt Général

Soucieuse de s'entourer, d'organiser une réflexion autour du TIG et d'enrichir sa connaissance de ce qui existait en matière d'accompagnement, l'association Chantiers-Passerelles a adhéré à la fédération Citoyens et Justice au tout début de l'année 2016.

Sa participation assidue à la Commission nationale Post sententielle et l'implication de la fédération à l'organisation du Colloque « Donnons un second souffle au TIG ! » ont permis de réamorcer une réflexion sur les conditions du développement de cette mesure.

Dans cet esprit, Citoyens et Justice a proposé le 14 avril 2016 à la Conseillère pénitentiaire auprès de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, deux articles susceptibles d'être intégrés dans un prochain décret d'application en vue de permettre dans un proche avenir, à des établissements nationaux reconnus d'utilité publique de même nature que la Fondation de l'Armée du Salut, de voir la démarche d'habilitation TIG de l'ensemble de leurs établissements facilitée.

En effet, le 12 janvier 2016, Christiane TAUBIRA, alors Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, signait avec le Président de la Fondation de l'Armée du Salut, établissement reconnu d'utilité publique depuis 2000, un accord national destiné à donner un nouvel élan à la mise en œuvre (parmi d'autres sanctions pénales) du TIG. Néanmoins, la limitation des habilitations nationales TIG aux seules associations et personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public ne permettait pas à la Fondation de l'Armée du Salut, de par son statut juridique, de pouvoir demander, et de surcroît, obtenir, une habilitation nationale auprès des services du ministère.

Constatant que le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, devrait contribuer à développer le prononcé de TIG ou sursis TIG, Citoyens et Justice s'est rapprochée de la Conseillère pénitentiaire auprès de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, pour proposer qu'un décret d'application traite utilement ce problème de façon à ce que la Fondation de l'Armée du Salut ne se trouve pas contrainte d'encourager ses établissements à formuler un à un des demandes d'habilitation auprès des JAP de ressort malgré la signature d'un accord national.

Un arrêté décidant de l'habilitation nationale de la Fondation de l'Armée du Salut devrait être publié en début d'année 2017.

L'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice

S'intéressant de très près à cette problématique, les membres de la Commission nationale Post sententielle ont, tout au long de l'année 2016, été associés aux travaux pilotés par la DIHAL (Cf. Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point B. « Les partenaires nationaux et internationaux » - « DIHAL ») que ce soit à l'occasion de :

- La restitution des travaux menés par le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la mobilité et l'Aménagement (CEREMA) au fur et à mesure de leur évolution, et les préconisations et observations des membres de la Commission nationale,
- La présentation des dispositions principales de la circulaire interministérielle SPIP/SIAO (mai, juin et octobre 2016),
- Le recueil par questionnaire d'éléments relatifs à l'état du partenariat SPIP/SIAO/associations sur les territoires (à partir du 24 octobre 2016).

L'ensemble des éléments recueillis au 15 décembre 2016 sur la base de ce questionnaire a été présenté le 16 décembre 2016 à l'occasion du premier comité de suivi relatif à la mise en œuvre de ladite circulaire au plan local.

Par ailleurs, la Commission nationale Post sententielle, par l'entremise de Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique sur le champ post sententiel, a partagé son expertise en la matière avec Laura DELCOURT, Ingénieur d'études au CNRS chargé par la Fondation Abbé Pierre d'une étude sur l'insertion dans le logement des personnes placées sous main de justice (Juin 2016) et Alysse VERNAY TOCATLIAN, Chargée d'études en apprentissage au sein du Bureau des statistiques et des études de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (Août 2016).

Cette dernière recherche qui portait sur les particularités de l'accueil du public justice en CHRS et les modalités de partenariat qui lient ces établissements à l'Administration Pénitentiaire devrait être adaptée sous forme d'un Cahier d'étude qui pourrait être publié dans le courant de l'année 2017 par le Bureau des statistiques et des études de la DAP.

Soutien au documentaire « Visages défendus » de Catherine RÉCHARD

Soucieuse de soutenir ce formidable outil de sensibilisation sur la condition et le parcours des personnes détenues qu'est le documentaire « Visages défendus », Citoyens et Justice a décidé de soutenir la distribution de ce film en suscitant chez ses adhérents l'envie d'organiser des projections-débats en région.

Aussi, « Visages défendus » a fait l'objet d'une première projection-débat à l'occasion du rassemblement de la Commission nationale Post sententielle au Ciné Pathé d'Echirolles.

Suite à cette première initiative, les associations Emergence (Brest), ESPERER 95 et la Sauvegarde du Val d'Oise (Pontoise) ont organisé deux nouvelles projections-débats, sur Brest (Cinéma les studios – avril 2016) et Saint Ouen l'Aumône (Utopia – juin 2016).

Chacune de ces soirées s'est déroulée en présence de la réalisatrice.

Participation d'Hélène PELOSSE,
Inspectrice Générale des
Finances, au rassemblement de
la Commission nationale Post
sententielle d'octobre 2016
(Rouen)

Au début de l'été 2015, l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ), l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) se voyaient confier par le gouvernement, une mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire par l'autorité judiciaire.

Aussi, le 2 septembre 2015, Citoyens et Justice était auditionnée par quatre inspections (l'IGSJ, l'IGAS, l'IGF et l'Inspection des Services Pénitentiaires) sur ses modalités d'intervention, le bilan des actions qu'elle avait menées, l'état des travaux existants, le regard qu'elle portait sur la réinsertion des personnes détenues, les recommandations et suggestions de pistes d'action qu'il lui semblait utile de formuler. A l'issue de ce travail d'investigation, la fédération a été invitée à participer à la première restitution des travaux aboutissant à un ensemble de 120 recommandations (7 juillet 2016).

Très intéressée par la démarche engagée, la méthode employée et les conclusions auxquelles avaient abouti la mission, Citoyens et Justice a naturellement proposé à Hélène PELOSSE, Inspectrice Générale des Finances, pilote de la mission, de venir présenter l'étendu des travaux menés aux membres de la Commission nationale Post sententielle.

Aussi, le 20 octobre 2016, cette dernière a présenté et commenté pendant près d'une heure et demie avec beaucoup de détermination et d'humilité les investigations conduites et un grand nombre des recommandations auxquelles elles ont abouti.

Particulièrement remarquée, cette intervention a suscité un véritable enthousiasme et engouement chez les membres de la Commission nationale.

Invitation des partenaires locaux et participation des personnes accueillies et accompagnées

Cette année encore, la délocalisation des journées de rencontre de la Commission nationale Post sententielle a permis à ses membres de rencontrer les partenaires locaux de l'association hôte. Ainsi, le second rassemblement de la Commission nationale Post sententielle a donné lieu à un temps d'échanges avec les partenaires institutionnels et associatifs d'Emergence-s (Rouen), sur la prise en charge sanitaire des personnes en placement à l'extérieur. Fait nouveau à Rouen, les personnes accueillies et accompagnées étaient associées pour la première fois à l'organisation du rassemblement de la Commission nationale sous forme d'un apéritif convivial et d'une visite guidée du CHRS des Sources, préparés et animés par les résidents dont certains sont soumis à une mesure d'aménagement de peine.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la fédération a également été amenée à accompagner ses adhérents sur les thématiques suivantes :

- Soutien au projet de Plateforme visant l'accès à l'emploi et la formation professionnelle des personnes détenues ou condamnées à des peines de milieu ouvert (IDF),
- Soutien au projet expérimental visant l'accompagnement de personnes en libération sous contrainte porté par l'association Horizon (Meaux),
- Soutien à l'organisation du Colloque « Donnons un second souffle au TIG ! » organisé par l'association Chantiers-Passerelles et animation de la table ronde « Penser le travail d'intérêt général au-delà de la sanction » (14 juin 2016 – Lyon).

Perspectives 2017

Tout en s'inscrivant dans la continuité des travaux menés en 2016, la Commission nationale Post sententielle envisage en 2017 :

- De finaliser et diffuser le Livre blanc sur les alternatives à l'incarcération, les aménagements de peine et l'insertion des personnes en sortie de détention,
- D'engager une réflexion sur la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes en sortie de détention,
- De suivre la mise en œuvre des préconisations de la mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire par l'autorité judiciaire et la mission relative à l'évolution des aménagements de peine et recours à la contrainte pénale et à la libération sous contrainte,

- D'encourager le développement de conditions d'exercice favorables aux associations accueillant des personnes en placement à l'extérieur ou TIG,
- De contribuer à la définition des modalités de concours des associations adhérentes à la mise en œuvre de la contrainte pénale,
- D'accompagner les associations dans l'évolution de leurs pratiques induites par la mise en œuvre de la libération sous contrainte,
- De veiller à la sécurisation de l'intervention du secteur associatif dans le cadre de la mise en œuvre de la contrainte pénale et la libération sous contrainte,
- D'élaborer le rapport d'activité relatif à la mise en œuvre en 2016 de la mesure de placement à l'extérieur au sein du réseau,
- De développer l'interface interrégionale entre la Direction de l'Administration Pénitentiaire et Citoyens et Justice,
- De veiller à la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 13 mai 2016 visant à favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes sortant de détention et accompagner les associations dans sa déclinaison locale,
- De suivre la mise en œuvre de la circulaire relative à l'emploi du FIPD 2017,
- De contribuer aux travaux de Citoyens et Justice sur la justice restaurative et l'innovation sociale...

LA COMMISSION NATIONALE JUSTICE DES ENFANTS & DES ADOLESCENTS



Jeanne CLAVEL
Présidente de la Commission
nationale Justice des Enfants
et des Adolescents

“ Les années se suivent et ne se ressemblent pas !
Comme toute période précédant une année d'élection présidentielle, 2016 n'aura pas, par son manque de dynamisme politique dérogé à la règle.
C'est la fin de l'ère « Hollande » qui s'annonce et un climat de campagne souffle sur le pays. Les relations politiques sont progressivement atteintes par cette nouvelle échéance qu'est l'urgence des dernières décisions à prendre et le manque de temps pour les autres. C'est le début d'une attente, celle d'un pouvoir renouvelé dans l'incertitude de l'avenir avec en arrière fond l'inquiétude de trouver l'expression d'une radicalité dans le futur.
La justice des enfants et des adolescents n'est pas épargnée par ce souffle tenu en haleine. La réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 n'aura pas encore lieu cette année nous a affirmé le Garde des Sceaux lors de notre rencontre du 3 mai 2016... et probablement pas l'année prochaine ! Elle n'a pas le vent en poupe dans un climat d'insécurité et de montée des effets de la radicalisation et du terrorisme.

Les jeunes sont toujours aussi menaçants mais également menacés. Après les attentats de Charlie Hebdo, en 2015, une jeunesse s'était démarquée, jusque dans cette vague humaine manifestant au son de « je suis Charlie ». Elle a hurlé, avec fracas, son désespoir, son isolement de la société et sa conception clivée du monde, qu'elle juge injuste et inégale. La fracture sociale est là... béante... violente !

En 2016, avec l'attentat meurtrier du Bataclan, ce sont les jeunes qui sont directement touchés. Ils sont, un temps, victimes, par la voix de leurs parents, restés vivants, eux... par l'émotion de la nation devant l'horreur foudroyante.

Alors ceux qui ont une vision du monde façonnée par le terrorisme, les catastrophes naturelles tels les tsunamis ou encore le chômage et les inégalités croissantes, ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (30% pour les jeunes non diplômés), scrutent avec méfiance, amertume, voire dégoût la vie politique française ponctuée d'affaires judiciaires.

Comment, dans ce contexte, guider les jeunes les plus dubitatifs, qui pensent ne rien avoir à perdre, vers une implication dans la vie de la Cité ? Comment développer notre conception d'une justice humaniste, préventive et restauratrice ?

Nous avons en 2015, parié sur le développement de notre réflexion relative à la prévention de la délinquance et notamment en amont de la réponse judiciaire. Notre commission nationale en janvier 2016, à Amiens, a gagné ce pari en convoquant notre pensée sur un large spectre de la prévention spécialisée, inscrite sur les territoires, de l'Education Nationale (dans sa version altruiste) au Juge de l'application des peines, dernier acteur d'une chaîne judiciaire le plus souvent affaiblie par une série d'échecs pour des jeunes délinquants récidivistes. Un grand merci à l'AYLF !

Nous avons retrouvé un espoir : la délinquance juvénile trouve ses origines, bien sûr dans une dynamique psychologique propre à chaque individu (crise d'adolescence, défense face à un environnement familial hostile...) mais la Société a les moyens de prévenir la délinquance en articulant ses actions, en mettant le jeune au centre d'un parcours d'aide, en le regardant comme un futur adulte citoyen, ... SE décentrer de l'acte commis au profit du futur adulte.

Une grande avancée partagée d'ailleurs avec la Commission nationale Pré sententielle majeurs, avec une inter commission en mars 2016 mais qui malheureusement sera légèrement ralentie par le départ d'Angélique SANCHEZ en avril 2016 et redynamisée par l'arrivée de Maéva CARLIN en septembre.

Mais sur le dernier trimestre de l'année, le travail a repris « du poil de la bête » ! La signature de la convention avec l'ARCA, nous fait ré emprunter indirectement le chemin de la recherche action, valorisant les savoir-faire. Il faut également noter la réunion du 4 octobre 2016 avec l'ensemble des membres de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les quatre fédérations nationales, point d'orgue dans nos relations avec la PJJ. La complémentarité est bien loin de la « variable d'ajustement » de 2008. Le contrôle se teinte de la maîtrise des risques, reconnaissant des risques contextuels à l'exercice des missions du secteur associatif comme du secteur public.

La charte d'engagements réciproques déclinée dans huit régions sur neuf (la dernière signature étant prévue pour début 2017), est une belle réussite !

Nous ne perdons pas de vue nos objectifs :

- Convaincre de la nécessité d'un code de justice des enfants et adolescents intégrant les champs pénal, civil et social. Un nouveau code qui intégrerait la justice restaurative et qui professionnaliserait l'exercice des MAP, mesures qui représentaient en 2015 56 % des réponses pénales, dont 60 % d'entre elles étaient des rappels à la loi, mesures sans référentiel de pratique, sans évaluation, sans spécialisation,
- Convaincre que la politique de lutte contre la délinquance passe par une politique interministérielle de la jeunesse,
- Convaincre que la prévention de la délinquance appartient certes à la Justice mais doit aussi être l'affaire de tous les citoyens. Elle aurait donc sa place sous forme d'actions citoyennes encadrées sous l'égide du Maire.

Nous devrions signer en 2017 une convention de coopération avec le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) pour développer notre réflexion.

Nous devrions produire un plaidoyer sur la Justice, la prévention et la sécurité pour les candidats à l'Élection présidentielle.

Nous devrions nous associer à des chercheurs pour théoriser nos expériences associatives et produire une pensée plus argumentée sur la justice des enfants et des adolescents et la prévention de la délinquance.

Nous devrions insister sur la place des victimes dans nos mesures socio-judiciaires.

Les réunions de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents reprennent : la première dès janvier 2017 à Orléans, accueillie par l'AIDAPHI, la deuxième, à Paris en mai 2017, devraient nous permettre de poursuivre, avec militantisme et réalisme cette vision humaniste de la justice des enfants et adolescents que nous souhaitons voir mieux exister.

Rejoignez-nous, venez partager votre expérience et entendre sa traduction par des chercheurs ou leurs adaptations par le prisme de spécificités territoriales. 

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION NATIONALE

Pour introduire cette année 2016 dans la continuité du mot de la Présidente, nous pouvons dire que malgré un temps de « latence » en raison du changement de Conseillère Technique, la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents a poursuivi les travaux engagés en 2015 en approfondissant ses réflexions sur la prévention de la délinquance et une possible réponse institutionnalisée mais hors cadre judiciaire. Elle s'est ainsi réunie à Amiens les 24 et 25 janvier 2016 pour des échanges riches entre les membres et des intervenants de divers horizons professionnels.

La Commission nationale a par ailleurs montré sa capacité à ouvrir son champ d'action en investissant pleinement l'inter-commission des 24 et 25 mars avec la Commission nationale Pré-sententielle majeurs ; inter-commission dont la richesse des débats et des échanges a suscité une volonté partagée de renouveler ce type de regroupement.

Sur le volet de l'Interfédéral, la Commission nationale a pérennisé ses relations avec le collectif (CNAPE, UNIOPSS, FN3S et Citoyens et Justice), en produisant des observations écrites communes, tantôt sur des sollicitations de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), tantôt de manière spontanée au gré de l'actualité de la justice des enfants et des adolescents.

Concernant les relations entre le secteur associatif et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, 2016 a marqué la continuité d'un dialogue constructif engagé deux ans auparavant et attendu depuis de nombreuses années. La déclinaison sur les territoires de la Charte des engagements réciproques traduit cette avancée qui doit maintenant être mise en œuvre dans les faits. Des relations de travail apaisées, constructives et novatrices !

La Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents à Amiens

La Commission nationale d'Amiens qui a réuni plus d'une vingtaine de professionnels, membres et intervenants confondus, a permis d'échanger avec différents acteurs œuvrant auprès des enfants et des adolescents sur un champ plus large que strictement judiciaire. Riche de ces dialogues et à la suite des travaux engagés sur les réponses extra-judiciaires, la Commission nationale a poursuivi ses réflexions autour des questions de la définition de la prévention de la délinquance et des partenaires « incontournables » à mobiliser dans ce champ d'intervention.

Dans cette optique, la Commission nationale a notamment fait part de sa volonté de mieux collaborer avec le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS).

De plus, les membres de la Commission nationale ont envisagé une réflexion future portant sur des dispositifs de prise en charge de jeunes ayant posé un premier acte de délinquance considéré comme une infraction « légère », des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et de justice restaurative. La commission a publié son bulletin n°4 le 12 avril 2016. Nous pouvons dire en 2016 que nous avons mené nos travaux dans la logique des axes dégagés l'année précédente et que 2017 viendra en complément des réflexions portées par la Commission nationale avec l'appui de chercheurs afin d'argumenter plus largement nos propositions. Nous construisons ainsi nos contributions afin qu'elles soient étayées, professionnelles et porteuses ! Par nos échanges, nos recherches, nos constats et nos positionnements, Citoyens et Justice au travers de cette Commission nationale, se veut force de propositions auprès des politiques publiques transversales au traitement de la jeunesse délinquante et de l'enfance en danger.

Alors qu'en 2015 nous indiquions que « la fédération, dont l'une des missions est de travailler autour des dispositifs de prévention de la délinquance, il a été décidé d'engager une réflexion autour du développement des réponses hors procédure judiciaire, notamment celles impliquant la société civile et les collectivités territoriales. [Qu'] A travers ces réflexions, la Commission nationale se donne pour objectif de travailler sur la notion de Justice au sens philosophique du terme, c'est-à-dire au-delà de sa représentation par l'institution judiciaire. [Que] Cette démarche permettra d'alimenter de façon transversale les réflexions autour de la question centrale de la prévention de la délinquance et de la lutte contre la récidive. »



Retrouvez les travaux de la commission : www.citoyens-justice.fr
rubrique « Commissions et groupes »

L'inter-commission : Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents et Commission nationale Pré-sententielle Majeurs

Les 24 et 25 mars 2016 se sont réunis les membres des deux Commissions nationales afin de confronter leurs expériences et avancées autour principalement des mesures alternatives aux poursuites et de la parentalité. Cette rencontre a également été l'occasion d'échanger sur la justice restaurative, au cœur des préoccupations de Citoyens et Justice depuis de nombreuses années.

Cette inter-commission a par ailleurs permis de faire un point sur l'actualité de la fédération et les actions menées :

- La rencontre avec la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et la volonté de reprendre les travaux sur le financement, le schéma d'intervention ainsi que la formation nécessaire dans l'exercice des mesures socio-judiciaires,
- La journée de lutte contre la radicalisation organisée par Citoyens et Justice avec le soutien du Ministère de la Justice et de l'Intérieur le 3 février 2016,
- La signature de la Convention d'action/recherche avec l'ARCA le 15 janvier 2016.

Denis L'HOURL, Directeur Général de Citoyens et Justice, a par ailleurs rappelé la tenue des prochaines rencontres nationales de la fédération des 16 et 17 juin 2016 à Cergy Pontoise sur le thème de l'innovation sociale.

Par ailleurs, l'inter-commission a été l'occasion d'aborder un axe central des réflexions menées par la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents qui est celui de la déjudiciarisation pour des actes de petite délinquance.

Ces deux journées ont également permis aux professionnels présents de partager leurs expériences et leurs pratiques concernant les alternatives aux poursuites mises en œuvre par le secteur associatif habilité.

Ainsi été évoqué longuement le contrôle judiciaire socio-éducatif mineurs, et la possibilité pour les associations exerçant le CJSE majeurs d'exercer le CJSE mineurs dans les mêmes conditions.

L'interfédéral

Le travail avec le collectif CNAPE, UNIOPSS, FN3S et Citoyens et Justice, dénommé « Interfédéral », a été poursuivi en 2016 à travers des contributions écrites communes sur les sollicitations de la DPJJ mais également dans des démarches spontanées de réaction à l'actualité de la justice des Enfants et

des Adolescents. L'Interfédéral a notamment été entendu dans le cadre du projet de loi de finances 2017 du programme 182 - Protection Judiciaire de la Jeunesse. Si Citoyens et Justice est aujourd'hui aguerrie à cet exercice, nous ne pouvons que déplorer le peu de prise en compte des préconisations de l'interfédéral dans l'établissement des politiques publiques (Cf. Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point A. « La fédération et les instances nationales » - « Le Ministère de la Justice ») et (Cf Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point C. « L'expertise de Citoyens et Justice auprès des institutions » - « Audition de Citoyens et Justice au Sénat : Projet de loi de finances 2017, programme 182 – PJJ »).

Les réunions de travail entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Interfédéral

Le 30 janvier 2015, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le collectif Interfédéral signaient une charte d'engagements réciproques comportant plusieurs objectifs dont celui d'une complémentarité SAH/SP. L'année 2016 a permis de développer cette complémentarité par des échanges réguliers avec la PJJ, sollicitant nos fédérations pour émettre des observations quant aux documents qu'elle souhaitait diffuser; notamment la circulaire de tarification de 2016, la note du 24 février relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés à la PJJ.

La réunion du 4 octobre a été un point d'orgue à la solidification de ces relations nouvelles où écoute et dialogue ont été les maîtres mots de cette journée au sein des locaux de la DPJJ. Nos deux secteurs étant particulièrement différents, certaines inquiétudes, incompréhensions ou difficultés perdurent toutefois, et cette rencontre a permis de consolider nos demandes et d'être mieux pris en compte. La fin 2016 pose la question d'un éventuel changement de Direction et donc de l'incertitude des échanges à venir. Les déclinaisons de la charte d'engagements réciproques au sein des territoires ont acté des décisions mais il reste pour 2017 à poser les actes de ces dernières.

Cette rencontre a également permis d'aborder la question de la complémentarité sous l'angle de la formation. Là encore des disparités existent entre secteur public et secteur associatif (financement, organisation,...) et des méfiances perdurent ! Toutefois, la fédération est favorable à des co-constructions de formation avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et un dialogue plus approfondi est prévu entre Anne DEVREESE, Directrice adjointe de l'ENPJJ et Denis L'HOURL, Directeur Général et Isabelle ADAM, Responsable de Formation pour Citoyens et Justice.

Les groupes de travail et les échanges dématérialisés de l'Interfédéral avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Groupe de travail « Instances et formation comme outils de complémentarité »

Le 14 janvier 2016, Angélique SANCHEZ, alors Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents à Citoyens et Justice, a représenté la fédération en participant au groupe de travail sur les « instances et formation comme outils de complémentarité ».

Cette réunion a été organisée dans le cadre de l'élaboration de la note d'instruction sur « la gouvernance des services PJJ et la complémentarité avec le SAH » et a abordé les thématiques des instances de concertation ainsi que la formation.

Concernant les instances de concertation et de coordination regroupant le SAH et la PJJ :

Lors de cette réunion la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a eu pour objectif de recenser les instances existantes sur l'ensemble du territoire afin de les rendre plus efficaces. Ce recensement a été demandé à chaque direction interrégionale en avril 2015 dans un souci de faire un

Extrait de la
note relative à la
gouvernance des
services PJJ et la
complémentarité
avec le Secteur
Associatif Habilité

« Si l'on considère qu'une gouvernance efficace suppose la prise en compte d'acteurs multiples et une certaine horizontalité de coopération, elle implique de mettre en place des temps de concertation, de coordination, mais également des temps d'échanges relatifs aux pratiques professionnelles. En cela, les instances pluri-partenariales et des formations ouvertes ou conjointes peuvent être considérées comme des outils favorisant la complémentarité. »

état des lieux précis de chacune d'entre elles et de leur fonctionnement. La PJJ a alors fait le constat que les modes de fonctionnements étaient très hétérogènes sur les différents territoires. A ce titre, elle a fait état de la nécessité de préciser davantage les contours de chaque instance par la définition de modalités communes (objectifs, rythme, niveau de représentation, échelon...).

En préparation de cette réunion, la DPJJ avait souhaité poser les questions suivantes au secteur associatif :

- « Quels sont vos critères de participation aux instances organisées par la PJJ (par l'administration centrale, les directions interrégionales et les directions territoriales) ?
- Quelles sont les thématiques qui, selon vous, devraient systématiquement faire l'objet d'instances associant le SAH ? »

Concernant la formation :

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a souhaité travailler autour de la formation professionnelle comme outil de la complémentarité Service Public (SP)/Secteur Associatif Habilité (SAH) et a évoqué le souhait d'ouvrir et d'intensifier les sessions de formation.

Dans cet objectif, un état des lieux a été réalisé par l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) relatif à l'ouverture des formations au SAH en prenant comme base l'année 2014. Là encore en préparation de cette réunion, la DPJJ a interrogé le SAH au travers notamment des questions suivantes :

- Quels sont vos besoins repérés en formation ?
- Comment les besoins en formation du SAH sont-ils identifiés et pris en compte par les directions territoriales et interrégionales ?
- Quels outils pourrions-nous développer pour permettre une analyse croisée des besoins et des réponses partagées ?

Le retour de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse concernant ce groupe de travail reste toutefois en cette fin d'année encore en attente.

La contribution de la fédération concernant la simplification de la procédure d'habilitation

Citoyens et Justice a fortement contribué à la réflexion portant sur la simplification de la procédure d'habilitation à destination des associations. Celle-ci faisait écho à de nombreux retours de nos adhérents concernant la lourdeur administrative de cette procédure qui amenait chaque association à fournir un nombre conséquent de documents déjà adressés lors de la demande initiale.

La fédération a donc fait part de ses observations qui sont le fruit d'une réflexion commune en interfédéral et d'un travail d'équipe au sein de Citoyens et Justice et de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents. Celui-ci reflète le professionnalisme et l'expertise appuyée que la fédération s'attache à réaliser dans un objectif de soutien et d'appui aux associations adhérentes.

Le travail de Citoyens et Justice sur le projet de réforme de l'Ordonnance de 1945

L'expertise de la fédération découle d'un travail intense issu de recherches et de réflexions mises en commun pour en dégager force et pertinence. Toutefois, le travail réalisé ne fait malheureusement pas toujours écho dans les politiques publiques. La force de Citoyens et Justice est aussi de savoir surmonter les obstacles institutionnels et rester militant même devant des changements répétés d'interlocuteurs. Des années d'efforts, de concertations et d'argumentations relatives à la réforme de l'ordonnance de 45 se sont vues balayées par le départ de Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et le manque de temps pour une mise en œuvre effective par Jean-Jacques URVOAS, nouveau Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Pourtant en ce qui concerne la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, l'année 2016 a été marquée par ce projet de réforme. Des échanges multiples ont eu lieu en Interfédéral et avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de porter nos arguments et nos constats de terrain pour rendre la justice des enfants et des adolescents plus humaine, efficace et prometteuse pour l'avenir de notre société.

Le groupe d'échanges de pratiques sur la mesure de réparation pénale mineurs

Citoyens et Justice participe activement au groupe d'échanges de pratiques sur la mesure de réparation pénale qui réunit des éducateurs de service d'associations adhérentes à la fédération. Ce groupe se réunit depuis de nombreuses années à raison d'une fois par trimestre afin d'échanger et de partager leurs expériences. La fédération, est représentée par la Conseillère technique Justice des Enfants et des Adolescents, Maéva CARLIN qui s'attache à participer autant que possible à ces rencontres. Ces dernières permettent aux éducateurs présents d'avoir un lien privilégié et régulier avec Citoyens et Justice et par conséquent de mieux se saisir de notre expertise dès qu'ils rencontrent une difficulté ou ont un questionnement et tout simplement pour nous faire part d'expériences nouvelles mises en œuvre.

A l'inverse, ces rencontres permettent à la fédération d'avoir une vision des différents fonctionnements pouvant exister au sein des services mais aussi d'avoir une vision globale de l'activité en termes de flux (suractivité, sous-activité...) et d'être informée rapidement de toutes difficultés que pourrait rencontrer une association présente sur ce groupe.

Les raisons d'être de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents

- Réfléchir, expérimenter, innover des pratiques éducatives à destination des enfants et des adolescents afin de les rendre acteurs de leur développement et de leurs choix notamment par la construction d'un esprit critique, en leur permettant de reprendre confiance en eux après la transgression d'un acte, en leur faisant prendre conscience de cet acte commis et des conséquences envers la ou les victimes, mais également des conséquences sur le savoir-vivre ensemble,
- Construire des réponses qui intègrent la société civile dans des nouvelles prises en charge. L'objectif étant que chaque citoyen se saisisse des outils et des dispositifs créés afin d'accompagner ces jeunes en perte de repères,
- Être force de propositions auprès du Gouvernement et dans les politiques publiques menées, afin que le champ de la justice des enfants et des adolescents soit enfin à la hauteur d'une démocratie comme la nôtre et que la Société retrouve des valeurs d'entraide et d'accompagnement de l'autre. Que la jeunesse qui transgresse ne soit plus stigmatisée et que nous rétablissions un dialogue entre personne ressource et jeune en devenir. Cet enjeu raisonne par ailleurs notamment dans la vision que nous avons de la prise en charge de la lutte contre la radicalisation et la scission qui se révèle entre deux mondes !

Les perspectives 2017 pour la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents

- Faire reconnaître l'importance de prendre en compte le volet pénal dans les politiques de protection de l'enfance,
- Développer et renforcer la mesure de réparation pénale mineurs,
- Travailler à une meilleure prise en compte de la victime dans les mesures socio-judiciaires à destination des mineurs,
- Enrichir les échanges de la Commission nationale en associant des intervenants extérieurs en lien avec la thématique travaillée,
- Enrichir les travaux de la Commission nationale par les contributions de chercheurs sur le champ de la justice des enfants et des adolescents et plus précisément sous le prisme de la prévention de la délinquance,
- Redynamiser la Commission nationale en mobilisant de nouveaux membres et en reprenant les travaux engagés avant le changement de Conseillère technique,
- Poursuivre les travaux sur la prévention de la délinquance et l'élaboration de réponses institutionnalisées mais extra-judiciaires,
- Se saisir de la recherche/action avec l'ARCA pour adapter les outils à la spécificité de la justice des enfants et des adolescents,
- Elargir les travaux de la Commission nationale à une réflexion transversale en lien avec la Protection de l'enfance, la prévention spécialisée...
- Continuer de développer les partenariats nationaux avec des organisations impliquées dans la justice des Enfants et des Adolescents (CNLAPS, AFMJF...),
- Être force de propositions pour la réforme de la justice des Enfants et des Adolescents et le développement de la justice restaurative,
- Construire un plaidoyer à destination des candidats à l'Élection présidentielle.

Divers groupes mis en place par le Conseil d'Administration, ont poursuivi leurs travaux, d'autres ont atteint les objectifs fixés. La grande majorité des groupes de travail sont à présent intégrés dans les travaux des trois Commissions nationales Pré Sententielle majeurs, Post Sententielle et Justice des Enfants et des Adolescents.

Des bilans de l'état d'avancement de ces groupes sont faits régulièrement notamment lors des Conseils d'administration.

GRUPE DE TRAVAIL « DIAGNOSTIC DE CITOYENS ET JUSTICE PAR L'ADASI »

Dans la suite du diagnostic fait en 2015 par l'ADASI, en 2016 Citoyens et Justice a poursuivi les travaux portant sur :

L'innovation Sociale, qui fut le thème des XIII^è Rencontres Nationale (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point C. « XIII^è Rencontres Nationales de Citoyens et Justice »).

L'Utilité Sociale, une présentation : « Utilité Sociale une légitimité entre sens et performance » fut faite lors du Conseil d'Administration de rentrée, par Augustin GILLE (Doctorant en gestion à l'Institut d'Administration des Entreprises, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, Doctorant en économie à l'Institut Catholique de Paris, Chargé d'études Innovation sociétale à l'UCPA). Cette présentation ayant suscité l'intérêt, les administrateurs ont pris la décision d'engager un contrat de recherche qui pourrait être envisagé début 2017.

Le renouvellement de la gouvernance, cette question préoccupante fut abordée par les instances tout au long de l'année 2016 car les échéances liées au renouvellement du Président et du Directeur Général approchent.

Il a été décidé que les départs seraient différés. Dès à présent, il est envisagé que le Président puisse être remplacé en juin 2018 voire 2019 et le Directeur Général quelques mois après le temps d'assurer un « tuilage » avec le nouveau président. Les statuts permettant l'élection de 4 personnes physiques au sein du Conseil d'Administration, l'objectif est d'atteindre ce quorum. Il est à rappeler que le Président de la fédération ne peut être qu'une personne physique et ne peut représenter une personne morale.

Lors de la restitution de l'ADASI, il est apparu que la reconstitution d'un binôme Président/Directeur Général était essentielle et que les qualités humaines du nouveau président devront être importantes ; car il devra tant reconstituer un binôme avec un nouveau Directeur Général qu'animer le débat démocratique au sein du Conseil d'Administration et fédérer l'ensemble des administrateurs afin de garder la dynamique de travail actuelle.

GRUPE DE TRAVAIL « LA JUSTICE RESTAURATIVE »

La recherche-action Justice restaurative

Citoyens et Justice, de par son expérience en matière d'accompagnement socio judiciaire et son implication dans le développement de mesures dites de « troisième voie », est convaincue de l'intérêt que la justice restaurative recouvre, notamment en termes de prévention de la délinquance et de la récidive. C'est dans ces circonstances que Citoyens et Justice, la Sauvegarde du Val d'Oise et l'Association Jean Cotxet ont signé avec l'ARCA un contrat de 18 mois qui consiste en la réalisation d'une recherche-action concernant la justice restaurative. Le projet global de cette recherche-action, qui a débuté début 2016, a pour principaux objectifs de :

- Identifier/Mettre en évidence des accompagnements restauratifs au travers des mesures socio judiciaires et interventions mises en œuvre par les associations de Citoyens et Justice,
- Mettre en évidence les attentes croisées des acteurs institutionnels de la justice restaurative : avocats, magistrats, responsables ministériels/parlementaires, responsables associatifs, etc. . . .
- Proposer des axes opérationnels à travers la création de protocoles/déclinaisons pratiques permettant la mise en œuvre d'accompagnement(s) de justice restaurative par le secteur associatif habilité, et mettre en évidence les spécificités des interventions réalisées par ce secteur;
- Identifier/mettre en évidence des actions de justice restaurative en matière de prévention de la délinquance dans le champ extra judiciaire (auprès des majeurs comme des mineurs),
- Proposer des axes opérationnels permettant la mise en œuvre/le développement de réponses de justice restaurative dans le champ de la prévention de la délinquance.

L'ARCA a réuni les sites pilotes lors d'une réunion commune à Paris en juin 2016, et s'est déplacée dans chacune des associations afin de mieux identifier les besoins spécifiques des structures. La prochaine étape de la recherche action consistera en la création d'un outil méthodologique permettant aux associations inscrites dans le projet de s'approprier les outils nécessaires pour mettre en place un véritable accompagnement restauratif. La restitution finale de la recherche action est prévue pour fin 2017, possiblement dans le cadre d'une conférence.

La Conférence Européenne Justice restaurative

La fédération Citoyens et Justice et l'Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA) ont contribué à la semaine dédiée à la Justice Restaurative, instaurée par the European Forum for Restorative Justice, en organisant le 21 novembre 2016 une Conférence Européenne sur la Justice Restaurative à Paris.

Cet évènement, qui fut un succès, a réuni 200 personnes et a été notamment l'occasion d'échanger avec les experts européens sur la notion de justice restaurative. Ainsi, Lode WALGRAVE, Professeur émérite en Criminologie à l'Université de Louvain a présenté un exposé intitulé « Assoir et développer une justice restaurative ambitieuse et réaliste », ses propos ont été complétés par une approche internationale présentée par Estelle ZINSSTAG Chercheuse et membre associée du Scottish Centre for Crime and Justice Research à l'Université de Glasgow. Antonio BUONATESTA, Directeur de Mediante et membre fondateur du European Forum for Restorative Justice a présenté l'approche Belge de la justice restaurative en abordant la création d'un service para judiciaire de justice restaurative. Erwan DIEU, Criminologue, Chercheur en psycho-criminologie et Directeur de l'ARCA est pour sa part intervenu sur « Justice restaurative en France : quelles articulations pour quelles pratiques ? ». A l'issue de cette présentation Citoyens et Justice a organisé une table ronde avec l'ensemble des Directions du Ministère de la Justice intervenant sur cette thématique. Le SADJAV, la DACG, la DPJJ, et la DAP ont activement participé à cet échange (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Conférence Européenne sur la Justice Restaurative »).

La seconde partie de la journée, réservée aux adhérents de Citoyens et Justice, fut l'occasion de présenter un point d'étape concernant la recherche-action réalisée par l'ARCA sur le déploiement de mesures de justice restaurative à partir de mesures socio judiciaires mises en œuvre au sein du réseau. Les quatre associations pilotes engagées dans cette expérience ont pu faire part de leurs premières impressions au regard de la démarche dans laquelle elles se sont engagées (La Sauvegarde du Val d'Oise, Espérer 95 à Pontoise, l'Assoedy à Versailles et l'Arsea à Toulouse Cf. Bulletin n°11 concernant la présentation du projet). La restitution de cette recherche est prévue pour le second semestre 2017 (vraisemblablement en novembre 2017).

GROUPE DE TRAVAIL « ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ »

Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'Enquête de Personnalité (EP), la Commission nationale Pré sententielle majeurs de Citoyens et Justice a souhaité réaliser une étude sur ce mandat judiciaire et plus spécifiquement sur le rapport de l'enquête de personnalité (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point F. « Commissions nationales permanentes » - « Commission nationale Pré sententielle majeurs »). A ce titre, 37 enquêtes de personnalité ont été transmises à la Direction Générale de Citoyens et Justice, suite à un appel, notamment auprès des associations de la Commission nationale. Un groupe restreint de réflexion s'est mis en place afin d'analyser les éléments recueillis. Dans le cadre de cette étude, les questionnements ont porté sur quatre axes : les techniques d'investigation, la forme de l'enquête de personnalité, les techniques rédactionnelles et les éléments de fond de l'enquête.

Concernant plus particulièrement la question sensible du rapport aux faits, nous avons pu constater qu'un chapitre relatif au rapport aux faits était explicitement présent dans plus de la moitié des EP. Par ailleurs, lorsque ce chapitre n'était pas présent, le rapport aux faits apparaissait dans la quasi majorité des entretiens. Au regard de la jurisprudence de la Cour de Cassation du 12 avril 2016, ce point ne peut plus apparaître explicitement dans les rapports d'EP, comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises via les Lettres aux Adhérents n°19/16 et n°26/16.

La réunion de la Commission nationale du mois de septembre à Toulouse a permis d'approfondir les questions en relation avec le rapport aux faits et une note technique sera finalisée et transmise aux associations début 2017, afin d'apporter aux associations des informations précises sur des reformulations possibles (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point F. « Commissions nationales permanentes » - « Commission nationale Pré sententielle majeurs »).

(Cf. Livret 3 « Les annexes » - « Annexe n° 4 : Synthèse de l'étude Enquête de Personnalité »).

GROUPE DE TRAVAIL « MÉDIATION PÉNALE »

La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, après plusieurs échanges avec la fédération (Cf. Bulletin n° 11 de Mars 2016) a souhaité recueillir l'avis des professionnels de notre secteur afin de « redonner une impulsion » à la médiation pénale via une circulaire relative aux mesures alternatives aux poursuites. Une enquête a donc été réalisée auprès d'un panel de 30 associations qui ont répondu à une vingtaine de questions (ouvertes et fermées) portant sur leurs pratiques et constats quotidiens d'acteurs de la médiation pénale. Une partie de l'enquête permettait également de formuler des préconisations/perspectives afin d'améliorer le recours et les conditions de mise en œuvre de cette mesure. Les résultats de l'enquête ont alimenté la note « *Contribution du secteur associatif habilité aux réflexions concernant la revalorisation de la médiation pénale* » qui formule un certain nombre de propositions. La contribution de la fédération a été transmise à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) dans le courant du mois d'octobre 2016. Cette contribution a été favorablement accueillie, cependant, la circulaire d'utilisation des MAP n'était toujours pas parue début 2017. (Cf. Livret 3 « Les annexes » - « Annexe n°5 : Synthèse de l'étude Médiation Pénale »).

GROUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LA RADICALISATION VIOLENTE »

Dans le cadre des travaux menés en partenariat avec le CIPDR et au regard des sollicitations des associations concernant les actions à mener sur les territoires pour lutter contre la radicalisation, Citoyens et Justice a engagé une réflexion sur cette thématique. Une première étape a consisté à identifier les actions ou projets développés par les associations et à les analyser. Dans un second temps, et en partenariat avec la CNAPE, Citoyens et Justice a proposé une journée de rassemblement des associations des deux réseaux afin de diffuser toutes les informations nécessaires au développement d'actions ou projets. Une deuxième journée a eu lieu le 3 février 2016 (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point F. « Commissions nationales permanentes » - « Commission nationale Pré sententielle majeurs » - 2.4 « Réflexions et échanges en matière de lutte contre la radicalisation »).

En termes de perspectives, la fédération poursuivra son soutien technique aux associations concernant cette thématique. Ainsi, une troisième journée de rassemblement, en partenariat avec le CIPDR, la CNAPE et le CNLAPS aura lieu le 1er février 2017 afin de poursuivre les travaux engagés et de favoriser l'échange entre les professionnels concernés.

Citoyens et Justice a également fait le choix de former son personnel dans le cadre des sessions organisées par le CIPDR et de promouvoir ces sessions de formation auprès du réseau. Une première session de formation de cinq jours organisée par le service Formation de Citoyens et Justice, en partenariat avec le CIPDR a eu lieu en décembre 2016 et a connu un vif succès (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point I. « Service Formation » - « Lutte contre la radicalisation »).

GROUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE. »

La thématique des violences au sein du couple est à présent traitée dans le cadre des travaux menés par la Commission nationale Pré sententielle majeurs, de fait, le groupe de travail violences au sein du couple a été absorbé par la Commission nationale qui poursuit son travail de veille sur cette thématique, notamment dans le cadre des mesures collectives. Ainsi, au cours de l'année 2016, la fédération a notamment soutenu la démarche menée par Ludovic DARDENNE, ancien membre de la Commission nationale Pré sententielle majeurs de Citoyens et Justice, qui a effectué dans le cadre de ses études une recherche-action sur la question des violences conjugales. Son expérience dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales a permis de mettre en exergue les multiples appréhensions de ce public spécifique par les divers corps professionnels. Il a ainsi entamé une recherche-action sur cette thématique et ce public, en s'appuyant à la fois sur les différentes théories explicitant ces violences, et sur le concept de représentations sociales. Cette démarche a particulièrement intéressé Citoyens et Justice, qui a diffusé à l'ensemble de son réseau le questionnaire élaboré par Ludovic DARDENNE (cf. Lettre aux Adhérents n°24/16 du 10 juin 2016). Le résultat de cette recherche devrait être publié dans le courant de l'année 2017. Une restitution aura lieu dans le cadre d'une réunion de la Commission nationale Pré sententielle majeurs de Citoyens et Justice.

GROUPE DE TRAVAIL « MESURES »

Ce groupe de travail avait été mis en place pour réaliser les référentiels et fiches signalétiques des mesures socio judiciaires afin de réaliser le guide des mesures publié en 2012. Aujourd'hui, ce groupe n'existe plus en tant que tel, et il appartient à chacune des Commissions nationales de Citoyens et Justice de veiller à l'actualisation et à l'évolution des référentiels dans le champ qui les concerne. Le guide devrait faire l'objet d'une actualisation générale au cours de l'année 2017.

GROUPE DE TRAVAIL « STRUCTURATION FÉDÉRALE »

La problématique de l'organisation régionale fut abordée lors du Conseil d'Administration résidentiel de rentrée en octobre 2016.

Les 9 régions fonctionnent de façons différentes, certaines sont très actives avec une réelle vie régionale animée par l'association déléguée régionale, d'autres ont beaucoup de mal à fonctionner, voire à se réunir. L'hétérogénéité des fonctionnements régionaux a amené les administrateurs et la Direction Générale à se demander s'il ne faut reconsidérer le modèle régional.

Aussi, il est décidé de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à l'organisation régionale de la fédération, ce groupe sera constitué de cinq administrateurs et du Directeur Général de la fédération.

En ce qui concerne la question du découpage des régions de Citoyens et Justice, le Conseil d'Administration a décidé de calquer le découpage de ses régions sur le nouveau découpage des inter régions DISP/DIR.

(Cf. Livret 3 « Les Annexes » - « Annexe n°3 : Nouveau découpage des DISP et des régions de Citoyens et Justice à compter du 1^{er} Janvier 2017 »).

Citoyens et Justice, fédération nationale des associations socio-judiciaires réunit près de 150 associations socio-judiciaires intervenant dans les champs pré et post sententiels et dans la Justice des Enfants & Adolescents... reconnue, à l'échelon national, tant par ses partenaires issus du secteur, que par les professionnels de la Justice et par les institutions publiques pour son professionnalisme, son expertise et analyse.

Depuis de nombreuses années, l'équipe de Citoyens et Justice s'attache à développer différents outils de communication auprès de ses adhérents, ses partenaires et l'ensemble de professionnels du secteur et des métiers de la Justice... tels que les référentiels mesures, la brochure de présentation générale de la fédération, les affiches... la présence de la fédération sur les réseaux sociaux (Twitter...) L'élaboration d'outils de communication est primordiale et fondamentale pour la fédération dans la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise des associations adhérentes.

SITE INTERNET

Les données présentées ci-après doivent être mises en rapport avec le nombre de visites totales et le nombre de visites uniques. En effet, plus ce rapport a tendance à diminuer, plus le contenu du site est qualitatif : le site internet de Citoyens et Justice, actif depuis 2012, a désormais des internautes fidèles qui viennent plus ou moins régulièrement pour rechercher de l'information. Par ailleurs, nous constatons également que les visiteurs qui arrivent sur le site vont plus loin que la première page, en quête d'informations, du fait de la baisse du taux de rebond* (4,24 %). Enfin, le nombre de pages vues au cours d'une session (connexion d'un internaute) a augmenté de 4,9 %, confirmant ainsi que les visiteurs restent plus longtemps sur www.citoyens-justice.fr et effectuent plus de recherches au cours de leurs connexions. Ce site internet connaît donc moins de visites dites de « courtoisie ».

*Quelques
définitions...

Visites totales : Nombre de visites effectuées par l'ensemble des internautes. Chaque connexion d'un même internaute est comptabilisée.

Visites uniques : Nombre de connexions par internaute. Plusieurs visites d'un seul internaute sont comptabilisées qu'une fois.

Taux de rebond : Nombre d'internautes qui ne voient que la page d'accueil et qui partent du site.

La page d'accueil

Actualités : 19 825 en 2016, contre 22 379 en 2015, 13 744 en 2014 et 3 411 visites en 2013

Carte réseau : 2 674 en 2016, contre 3 798 visites en 2015, 6 527 en 2014 et 5 147 visites en 2013

Nombre de visites

	2016	2015	2014	2013
Nombre de visites total	36 744	44 001	38 044	18 691
Nombre de visites uniques	21 026	25 017	20 844	11 518
Moyenne mensuelle	1 752	2 085	3 169	3 115
Rapport total/unique	15 718	18 948	1 700	7 173

Nombre de pages totales vues

	2016	2015	2014	2013 (de mai à Décembre)
Nombre de pages vues	89 208	101 598	93 290	50 320
Moyenne mensuelle	7 434	8 466	7 774	8 386

Nombre de pages totales vues par grandes rubriques

	2016	2015	2014	2013
Nous connaître	5 294 visites (4 041 uniques) R.VT/VU* = 1 253	6 103 visites (4 516 uniques) R.VT/VU = 1 587	6 097 visites (4 619 uniques) R.VT/VU = 1 478	4 053 visites (3 025 uniques) R.VT/VU = 1 028
Commissions et groupes de travail	2 203 visites (1 634 uniques) R.VT/VU = 569	2 402 visites (1 779 uniques) R.VT/VU = 623	2 662 visites (2 050 uniques) R.VT/VU = 612	1 568 visites (1 215 uniques) R.VT/VU = 353
Les ministères et les instances nationales	423 visites (332 uniques) R.VT/VU = 91	533 visites (412 uniques) R.VT/VU = 121	644 visites (518 uniques) R.VT/VU = 126	465 visites (364 uniques) R.VT/VU = 101
Les mesures socio-judiciaires	6 265 visites (4 336 uniques) R.VT/VU = 1 929	6 907 visites (4 828 uniques) R.VT/VU = 2 079	6 628 visites (4 531 uniques) R.VT/VU = 2 097	3 256 visites (2 246 uniques) R.VT/VU = 1 010
Nos formations	13 216 visites (9 246 uniques) R.VT/VU = 3 970	10 447 visites (7 258 uniques) R.VT/VU = 3 189	10 879 visites (7 756 uniques) R.VT/VU = 3 123	6 310 visites (723 uniques) R.VT/VU = 1 724
Nos documentations	1 070 visites (790 uniques) R.VT/VU = 280	1 241 visites (1 241 uniques) R.VT/VU = 329	1 341 visites (1 058 uniques) R.VT/VU = 283	946 visites (723 uniques) R.VT/VU = 223
Adhérer à la fédération	511 visites (401 uniques) R.VT/VU = 110	651 visites (493 uniques) R.VT/VU = 158	749 visites (570 uniques) R.VT/VU = 179	395 visites (322 uniques) R.VT/VU = 73

*R.VT/VU = Rapport entre les visites totales & les visites uniques.

Deux parties complémentaires : Réseau Associatif & Tableau de Bord

Le site de Citoyens et Justice propose à l'ensemble du public une carte interactive, disponible depuis la page d'accueil sous le nom « Réseau associatif ». Cette carte permet à chacun de visualiser les adhérents de la fédération ainsi que leurs activités. Nous rappelons, d'ailleurs, que ces fiches sont régulièrement consultées par des magistrats souhaitant mandater des associations. Il est donc primordial que chaque adhérent mette à jour sa fiche de manière régulière afin d'offrir à tous des données actualisées et de favoriser le transfert d'informations entre les différents acteurs.

En 2016, 15 associations ont mis à jour leur fiche association sur un total de 133. Il faudra donc développer cette pratique auprès des adhérents afin que ces derniers participent activement aux échanges d'informations du réseau de Citoyens et Justice.

D'autre part, depuis janvier 2016, à partir de cette rubrique, les associations adhérentes peuvent accéder au tableau de bord des activités qu'elles mènent sur leurs juridictions d'intervention pour le renseigner. Ces données ne sont visibles que des personnes ayant un accès à l'espace réservé de www.citoyens-justice.fr et l'autorisation de leur direction pour renseigner ces informations. Le délégué régional a quant à lui accès au même tableau, mais également à celui des données de toutes les associations de sa région.

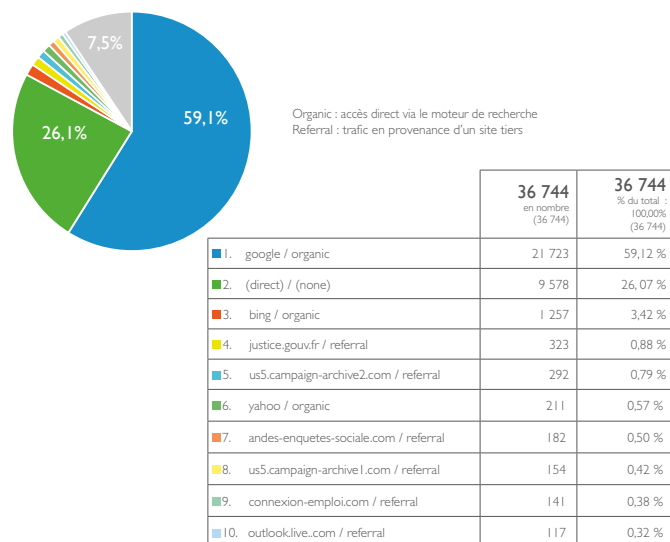
Création de compte et accès réservé

Tout salarié d'une association adhérente à Citoyens et Justice peut demander la création d'un compte afin d'accéder à l'espace réservé de www.citoyens-justice.fr; (sous réserve d'acceptation de la fédération). La personne recevra un identifiant et un mot de passe de connexion, suite à sa demande.

En 2016, nous avons reçu 45 demandes de création de compte (contre 70, en 2015), 31 ont été acceptées et 14 ont été refusées car les personnes ou les structures n'étaient pas adhérentes à la fédération.

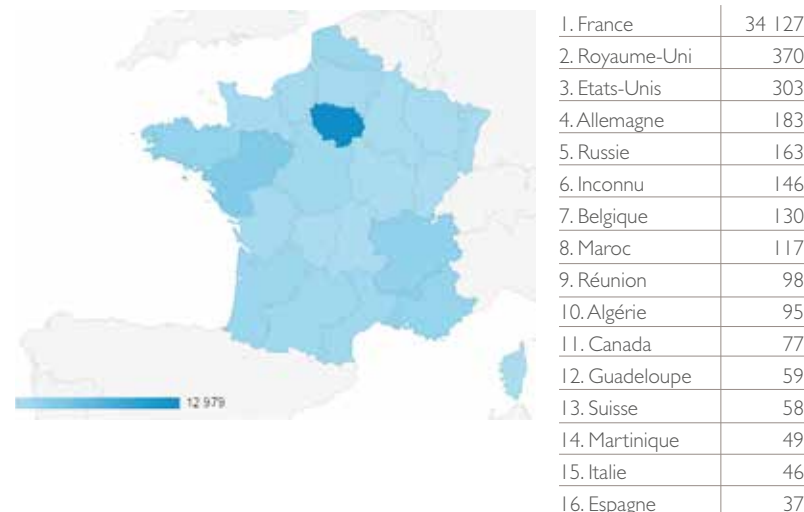
Sources de trafic (sites référents)

Les internautes visitent le site de Citoyens et Justice via les moteurs de recherches à 63 % (Google, Yahoo, Bing...). Comme en 2015, 26 % se connectent à partir de l'adresse <http://www.citoyens-justice.fr/>, ce qui atteste qu'une partie des utilisateurs du site sont fidélisés (associations, partenaires, travailleurs sociaux,...).



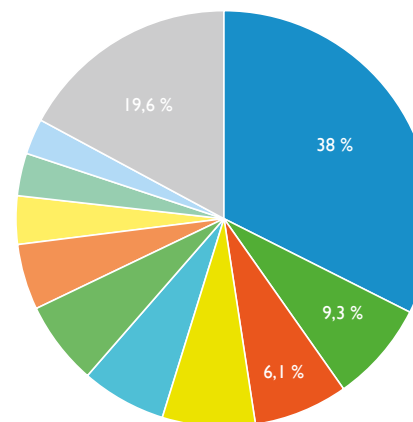
Sources de trafic (régions)

Le pourcentage de visites effectuées sur le territoire français a augmenté, passant de 87,82 % à 92,88 %. Il y a eu moins d'évènements européens, donc moins de rencontres, ce qui peut expliquer une curiosité moindre et une baisse de visites par nos voisins européens.



Ci-dessous est présentée la répartition des visites en France selon les régions :

	34 127 En nombre (36 744)	34 127 % du total : 92,88% (36 744)
1. Ile de France	12 979	38,03 %
2. Pays de la Loire	3 173	9,30 %
3. Rhône-Alpes	2 083	6,10 %
4. Bretagne	1 957	5,73 %
5. Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1 766	5,17 %
6. Nord-Pas-de-Calais	1 369	4,01 %
7. Aquitaine	1 285	3,77 %
8. Centre-Val de Loire	365	2,83 %
9. Midi-Pyrénées	935	2,74 %
10. Languedoc-Roussillon	864	2,53 %



La dématérialisation des inscriptions aux événements de Citoyens & Justice !

Le Ministère de la Justice a l'an passé, expérimenté la dématérialisation des frais de justice afin d'alléger le processus de traitement des dossiers et notamment de la mise en paiement des frais de Justice. Citoyens et Justice a également saisi ce processus en proposant, notamment lors des XIII^è rencontres nationales de Citoyens et Justice, co-organisées avec les associations Esperer 95 et Sauvegarde du Val d'Oise, à Cergy Pontoise les 16 et 17 juin derniers sur « L'innovation sociale : l'ADN associatif ! » de s'inscrire directement via internet. L'outil utilisé est Jotform, il permet à toute personne de mener au sein de sa structure des enquêtes, des études, ou bien de pouvoir gérer des inscriptions à une réunion, un événement ... Basé sur la création d'un formulaire, celui-ci permet d'obtenir des réponses rapidement et de visualiser de manière globale les résultats.

C'est grâce à cet outil que Citoyens et Justice a notamment géré les inscriptions aux différents événements qui se sont déroulés sur l'année 2016 (Journée de Sensibilisation « lutte contre la radicalisation violente » co-organisée avec la CNAPE, Conférence Européenne sur la Justice Restaurative et la Journée sur le Placement à l'Extérieur...) mais aussi les inscriptions aux différentes Commissions nationales, notamment celles du Pré sententielle majeurs et de la Justice des Enfants et des Adolescents, ou enfin les enquêtes menées auprès des adhérents pour la plateforme à l'Élection présidentielle...

Cet outil génère un réel gain de temps. En effet, une fois le formulaire validé les informations s'incrémentent automatiquement dans un tableau partagé à partir de Google Drive, permettant ainsi l'exploitation des résultats de l'enquête/étude ou du suivi administratif des inscriptions (Liste d'émargement, Facturation, paiement...).

Dans une optique d'accroissement du nombre d'internautes et de leur fidélisation (et à plus grande échelle de la notoriété de la Fédération), Citoyens et Justice a décidé de mettre en place un nouvel outil de communication.

Un Forum va être ouvert aux adhérents sur le site internet, afin de créer un lieu d'échanges et de partage d'informations, notamment par la mise en place de visio-conférences abordant des questions sur des thèmes variés proposées par les conseillères techniques de Citoyens et Justice.

Cette démarche a pour but de continuer à développer le trafic du site internet et l'interaction entre les différents partenaires et adhérents. Grâce à un contenu de qualité, l'augmentation du nombre d'internautes sera la conséquence logique de la diversification des outils de communication comme le Forum.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis 2014, Citoyens et Justice est présente sur les réseaux sociaux, notamment Twitter. En 2016, le compte « Citoyens et Justice » compte 368 abonnés (contre 311 en 2015) et a posté près de 130 tweets relatifs aux XIII^è Rencontres nationales de Citoyens et Justice, co-organisée avec les associations Esperer 95 et Sauvegarde du Val d'Oise, à Cergy Pontoise les 16 et 17 juin derniers sur « L'innovation sociale : l'ADN associatif ! », la Conférence Européenne sur la Justice Restaurative, et la journée nationale sur le Placement à l'Extérieur.

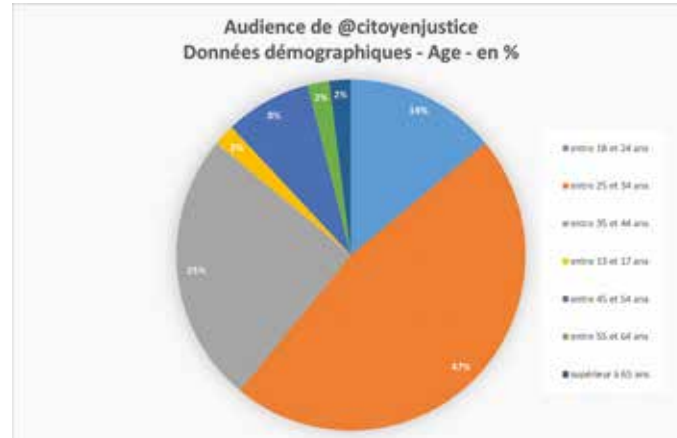
Quelques mesures clés en 2016

Impressions <i>Nombre de fois que des utilisateurs ont vu des Tweets sur Twitter</i>	32,6 K
Clics du lien <i>Nombre de clics sur une URL ou une carte du Tweet</i>	96
Retweets <i>Nombre de fois que des utilisateurs ont ajouté le tweet à leurs favoris</i>	83

Citoyens et Justice, sans avoir besoin de tenir une position omniprésente sur ce réseau social, est réellement visible et ce de plus en plus grâce à la qualité de ses tweets ! Cette e-réputation vient compléter la reconnaissance professionnelle de la fédération qu'elle connaît depuis quelques années via d'autres outils de communication.

Les réseaux sociaux au sein des associations... A ce jour, peu d'associations se trouvent sur un réseau social, et pourtant c'est un moyen rapide et efficace de pouvoir « toucher », « sensibiliser », « informer » différents publics et notamment les plus jeunes...

D'ailleurs, il est envisagé, courant 2017, que la fédération ouvre une page « Facebook » et une chaîne publique « Youtube » afin de permettre une meilleure reconnaissance du secteur associatif auprès du « Grand public » et notamment des plus jeunes...



Selon analytic Twitter, nous pouvons indiquer à ce jour que :

- 47 % des personnes qui visualisent nos « tweets » ont entre 25 et 34 ans,
- 25 % entre 35 et 44 ans,
- et 14 % entre 18 et 24 ans.

L'équipe de Citoyens et Justice, ainsi que quelques administrateurs de la fédération ont pu participer à une formation sur Twitter et son utilisation fin 2016.

LA COMMUNICATION / INFORMATION

Comment différencier la communication de l'information ?

Dans sa communication, Citoyens et Justice porte ses valeurs, son engagement, sa culture dans le but d'accroître sa notoriété.

Dans sa mission d'information, la fédération transmet les actualités variées et objectives relatives au secteur socio-judiciaire à ses associations adhérentes et ses partenaires.

Ces deux missions permettent donc à Citoyens et Justice de valoriser son expertise et de se faire reconnaître auprès de publics différents.

L'information

La communication par voie électronique

Citoyens et Justice utilise depuis de nombreuses années les nouveaux outils d'information et de communication afin de communiquer auprès de ses adhérents. La fédération adresse ses supports de communications tels que les lettres aux adhérents, les zooms actualités, les bulletins d'informations ou encore les formations actualités avec MailChimp.

Quelques données chiffrées des campagnes envoyées :

Lettre aux adhérents : Envoi effectué selon le caractère d'importance du contenu...

	2016	2015	2014	2013
Nombre de campagnes envoyées	41	37	70	70
Nombre moyen de destinataires par campagne	916	816	743	448
Taux d'ouverture* moyen	28,33 %	26 %	26,45 %	41,75 %
Taux d'ouverture* des pièces jointes moyen	4,23 %	49 %	4,80 %	10,19 %

En 2016, la fédération a diffusé :

- 43 « Lettres aux Adhérents »
- 13 « Formations Actualités »
- 61 « Offres d'Emploi ».

Les thèmes des lettres aux adhérents furent notamment les suivants :

- Journée de rassemblement – Lutte contre la radicalisation,
- Appel à cotisation 2016,
- Note relative à la prévention et à la gestion des situations de violence au sein des établissements et services de la PJJ,
- Développement de la justice restauratrice : un projet par cour d'Appel en 2016 selon les orientations du SADJAV ou expérimentations en matière de justice restauratrice,
- Circulaire FIPD : les orientations du SG – CIPDR,
- Suivi de la mise en œuvre de la circulaire relative à l'emploi du FIPD 2016,
- Démarche de professionnalisation des intervenants socio-judiciaires,
- Protocole sur l'accès aux minimas sociaux des personnes détenues,
- FIPD 2016,
- Guide des mesures socio-judiciaires : Actualisation des fiches relatives au champ post sententiel,
- Guide pratique relatif à la prévention de la récidive du CIPDR,
- Assemblée générale ordinaire 2016 de Citoyens et Justice,
- Rencontres nationales de Citoyens et Justice,
- Circulaire interministérielle SPIP/SIAO,
- Décision de la Cour de Cassation relative à l'Enquête de personnalité,
- Circulaire de politique pénale générale,
- Soutien de Citoyens et Justice à une recherche actions sur les violences conjugales,
- Aménagements de peine et contrainte pénale : audition de Citoyens et Justice,
- Principe de précaution pour l'Enquête de personnalité,
- Enquête relative à la médiation pénale,
- Compétences des délégués et médiateurs du procureur de la république : loi du 3 juin 2016,
- Journée nationale sur le Placement à l'extérieur,
- Nouvelles missions non tarifées pour les délégués et médiateurs du procureur,
- Journée de sensibilisation lutte contre la radicalisation violente,
- Enquête dans le cadre des futures élections présidentielles,
- Travaux de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents,
- Décret relatif au Stage de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes.

Zoom actualités : Envoi effectué tous les jeudis à 17h si un article a été mis en ligne sur le site www.citoyens-justice.fr

	2016	2015
Nombre de zooms actualités envoyés	43	57
Nombre moyen de destinataires	916	816
Taux d'ouverture* moyen	25,57%	21,8 %
Taux d'ouverture* sur les articles inclus	5,54%	4,43 %

Dans le cadre d'une réflexion menée depuis 2 ans sur ses supports de communication, la fédération s'efforce :

- de limiter le nombre de « Lettre aux adhérents » en privilégiant la mise en ligne sur le site internet de la fédération de toutes les communications à caractère informatif,
- de rendre les titres de ses communications plus dynamiques afin que le lecteur se sente concerné dès l'arrivée du mail.

Nous notons qu'en 2016, une augmentation du taux d'ouverture des lettres aux adhérents de 2,33 % et des Zooms Actualités de 1,2 %. La fédération se félicite de cette évolution car cela signifie que les adhérents s'approprient de plus en plus les supports de communication mis à leur disposition. D'ailleurs, cette tendance se retrouve également pour les autres supports de communication tels que les Bulletins d'informations des Commissions nationales (Justice des Enfants et des Adolescents, Pré sententielle majeurs, Post sententielle).

La fédération souhaite préciser à nouveau, que ces supports de communication sont mis en œuvre par l'équipe de Citoyens et Justice, experte et spécialisée dans les différents domaines du secteur socio-judiciaire (Justice des Enfants et Adolescents, pré sententiel majeurs, post sententiel...), et qu'ils offrent à chaque adhérent de la fédération le bénéfice des actualités du secteur et des réponses à des questions techniques, juridiques ... et ce de manière réactive et ciblée.

Bien que ces communications soient plus lues qu'auparavant, nous faisons malheureusement encore très souvent le constat, en réunion régionale ou lors de rencontres alors que des questions nous sont posées, que les réponses ont fait l'objet d'une lettre aux adhérents. En effet, l'éventail des intérêts des adhérents étant extrêmement large, mineurs, majeurs, pré et post sententiels, etc... ils ouvrent ces pièces jointes quand ils sont concernés par le thème traité.

Offres d'emplois :

A la demande de nos adhérents, afin d'optimiser l'utilisation de nos supports de communication, la fédération a fait le choix de diffuser les offres d'emploi uniquement via son site internet. Cette mise sur site étant reprise toutes les semaines dans le « Zoom actualités » de www.citoyens-justice.fr envoyé le jeudi à 17 h.

En 2016, 61 offres d'emplois ont été diffusées via ce mode de diffusion (contre 36 en 2015 et 46 en 2014).

Bulletins d'informations :

Grâce à la diffusion des bulletins d'information des Commissions Nationales Justice des Enfants et des Adolescents, Pré sententielle majeurs et Post sententielle, les adhérents sont destinataires d'une communication spécifique à ces trois champs d'activité. Les actualités relayées par ces trois bulletins sont riches et variées (activités des commissions, actualité juridique, mesures.)

- **Bulletin de la Commission nationale Justice des Enfants & des Adolescents** : Diffusé depuis 2014, un bulletin a été adressé, en 2016, à l'ensemble des personnes membres de la Commission nationale et des adhérents de la fédération. Son taux d'ouverture* est de 31,39 % et 6,15 % des destinataires ont consulté les liens présents dans le bulletin.
- **Bulletin de la Commission nationale Pré sententielle majeurs** : Diffusé depuis 2012, 2 bulletins ont été envoyés en 2016 aux membres de la commission nationale pré sententielle majeurs et aux adhérents. Son taux moyen d'ouverture* est de 33,06 % et 6,25 % des destinataires ont consulté les liens présents dans le bulletin.
- **Bulletin de la Commission nationale Post sententielle** : Diffusé depuis 2010, ce bulletin a été initialement adressé aux membres de cette commission et aux adhérents de la fédération. Depuis le 11 juillet 2014, ce dernier est adressé à l'ensemble des partenaires de la fédération. Cette plus large diffusion porte son nombre de destinataires à environ 5000 envois. 23,17 % des destinataires ont ouvert le bulletin et 3,99 % ont consulté les liens téléchargeables présents dans le bulletin.



*Quelques
définitions...

Taux d'ouverture : Rapport entre le nombre d'ouvertures d'un email et le nombre d'emails aboutis dans le cadre de la campagne (Taux d'ouverture moyenne : compris entre 30 % et 40 %)

Taux de clic : Rapport entre le volume de clic et le volume d'emails aboutis, il permet de connaître la réactivité des destinataires (Taux de clic moyen : compris entre 1 et 5 %)

Les taux d'ouverture sont respectivement de 31,39 % pour le bulletin de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, 33,06 % pour celui de la Commission nationale Pré sententielle majeurs et 23,17 % pour celui de la Commission nationale post sententielle.

Les taux indiqués ci-dessus se retrouvent totalement dans les données moyennes indiquées par des professionnels en communication.

Ces données peuvent être considérées comme basses, néanmoins leur analyse n'est pas évidente mais reste logique. En effet, Citoyens et Justice s'adresse à un public de professionnels large et diversifié : des associations adhérentes inscrites dans la Justice des Enfants et des Adolescents sont moins nombreuses que celles mettant en œuvre des mesures pré sententielles majeurs...quant aux associations du Post sententiel majeurs, celles-ci s'adressent à un très large public puisque le bulletin est adressé à l'ensemble de nos adhérents, partenaires...

Enquêtes menées auprès des adhérents

En 2016, la fédération a mené auprès des adhérents 4 enquêtes relatives :

- **Aux projets déposés, par les associations adhérentes, auprès des préfetures au titre du FIPD 2016** : Cette enquête a été menée dans le cadre du partenariat que Citoyens et Justice entretient avec le CIPDR au sein du groupe de travail « Prévention de la récidive », 80 associations ont répondu à cette enquête. (Cf. Livret 2. « Les relations institutionnelles et partenariales : des coopérations au service d'un projet » - « La fédération et les instances nationales » - « Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la radicalisation »),
- **À la médiation pénale** : Cette enquête avait pour but de valoriser les interventions du réseau associatif auprès des pouvoirs publics et envisager l'élaboration de contenus dans la dynamique partenariale que Citoyens et Justice a engagée avec la DACG, 31 structures ont répondu à cette enquête,
- **À la mesure de placement à l'extérieur** : Cette enquête a été menée dans le cadre de la préparation de la journée nationale sur le Placement à l'extérieur du 15 décembre 2016 (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Journée nationale sur le Placement à l'extérieur » « Evaluer, c'est prouver notre efficacité : Une journée dédiée au placement à l'extérieur ») et ouverte à toutes associations exerçant cette mesure, 9 associations ont répondu à cette enquête,
- **À la plateforme Élection présidentielle 2017** : La fédération Citoyens et Justice a lancé une enquête ayant pour objectif de mesurer le poids du secteur associatif en termes de capital humain et de poids économique, 84 associations ont répondu à l'enquête.

Carte de vœux :

Comme les années précédentes, Citoyens et Justice a choisi d'envoyer ses vœux 2016 au format électronique, 5024 structures/personnes en ont été destinataires. Le service communication en a réalisé le graphisme.

La communication par support papier :

Catalogue Formations

Le catalogue formations 2017 a été édité en juillet, 3700 exemplaires du catalogue ont été imprimés. Par ailleurs, l'ensemble du catalogue formations est consultable en ligne sur www.citoyens-justice.fr; et les personnes intéressées ont la possibilité également de s'inscrire en ligne directement depuis le site internet.

Le rapport d'activités

Le rapport d'activités a été réalisé par l'Agence graphique I 400, située à La Teste de Buch (33) dirigée par Laetitia LENFANT. Il a été édité à 450 exemplaires et a été adressé à nos adhérents, nos partenaires institutionnels et associatifs.

Les fiches « Commissions nationales »

L'Agence I 400, dirigée par Laetitia LENFANT, a réalisé le graphisme et l'impression des fiches spécifiques à chacune des Commissions nationales de Citoyens et Justice.

Ce nouvel outil de communication s'inscrit dans la lignée de la stratégie de communication de Citoyens et Justice et permettra aux salariés, administrateurs de la fédération de présenter ce dernier auprès de partenaires locaux ou nationaux.

Ces fiches ont été éditées à 1000 exemplaires pour chaque Commission nationale.

Ces fiches, disponibles sur le site internet de Citoyens et Justice, participent à la communication externe de la fédération en y présentant les Commissions nationales, notamment leurs axes de travail, leurs objectifs et leur organisation.



Consulter le catalogue formations 2017 : www.citoyens-justice.fr
Rubrique : « Nos formations »



Consulter les fiches à partir de : www.citoyens-justice.fr
Rubrique : « Commissions et groupes de travail »

Roll up

L'Agence 1400 a également réalisé 4 Roll-up permettant ainsi, lors d'évènements de Citoyens et Justice notamment, de promouvoir l'image de Citoyens et Justice.

Les évènements de Citoyens et Justice

Citoyens et Justice a organisé en 2016, quatre évènements majeurs pour la vie de la fédération (Cf. infra) et a utilisé différents outils de communication tels un système de gestion d'inscription en ligne, la réalisation de Kakémonos présentant la fédération !

Journée de rassemblement des associations socio-judiciaires sur la lutte contre la radicalisation



Le 3 février dernier, Citoyens et Justice organisait à Paris **une journée de rassemblement des associations socio judiciaires impliquées dans des actions ou projets de lutte contre la radicalisation violente**. Cette journée s'inscrivait dans la continuité des réflexions menées par Citoyens et Justice, et de la première journée de rassemblement du 11 septembre 2015 qui réunissait des associations de notre réseau et de la CNAPE en vue d'échanger sur cette thématique.

(Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Journée de rassemblement des associations socio-judiciaires sur la lutte contre la radicalisation »).

XIII^e Rencontres nationales de Citoyens et Justice



Les 16 et 17 juin 2016, Citoyens et Justice organisait avec les associations Espérer 95 et Sauvegarde du Val d'Oise, les XIII^e rencontres nationales de Citoyens et Justice sur le thème « **L'Innovation sociale : l'ADN associatif !** »

Ces journées ont réuni un peu plus de 300 personnes dans les locaux de l'Université de Cergy Pontoise. Edouard ZAMBEAUX, Journaliste, Réalisateur, Producteur de l'émission « Périphéries » sur France Inter en était l'animateur.

Afin de communiquer sur cet évènement, de nombreuses lettres d'informations, au format numérique mais aussi au format papier, ont été adressées à l'ensemble des contacts des trois structures. Il est à noter que la fédération a également communiqué sur ces journées via Twitter en amont et en aval en publiant sur son site internet un dossier spécial incluant l'ensemble des captations prises durant les journées ainsi que les films qui ont été diffusés soit durant les tables rondes soit dans le hall de l'université.

Durant ces rencontres, les trois associations organisatrices ont mis en place des outils interactifs. L'application Wisembly a permis notamment aux participants de « prendre la parole » au moyen de leur smartphone, et de questionner en direct les différents intervenants.

VOTV a, quant à elle, permis de réaliser la captation et la retransmission des interventions en direct et sur écran géant.

Des supports de communications ont été réalisés spécifiquement pour cet évènement reprenant le design spécifique des rencontres nationales. Enfin, les rencontres nationales se sont clôturées sous la forme d'un plateau TV retransmis en direct sur la chaîne TV Vo news de Cergy Pontoise. (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point C. « XIII^e Rencontres Nationales de Citoyens et Justice »).

Conférence Européenne sur la Justice Restaurative



Le 21 novembre 2016, Citoyens et Justice a organisé avec l'Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA), une Conférence Européenne sur la Justice Restaurative réunissant près de 200 personnes au sein de l'association « Le Mas » dans le 13ème arrondissement de Paris. M. Yves BADORC, Chef du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) a ouvert cette Conférence au cours de laquelle 4 chercheurs européens sont intervenus :

Assoir et développer une justice restaurative ambitieuse et réaliste

Lode WALGRAVE, Professeur émérite en Criminologie à l'Université de Louvain (Belgique)

L'applicabilité élargie de la justice restaurative : les apports internationaux

Estelle ZINSSTAG, Chercheuse et membre associée du Scottish Centre for Crime and Justice Research à l'Université de Glasgow

Justice restaurative en France : quelles articulations pour quelles pratiques ?

Erwan DIEU, Criminologue, Chercheur en psycho-criminologie et Directeur de l'ARCA

De l'expérimentation à la création d'un service para judiciaire : la construction de la justice restaurative en Belgique Francophone

Antonio BUONATESTA, Directeur de Mediante et membre fondateur du European Forum for Restorative Justice (Belgique)

Pour cette Conférence Européenne, Citoyens et Justice a communiqué via le site internet de la fédération, l'envoi de lettres d'informations au format numérique et sur le réseau social « Twitter ». Les inscriptions à cette journée se sont faites en ligne directement grâce à l'outil « Jotform » que la fédération utilise pour l'envoi de questionnaires ou de formulaires.

(Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Conférence Européenne sur la Justice Restaurative »).

Journée nationale « Evaluer c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante ... »

Le 15 décembre dernier, Citoyens et Justice organisait en partenariat avec le Ministère de la Justice, l'Université de Nantes et la Fondation de l'Armée du Salut, une journée visant à démontrer la capacité des associations à s'inscrire dans une démarche d'évaluation et à témoigner de l'effet et de l'impact de la mesure de placement à l'extérieur sur le parcours des personnes condamnées.

Réunissant plus de 70 personnes, adhérentes, non adhérentes ou partenaires de Citoyens et Justice, cette journée a rencontré un franc succès auprès des différents participants et donné lieu à des échanges particulièrement riches et ouverts.

Outre les différentes communications que Citoyens et Justice a pu mettre en œuvre auprès de ses adhérents, partenaires et divers professionnels, telles les lettres aux adhérents, newsletters d'invitation et les communications sur le réseau social Twitter, la fédération a réalisé des flyers relatifs à cette journée et a profité de la tenue de la Conférence Européenne sur la Justice Restaurative pour les distribuer à ses participants.

(Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Journée nationale sur le Placement à l'extérieur : « Evaluer, c'est prouver notre efficacité : Une journée dédiée au placement à l'extérieur »).



Citoyens et Justice & les médias

Citoyens et Justice parle à la presse.....

Citoyens et Justice travaille régulièrement avec la revue hebdomadaire spécialisée dans le secteur sanitaire et social ASH. En 2016, plusieurs articles sont parus :

En savoir plus sur le certificat ISJ sur : www.citoyens-justice.fr
Rubrique : « Nos formations »



Revue ASH n°2958 du 29 avril 2016 – « Citoyens et Justice crée un « Certificat d'intervenant socio-judiciaire » Denis L'HOUR, Directeur Général et Isabelle ADAM, Responsable de Formation ont rédigé un article relatif au Certificat d'intervenant socio-judiciaire créé par la fédération nationale Citoyens et Justice.

Revue ASH n°2965 du 17 juin 2016 – « Citoyens et Justice émet des propositions pour développer l'innovation sociale »

Citoyens et Justice, co-organisait avec les associations Espérer 95 et Sauvegarde du Val d'Oise les XIII^è Rencontres nationales sur la thématique « Innovation sociale : l'ADN associatif ! » les 16 et 17 juin 2016, au moment où les ASH publiaient un article rédigé par Denis L'HOUR, Directeur Général de Citoyens et Justice relatif aux propositions formulées par la fédération, pour développer l'innovation sociale.

En savoir plus sur les XIII^è Rencontres nationales sur : www.citoyens-justice.fr



Citoyens et Justice travaille régulièrement avec le bimensuel des organismes sans but lucratif, Jurisassociations. En 2016, plusieurs articles sont parus :

Revue Jurisassociations du 15 mai 2016 – « Justice restaurative : un outil innovant »

Véronique DANDONNEAU, Chargée de projets, Juriste de la fédération Citoyens et Justice a rédigé un article sur la Justice Restaurative.

Dans son numéro 547 du 1er novembre 2016, un dossier complet sur les XIII^è rencontres nationales « Innovation sociale : l'ADN associatif ! » de Citoyens et Justice, co-organisées avec les associations ESPERER 95 et SAUVEGARDE DU VAL D'OISE, les 16 et 17 juin 2016.





Revue « Forum » n°72 de Février 2016 « Secteur socio-judiciaire : la justice restaurative au cœur de l'intervention des associations »

Véronique DANDONNEAU, Chargée de projets, Juriste à la fédération Citoyens et Justice a rédigé un article pour la revue « Forum » de son partenaire la CNAPE, sur la Justice Restaurative et notamment à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat avec l'ARCA.

La revue « Direction(s) » - Interview de Citoyens et Justice sur la remise en cause par la Cour des comptes des modalités de contractualisation en place dans la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur

Stéphanie LASSALLE, Conseillère technique sur le champ post sentenciel, a été interviewée par Noémie COLOMB en vue de la rédaction d'un article sur le sujet, suite au référé sur la prise en charge et le suivi par l'administration pénitentiaire des majeurs condamnés, adressé par la Cour des comptes à Jean-Jacques URVOAS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (« Cour des comptes : le suivi des personnes condamnées épinglées » - Direction(s) – n°144 juillet-août 2014)

La presse parle de Citoyens et Justice

Maryannick LE BRIS a rédigé un article sur la Justice restaurative pour la revue des ASH du 22 janvier 2016 intitulé « Mesures socio-judiciaires : vers un modèle pour la justice restaurative », elle évoque dans cet article le partenariat de la fédération avec l'Observatoire des violences (ARCA) et notamment leur décision de s'engager dans une réflexion commune sur ce sujet.

Perspectives

Citoyens et Justice a depuis plusieurs années pris le « virage du numérique » grâce aux différents outils qu'elle met au service de ses adhérents. Cette communication joue un rôle important dans la reconnaissance des valeurs et des missions que nous défendons.

En 2016, la fédération a continué à porter son attention sur la manière de communiquer auprès de ses adhérents et ses partenaires notamment en :

- Valorisant les travaux des Commissions nationales, via les bulletins d'informations,
- Elargissant son panel d'outils de communication,
- Mettant à disposition de ses adhérents, un outil technique « Tableau de bord des mesures socio-judiciaires » (*Accès via le site internet de la fédération*),
- Organisant des journées thématiques et les XIII^è Rencontres Nationales.

Citoyens et Justice souhaite développer son inscription dans l'ère du numérique, et relever les défis de demain en s'appropriant notamment de nouveaux outils tels Youtube et Facebook. Ils doivent permettre également de « faire passer » des messages auprès d'un public plus large et plus jeune. De plus, en 2017 un forum d'échanges sera mis en place pour les adhérents de la fédération afin qu'ils aient un lieu leur permettant d'échanger notamment sur leurs projets locaux...

Enfin en 2017, la fédération donnera une forme encore plus institutionnelle à sa communication en interpellant les candidats aux élections présidentielle et législative. Un soin particulier sera apporté au support choisi qui devra allier le fond et la forme tout en restant attractif et percutant.

Citoyens et Justice tient à nouveau à encourager et soutenir ses adhérents à emprunter la voie inévitable de la communication avec les Nouvelles Technologies d'Information, afin d'affirmer leur place incontournable auprès de tous leurs partenaires et financeurs.

I. Service Formation

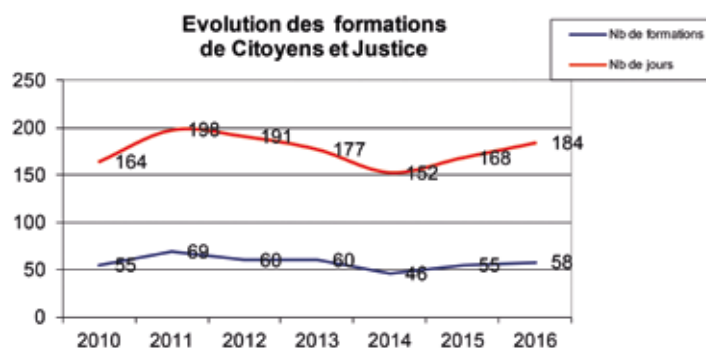
58 formations ont été dispensées en 2016 soit **184 jours** de face à face pédagogique pour **487 participants**.

41 formations « intra »(*), **16 « inter »(*)** et **une formation régionale**. L'année 2016 est conforme à la moyenne des années précédentes, une belle année donc avec de beaux projets que nous déclinons ci-après.

Les femmes (plus nombreuses de 7 % par rapport à l'année précédente) représentent 390 personnes contre 97 hommes (soit 80 % des participants), cette proportion suit la tendance du secteur social, notamment socio-judiciaire fortement féminisé. Le travail social est-il nécessairement une affaire de femmes ? Muriel ROUSEILL propose quelques axes de réflexions dans son ouvrage « Femmes et hommes dans le secteur social », *Empan*, 1/2007 (n° 65), p. 74-78, dont voici quelques éléments :

Le travail social aujourd'hui est en majorité féminin, et certaines professions le sont de manière exclusive. Ceci s'explique par le poids de l'histoire et des stéréotypes. La féminisation des métiers sociaux continue de s'accroître et plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Le choix de l'orientation peut paraître libre de toutes contraintes. Il est en réalité influencé par les dimensions de socialisation dès l'enfance. Peu de garçons se dirigent vers les carrières sociales et éducatives. Il existe une division sexuée des disciplines, des filières de formation et des métiers. Cette division génère un processus de sélection et de professionnalisation particulier. De plus, les conditions de rémunération et d'évolution de carrière des professionnels du secteur sanitaire, social et éducatif sont peu valorisées et les hommes accéderont plus vite et plus nombreux aux postes à responsabilités.

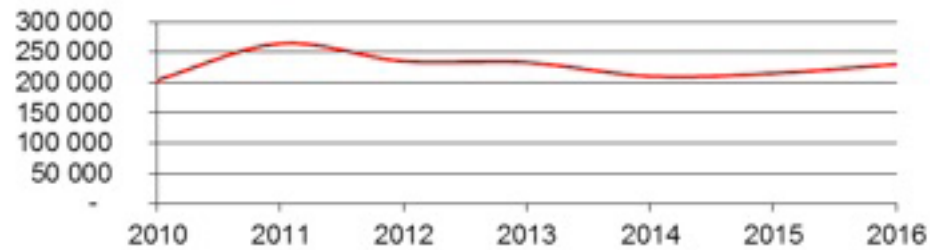
Muriel ROUSSEIL préconise un travail de déconstruction en profondeur des stéréotypes pour modifier ces représentations, transformer et rénover les appareils de formation en travail social, et développer l'attractivité du métier sans quoi la hiérarchie masculin-féminin perdurera.



Parmi les indicateurs chiffrés, le nombre de jours de formation, le nombre de formations et le nombre de participants par formation permettent d'estimer la partie mesurable de l'activité du centre de formation, même si cette dernière répond tout autant à des objectifs moins visibles (appels d'offres, recrutement des formateurs, veille de l'actualité juridique de la formation, démarche qualité continue, élaboration du catalogue et autres documents, communication et formalités administratives diverses,...).

Le nombre de formations indique l'intention des personnels de direction à engager leur personnel dans le développement des compétences. Notons que depuis 2014, cette volonté s'inscrit dans une dynamique et nous pouvons raisonnablement penser qu'après de nombreuses incertitudes sur les financements, les associations se réengagent, même si les conditions de prise en charge des coûts par les OPCA restent faibles et réductrices selon qu'une formation soit qualifiante ou certifiante, ou encore éligible ou non au CPF.

Evolution des produits formation

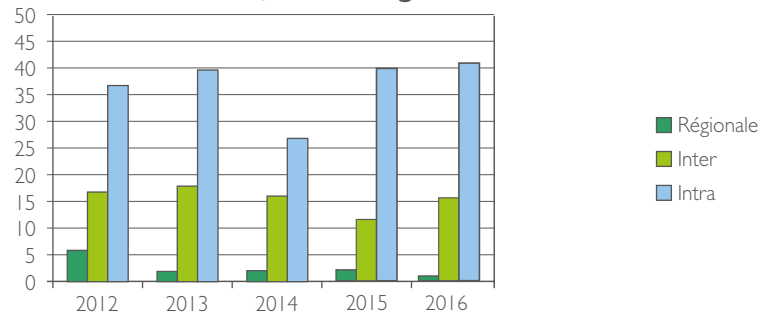


Le produit formation 2016 s'élève à 230 965 € en hausse de 7 % par rapport à 2015 proportionnel au nombre de jours de formation dispensés dans l'année.

A ce produit s'ajoute une subvention de 4 620 € accordée par le CIPDR pour contribuer à former les professionnels sur la « lutte contre la radicalisation ».

Malgré la multiplication des organismes de formations proposant des modules de criminologie ces dernières années sur l'ensemble du territoire, le service formation davantage concurrencé, maintient un produit stable tout en préservant un niveau de qualité élevé et tente d'anticiper les besoins des professionnels soucieux de développer leurs compétences en proposant régulièrement de nouveaux thèmes de formations.

Formations Inter, Intra et Régionales



Formation inter-entreprise : Formation qui regroupe des salariés de diverses entreprises dans une même action de formation. (Source : AFNOR).

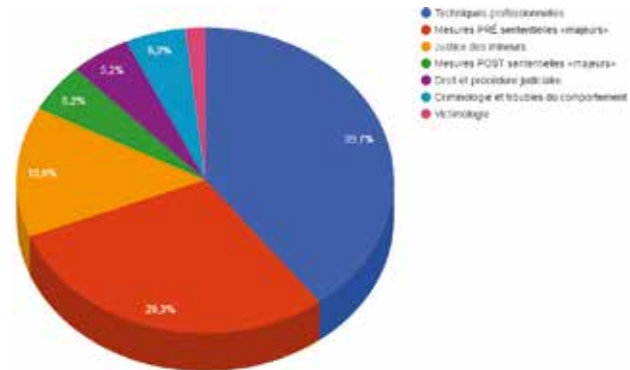
*Formation intra-entreprise : Formation qui regroupe les salariés d'une même entreprise dans une même action. (Source : AFNOR)

La proportion des formations inter et intra reste stable (16/41). Le nombre toujours aussi volumineux de formations intra* souligne la capacité reconnue du service formation à s'adapter aux spécificités de chaque association au-delà de la seule transmission de savoirs. La compétence des formateurs de Citoyens et Justice leur permet de décliner leur thème de l'initiation à l'analyse de pratiques et d'adapter leurs interventions selon les niveaux cognitifs des formés, les objectifs à atteindre, le contexte et la dynamique d'équipe...

Les formations inter* représentent 31% du volume total des formations, elles sont particulièrement appréciées par les personnels débutants qui souhaitent s'initier aux mesures socio judiciaires dans le but d'être opérationnels immédiatement.

Les formations régionales restent très rares car conditionnées par des projets identiques sur un même territoire.

Les grands thèmes de formation dispensés



Notons une belle évolution que celle du nombre de formations relatives aux **mesures pré sententielles « majeurs »** avec une hausse de 11 %. Nous formulons l'hypothèse que les magistrats sont plus enclins à confier des mandats aux associations. Celles-ci seraient alors amenées à recruter et donc former leur nouveau personnel. Ce postulat serait confirmé par le fait que Citoyens et Justice a été sollicitée pour diffuser deux fois plus d'offres d'emploi que l'année précédente, sur ce secteur d'activités.

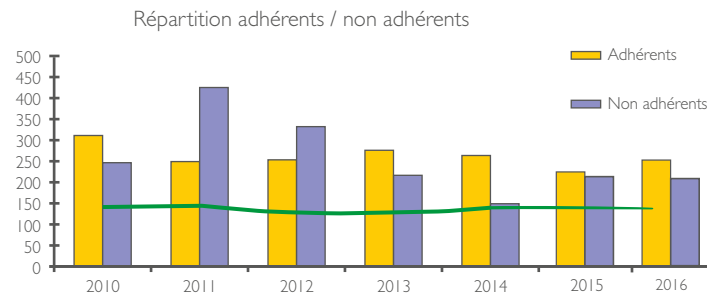
Les formations liées aux **mesures post sententielles** sont en légère hausse par rapport à 2015 notamment par la réalisation en inter de la formation « Sursis avec Mise à l'Épreuve » qui ne s'était pas tenue en 2015 faute d'une participation suffisante.

Les formations portant sur les **techniques professionnelles** (23 formations) cumulées à celles des mesures **pré et post sententielles** (respectivement 17+3 formations) représentent ensemble presque 75 % du total des formations dispensées.

Cette forte représentation s'explique par le fait qu'elle relève du cœur de métier de l'Intervenant socio-judiciaire et que ces formations sont prioritaires dans les plans de formation des associations socio judiciaires.

Néanmoins, malgré l'importance que représentent ces thèmes dans les compétences fondamentales des professionnels, et leur place dans le parcours du Certificat, nous déplorons la faible mobilisation autour des formations liées au **droit pénal et à la victimologie**. De même, les formations sur les **troubles du comportement** en recul de 8 points sont insuffisamment représentées au regard de l'exigence de la maîtrise de ce thème dans notre cœur de métier. Enfin, nous relevons un léger recul (-6 %) des formations relatives à la **justice des mineurs**, même si cette année, et nous nous en réjouissons, un nombre suffisant de participants nous a permis de proposer à nouveau la formation « Réparation Pénale des Mineurs » en inter à Paris.

Répartition des adhérents dans les formations Citoyens et Justice



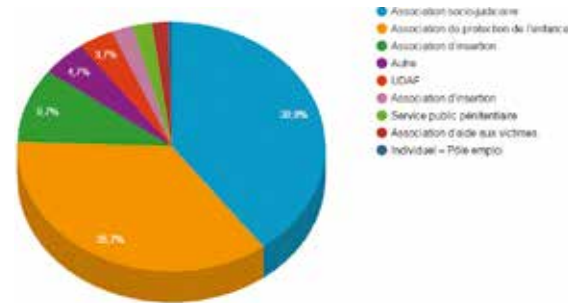
Comme souvent les adhérents restent les plus nombreux à participer aux formations qui leur sont proposées. Même si depuis 2015, les fermetures et

les fusions impactent sensiblement le nombre d'adhérents cela pourrait en revanche ne pas impacter le nombre de professionnels. Une quarantaine de professionnels supplémentaires se sont mobilisés cette année mais ce chiffre peu significatif n'appelle pas d'explication particulière et reste dans une moyenne constante depuis de nombreuses années.

Les formations des régions de Citoyens et Justice

Une seule formation régionale (contre 3 en 2015) a émergé cette année sur l'« entretien motivationnel » en région Ouest. Nous saluons la dynamique de cette région qui lors de réunions régionales détermine chaque année les thèmes de formations collectives permettant ainsi aux directions, à la fois de réduire les coûts et de mutualiser des savoir-faire.

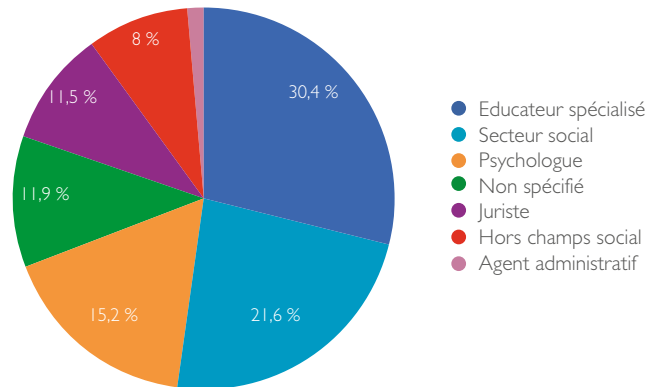
Répartition des associations par catégories professionnelles



Sans surprise, les professionnels issus des associations socio judiciaires sont les grands bénéficiaires du service formation (40 %), suivi de près par les professionnels qui exercent en protection de l'enfance (36 %) en recul cette année (- 8 %).

Le partenariat avec Sodexo Compétences et Emploi (Cf. Projet ci-dessous) et les travaux menés notamment par la Commission nationale Post sententielle, nous permettent d'accueillir davantage de professionnels issus de l'insertion.

Formation initiale des stagiaires



Concernant les formations initiales des participants, nous distinguons ici clairement (en bleu) une prédominance des **professionnels diplômés dans le champ social** qui représentent à eux seuls plus de 50 % des stagiaires du service formation, dont une imposante majorité d'éducateurs spécialisés. Les **Psychologues et les Juristes** représentent respectivement 15 % et 11 % des stagiaires.

L'ensemble de ces chiffres est relativement proche de ceux observés en 2015, excepté pour les psychologues qui progressent de 6 points. Pour autant, il serait hasardeux d'y voir une orientation dans les stratégies de recrutement. De même, faute d'étude en la matière, il nous est impossible de dire si ces tendances sont représentatives des profils des professionnels des associations socio judiciaires ou si elles subissent l'influence du secteur social. Enfin, la rubrique Hors champ social (8 %) regroupe 39 personnes de parcours variés : bacs professionnels, BTS, infirmière, ingénieur, psychiatre, psychologue du travail, diplômés de sciences humaines, gestion...).

Le service formation trouve son équilibre tant auprès des structures du secteur social, que de l'Administration Pénitentiaire ou encore de la PJJ qui, lorsqu'elles font appel à nous, reconnaissent la qualité des formations de Citoyens et Justice.

Quelques réalisations 2016

À noter : Les pastilles de couleur attachées à certaines formations les identifient comme contribuant au Certificat d'Intervenant Socio-Judiciaire. Retrouvez toutes les informations relatives au certificat sur notre site internet Citoyens-Justice.fr rubrique/Formation.

FAIRE ÉVOLUER LES SYNTHÈSES DU PROGRAMME PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (3 JOURS)

SODEXO COMPÉTENCES ET EMPLOI, PARTENAIRE DE LA FÉDÉRATION DEPUIS 2010

Dans le cadre des nouvelles missions qui lui ont été confiées par l'Administration Pénitentiaire, Sodexo Compétences et emploi souhaite maintenir le développement des compétences de ses professionnels exerçant des missions d'accompagnement des justiciables sortant de prison. Si leur efficacité n'est plus à prouver sur leur cœur de métier en termes de diagnostic de situation, élaboration de parcours de formation, ou encore d'aide à la recherche d'emploi, la spécificité de la sphère judiciaire et la complexité de ses publics nécessitent de réelles connaissances techniques et environnementales qui conditionnent la qualité de l'accompagnement réservé à chaque détenu ou sortant de prison.

Pour ce faire, Citoyens et Justice a élaboré un programme de formation intitulé « Faire évoluer les synthèses du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle ». Le travail de préparation a occasionné rencontre et contacts multiples avec la formatrice pour élaborer le projet « sur mesure ». Lors de cette formation, les professionnels de Sodexo Compétences et emploi (4 régions pour 4 groupes de 6 à 10 personnes) soit 32 personnes ont été invitées à participer à un module d'approfondissement relatif aux techniques rédactionnelles dès lors que les professionnels rédigent des « rapports » à destination des justiciables et de leurs partenaires. Ils revisitent la conception des écrits du dispositif d'évaluation comme outil au service de l'évolution du bénéficiaire, participant à la prévention de la récidive, facilitant l'action des partenaires du champ de la formation, de l'emploi... et visent à faire connaître et reconnaître leurs pratiques et le professionnalisme de l'entreprise.

Concrètement les professionnels sont aujourd'hui en capacité de rédiger les rapports du dispositif d'évaluation synthétiques, aisément compréhensibles par le bénéficiaire et utilisables par les professionnels susceptibles d'accompagner ce dernier dans une démarche de recherche de formation et d'emploi. Ce projet ambitieux a permis d'harmoniser, dans chaque service et région, la rédaction des synthèses de façon à affirmer l'identité du service et de l'entreprise auprès des prescripteurs et des utilisateurs.

Le Groupe 1 s'est montré très impliqué, mais très résistant au nouvel outil de travail (document de synthèse) qui suppose d'utiliser des tableaux et de moins rédiger.

Le Groupe 2 a travaillé sur la précision du vocabulaire et la rigueur intellectuelle de la démarche d'évaluation a été très appréciée.

Pour le Groupe 3, il semble que la formation ait été appréciée par les participants dans un contexte organisationnel plus complexe.

Le Groupe 4 s'est révélé dynamique, travailleur et ouvert, les participants ont fait part de leur satisfaction.

Devant les difficultés de déploiement du marché de SODEXO, les projets de formations que nous avons initiés sur l'ensemble de l'année 2016 ont été interrompus.

SECRET PROFESSIONNEL DANS LE TRAVAIL SOCIAL ET JUDICIAIRE

NICE, les 22 et 23 novembre 2016

Citoyens et Justice a été sollicitée pour former 13 professionnels issus d'une association de protection de l'enfance.

Secret professionnel, obligation de réserve, secret partagé, révélation, sont autant de concepts qui interrogent les professionnels du secteur social et/ou judiciaire.

La question du secret professionnel est étroitement liée à celle des responsabilités, de la déontologie et de l'éthique singulières dans l'action sociale. Cette formation illustrée de cas concrets, apporte aux participants les réponses nécessaires pour :

- Se situer face aux obligations et aux responsabilités des professionnels,
- Comprendre pourquoi le droit protège et pourquoi il sanctionne,
- Analyser le contexte pour retrouver une liberté d'action et d'initiative optimale.

Le groupe s'est montré extrêmement dynamique et très participatif. Les échanges nombreux ont été empreints du respect de la parole de l'autre.



MÉDIATION PÉNALE À CARACTÈRE FAMILIAL

LES SABLES D'OLONNE, les 6, 7 et 8 décembre 2016

5 participants, tous bénévoles, déjà médiateurs expérimentés ont souhaité se perfectionner à la spécificité de la médiation familiale.

Si dans certains cas, la médiation pénale répare le préjudice entre des personnes qui ne se reverront pas, s'agissant de problèmes familiaux, elle aide à gérer des situations dans lesquelles les personnes sont contraintes à des relations durables. Cette formation resitue la médiation dans le contexte spécifique et complexe du contentieux familial dans le champ pénal. Elle propose une approche contextualisée de la famille et des outils adaptés à la spécificité de la mission.

Médiateurs expérimentés ayant suivi la formation initiale « Médiation en matière pénale », tous bénévoles : Médiateur du Procureur, Présidente de l'association ont fait part de leur grande satisfaction à suivre cette formation.

Leurs attentes portaient sur une meilleure connaissance de la médiation pénale en matière familiale, corriger leurs pratiques ; Jusqu'où ne pas aller trop loin dans leur mission, comprendre les attentes du parquet.

Les participants avaient aussi besoin de clarifier certains points, de comprendre la « commande » du parquet, l'orientation des dossiers. Ils ont pu exprimer leur satisfaction en fin de formation.



APPROCHE PSYCHOLOGIQUE ET JURIDIQUE DE LA VICTIME

NANCY, les 4, 5 octobre et 2, 3 novembre 2016

9 intervenants socio judiciaires de formation initiale variée : travail social, juridique, sociologie, administratif ont participé à cette formation.

La nécessité de s'adapter aux évolutions de la société, avec le souci constant d'intégrer la problématique de la victime dans les mesures que conduisent les professionnels et d'acquiescer les fondements de la victimologie : préoccupation inscrite dans le cadre des principes de justice restauratrice. Cette formation est un complément essentiel pour consolider la pratique des professionnels intervenant dans le champ pénal.

Avant la formation, les participants (Intervenants socio-judiciaires, travailleurs sociaux, juristes, sociologues, administratifs) ont manifesté des attentes sur les points suivants :

- Actualiser les connaissances juridiques concernant les droits des victimes,
- Travailler la responsabilisation de l'auteur dans le travail éducatif par rapport aux conséquences de son acte à l'égard de la victime,
- Savoir se repérer par rapport à la procédure pénale et l'organisation judiciaire,
- Comprendre les mécanismes du traumatisme psychique chez l'enfant.

À l'issue de la formation, les participants étaient capables d'identifier et comprendre les spécificités liées à la victime tant sur le plan psychologique que sur sa place dans la procédure pénale et d'adapter leur pratique professionnelle au regard de ces nouvelles connaissances.

Peu d'attentes évoquées par les participants car cette formation leur a été imposée. Pour autant le groupe était très dynamique et participatif avec beaucoup de questions et d'échanges entre tous les stagiaires.



LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

PARIS, du 12 au 16 décembre 2016

Depuis quelques mois, les associations socio judiciaires sollicitaient la fédération afin de mettre en place une formation sur le thème de la « lutte contre la radicalisation » dans le but de former leur personnel sur l'évaluation des personnes en voie de radicalisation et les prémices de l'accompagnement.

Prévenir et lutter contre les dangers de radicalisation de jeunes adultes vulnérables et fragilisés en perte de repères personnel, familial, social et sociétal, répondre à la marginalisation et l'exclusion de jeunes adultes, tels sont les objectifs des actions spécifiques mises en œuvre par les professionnels du secteur socio judiciaire.

Compte tenu de leur engagement citoyen mené au quotidien, les associations socio judiciaires veulent apporter une réponse éducative aux jeunes adultes en voie de radicalisation et accompagner leur famille, faisant appel le cas échéant à des équipes pluridisciplinaires. La plus-value de l'accompagnement socio-judiciaire doit être resituée et articulée avec les dispositifs qui se mettent en place pour lutter contre la radicalisation.

Le montage de ce projet a nécessité plusieurs mois de préparation et d'organisation, nous avons fait appel à des experts et professionnels spécialisés sur la question de la radicalisation. Durant 5 jours, les interventions se sont succédées, apportant lisibilité et précisions aux raccourcis médiatiques actuels. Le CIPDR a accordé une subvention permettant de soulager les coûts en matière de frais pédagogiques.

Les intervenants étaient : Géopoliticien, Chef du bureau de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et le blanchiment, Avocate générale chargée du terrorisme au parquet général de Paris, Adjointe au sous-directeur des libertés publiques, Chargé de mission CIPDR, Référents laïcité PJJ, Directeur Général Sauvegarde Seine Saint-Denis et enfin l'ARCA (Association de Recherche en Criminologie Appliquée).

Initié par l'ARCA, Le protocole « CÉSURE », conventionné par le Ministère de la Justice, a été présenté aux participants.

À l'issue de cette formation, les participants informés des dispositifs nationaux déployés, ont disposé d'éléments de compréhension liés au processus d'embrigadement, étaient en mesure de détecter les premiers signes d'alerte, d'accompagner les familles démunies, et d'aider les jeunes engagés dans le processus à trouver des repères structurants.

31 personnes ont été formées dans les locaux mis à disposition par l'association Jean Cotxet à Paris : intervenants socio judiciaires, travailleurs sociaux, psychologues, juristes et quelques directeurs. Tous susceptibles d'accompagner des publics en voie de radicalisation. Les interventions se présentaient sous forme d'exposés, projection visuelle, et échanges avec la salle.

Un livret compilant la synthèse de l'ensemble des interventions leur a été délivré.

La complémentarité et la qualité des interventions ont été plébiscitées portant le taux de satisfaction à 100 %,

Une version adaptée de cette formation sera inscrite au catalogue 2017 afin de permettre à chaque professionnel d'adapter sa posture et de conduire l'entretien de façon appropriée face à une personne en voie de radicalisation.

RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS

PARIS, les 5, 6 et 7 décembre 2016

8 stagiaires salariés d'associations adhérentes à Citoyens et Justice.

Certains exercent plusieurs mesures socio-judiciaires et d'autres ne font que de la réparation.

La majorité des stagiaires n'exercent la RPM que depuis quelques mois. Un stagiaire était d'un niveau supérieur avec 6 ans d'expérience.

A l'intention des professionnels engagés dans une pratique de la réparation pénale auprès de mineurs, cette formation « inter » permet de recenser les points essentiels de la législation relative à cette mesure.

Approfondir leurs connaissances théoriques et techniques.

Développer leurs compétences organisationnelles et relationnelles.

Favoriser la réflexion pour s'adapter à l'évolution des missions en lien avec le référentiel de la réparation pénale des mineurs.

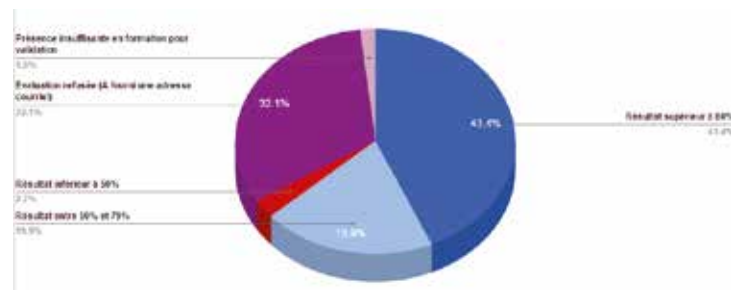
Identifier les limites de la mesure, tels sont les objectifs visés par cette formation.

La formatrice a noté beaucoup d'échanges, une vraie envie d'apprendre afin d'améliorer leur pratique, à la recherche d'outils et de méthode mais aussi du cadre légal. Les stagiaires ont bien voulu s'investir dans les jeux de rôle ce qui a permis de travailler sur des situations concrètes.

Le groupe très dynamique durant la formation a témoigné de sa satisfaction.



Questionnaire d'évaluation des connaissances



Adhésion à l'évaluation et Taux de réussite : **des résultats en nette progression**

Sur l'ensemble des stagiaires entrant en formation plus de 63 % d'entre eux valideront leurs connaissances avec succès (contre 55% en 2015), seul 1,8 % seront exclus de cette démarche pour état de présence insuffisant (contre 6,6% en 2015).

Enfin notons les bons résultats obtenus par les participants puisque la très grande majorité de ceux qui se soumettent au questionnaire obtiennent un score supérieur ou égal à 80 % de réponses justes.

Seul bémol, 3 stagiaires sur 10 refusent de se soumettre au test d'évaluation des connaissances, le pourcentage encore élevé (bien qu'en régression) est à surveiller. 2 raisons émergent. D'une part, la peur de l'évaluation, un mauvais résultat peut être mal vécu, même si nous rappelons que les résultats sont confidentiels. D'autre part le manque d'intérêt pour le certificat et ses enjeux pour des personnes en fin de carrière ou aspirant à d'autres horizons, dans certains cas les raisons se cumulent.

Professionnalisation

Nous avons tenté, malgré nos faibles moyens de communication, de communiquer auprès des professionnels du secteur afin qu'ils s'emparent de l'occasion qui leur est donnée de valoriser leur fonction et les formations suivies durant de nombreuses années. L'avenir du Certificat d'Intervenant Socio-Judiciaire ne dépend que de la volonté des professionnels (salariés et encadrants) à s'engager dans cette démarche. Pour ce faire nous comptons sur les directeurs des associations pour en faire un objectif prioritaire pour les années à venir.

Réunion des formateurs

La réunion des formateurs s'est tenue le 30 juin dernier; 13 formateurs présents pour échanger sur les points suivants :

- Actualité de la fédération,
- Actualité du Service formation. Résultats et points de vigilance,
- Lancement du Certificat d'Intervenant Socio-Judiciaire.

Présentation du référentiel formation : outil incontournable du formateur

Invitée : Jeanne CLAVEL Présidente de la Commission nationale « Justice des Enfants et des Adolescents » qui a présenté les valeurs et axes de travail de la Commission nationale : regard sur les sources de la délinquance, la personnalisation et le délai de réponse ; le sens de la mesure, la prévention de la délinquance, les journées RPM et l'inter commission.

Les partenariats : Un travail de collaboration avec la PJJ s'est intensifié depuis l'arrivée de Catherine SULTAN. Signature de la charte d'engagements réciproques entre l'interfédéral et la PJJ.

Les formateurs sont invités à échanger de l'information donnée par les stagiaires vers les différentes Commissions nationales pour nourrir les réflexions de celles-ci.

Le catalogue formations 2016 a été édité à 3700 exemplaires et adressé par voie postale auprès de 3300 destinataires, et diffusé lors de colloques et formations et à la demande.

Perspectives

Le service formation a été retenu en septembre dans le cadre d'un appel d'offres pour mettre en œuvre une formation à destination de tous les personnels de l'Administration Pénitentiaire d'Outre Mer. Il s'agira de concevoir, organiser et mettre en œuvre la formation de façon à en garantir la qualité sur les territoires des Antilles, Polynésie et Océan Indien. Ce projet de grande envergure nécessite déjà une forte mobilisation du service formation et viendra bousculer entre autres les statistiques 2017.

Par ailleurs, parmi les nombreuses répercussions de l'application de la loi du 5 mars 2014, les organismes de formation doivent désormais répondre aux critères de qualité recensés dans un document élaboré par une vingtaine d'OPCA ; Ce référencement des organismes de formation deviendra indispensable à compter de juin 2017 pour que les associations continuent à voir leurs formations prises en charges par les OPCA.

A cette obligation de remplir de nombreuses pages sur nos méthodes de travail, s'ajoute le renouvellement de la certification OPQF obtenue en 2013, label qui distingue les organismes de formation répondant aux normes de qualité et critères qu'il retient.

Enfin, dans le but d'estimer la période de délivrance des premiers Certificats d'Intervenant Socio-Judiciaire, nous avons tenté de faire une projection en observant les profils des Intervenants socio-judiciaires susceptibles de s'engager dans le parcours et leur rythme de formation. Ainsi, nous avons observé le parcours tous les stagiaires de - 55 ans ayant suivi depuis 2012, au moins une formation du Certificat d'Intervenant Socio-Judiciaire.

588 personnes ont suivi au moins une formation relevant du Certificat d'Intervenant Socio Judiciaire (CISJ).

Parmi elles, 67% n'ont suivi qu'une seule formation ; et seulement 8 % (46 personnes) en ont suivi 3 en 4 ans et plus. Rappelons que le CISJ se compose de 9 formations. À ce rythme, nous pouvons raisonnablement estimer que ces professionnels auront finalisé le parcours dans 5 ans. C'est donc en 2021 qu'une première cohorte d'Intervenants socio-judiciaires obtiendra la qualification.

En conséquence, sur une population que nous estimons approximativement à 1 000 intervenants socio judiciaires en exercice dans 130 associations, la démarche de professionnalisation des Intervenants socio-judiciaires se réalisera sous 3 conditions : la volonté des professionnels, l'aide des acteurs de terrain et le soutien de tous.

FORUM EUROPÉEN DE JUSTICE RESTAURATIVE (EFRJ)

Depuis 2010, Citoyens et Justice est membre de ce Forum qui regroupe en Europe et dans le monde différentes personnalités et instances impliquées dans le développement et la promotion de mesures de justice restaurative. Ce forum a pour vocation de créer une dynamique autour de cette question, de promouvoir la diffusion d'information et les échanges de bonnes pratiques. Par l'intermédiaire de newsletters et d'informations régulières, le Forum dissémine auprès de ses adhérents les informations relatives à la vie de la justice restaurative en Europe (événements, études, expérimentations en cours, analyses, etc...).

En 2016, Citoyens et Justice a sollicité le Forum Européen dans le cadre de sa contribution à la Semaine de la Justice restaurative. En effet, cette semaine spécifique (3ème de novembre) a été créée par le Forum pour promouvoir en une même date, partout en Europe, des actions de sensibilisation à la Justice restaurative. Citoyens et Justice a souhaité pouvoir faire participer la France à cette manifestation et a organisé sa première Conférence européenne sur la Justice restaurative à Paris le 21 novembre 2016. Le Forum Européen a contribué à mobiliser les experts qui ont témoigné lors de cette journée (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Conférence Européenne sur la Justice restaurative »).

L'adhésion au Forum présente plusieurs intérêts en inscrivant notamment les actions de la fédération dans un réseau européen reconnu par les instances communautaires. Cela permet également à Citoyens et Justice d'être repérée et reconnue comme un acteur incontournable en matière de justice restaurative sur la scène pénale française.

MANIFESTATIONS OÙ LES REPRÉSENTANTS DE CITOYENS ET JUSTICES SONT INTERVENUS EN 2016 :

- 32ème Congrès de l'UNIOPSS « Ensemble, une société à réinventer ! », du 30 mars au 1er avril 2016 – Montpellier (Organisation et animation de l'Agora « Prévention de la délinquance : comment agir collectivement pour le mieux vivre ensemble ? »),
- Journée d'Etude « La justice Restaurative des Mineurs, quelle place aujourd'hui », organisée par l'ENPJ, le 2 juin 2016 - Roubaix,
- Projection-débat autour du film documentaire de Catherine RECHARD « Visages Défendus », le 2 juin 2016 - UTOPIA Saint Ouen l'Aumône,
- Colloque « Donnons un second souffle au TIG ! » organisée par l'association Chantiers-Passerelles, le 14 juin 2016 – Lyon,
- 49ème Atelier DIHAL « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement », le 3 novembre 2016 – Paris.

MANIFESTATIONS AUXQUELLES CITOYENS ET JUSTICE A ASSISTÉ ET/OU A ÉTÉ REPRÉSENTÉE EN 2016 :

- Présentation des Vœux de Madame la Garde des Sceaux, le 25 janvier 2016 - Paris,
- La projection du film « La Fabrique du citoyen » une histoire républicaine de la Ligue de l'enseignement, organisée par la Ligue de l'enseignement et la MGEN, le 27 janvier 2016 - Paris,
- 42ème Atelier DIHAL « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement », le 4 février 2016 – Paris,
- La dégustation gourmande des restaurants d'application de la PJJ, le 9 mars 2016 - Paris,
- Présentation du rapport annuel pour 2014 de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté, le 14 mars - Paris,
- L'audition publique sur « La Réduction des Risques des Dommages liés aux conduites addictives organisée par la Fédération Addiction, les 7 et 8 avril 2016 - Paris,
- Les 30 ans de l'Harjès, le 20 avril 2016 - Grasse,
- Le Colloque international sur la prévention de la radicalisation organisé par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le 27 et 28 avril 2016 - Paris,
- Projection « A l'air libre » organisée par l'OIP – 29 avril 2016 - Paris,
- Les 30 ans de l'INAVEM, le 8 juin 2016 - Paris,
- Les 7èmes journées nationales de la fédération Addiction, le 8 et 9 juin 2016 - Marseille,
- Table ronde « Liberté, Identité, Qualité... ? » organisée par l'association FAIRE – 24 juin 2016 – Paris,
- Le séminaire du GNDA, « Pour une intervention sociale qui nourrit et se nourrit de la recherche, Le cerveau associatif dans tous ses états », les 29 et 30 septembre 2016 - Toulouse,
- La Rencontre nationale Etat - Collectivités Territoriales, sur le thème de la prévention de la radicalisation, organisée par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le 24 octobre 2016 - Paris.
- La 17ème Journée de valorisation de la recherche « la place des émotions dans le travail socio-éducatif » organisée par l'ENPJJ, les 9 et 10 novembre 2016 - Lille,
- Colloque « Et maintenant, quelle réforme pour les longues peines ? » organisé par l'ANJAP, le 18 novembre 2016 – Aubervilliers,
- La Conférence « Alliances & Territoires » organisée par le Rameau, le 29 novembre 2016 - Paris,
- Rencontre sur le « Improving Juvenile Justice in Europe : Training for professionals », organisée par OIJJ, Diagrama et ERP, la CNAPE le 13 décembre 2016 - Paris,



La Fédération est à votre écoute, contactez-nous !
05 56 99 29 24
federation@citoyens-justice.fr

www.citoyens-justice.fr





Partenariat

Agir

Ensemble

Les relations institutionnelles & partenariales
des coopérations au service d'un projet

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Citoyens et Justice a connu début 2016 des changements d'interlocuteurs au niveau du cabinet du Ministre de la Justice, puisque Jean Jacques URVOAS a succédé à Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Les représentants de la fédération ont été reçus en audience en mai par les Conseillers du Garde des Sceaux : Nathalie VERGEZ, Conseillère politique pénale et action publique, Karine LAGIER, Conseillère pénitentiaire, Carol BIZOUARN, Conseillère Justice des mineurs et protection judiciaire de la jeunesse.

En septembre, ils furent reçus par Jean Jacques URVOAS, Garde des Sceaux lors d'une audience durant laquelle ils ont de nouveau abordé les sujets et questionnements restés sans réponse précédemment, qu'ils concernent les champs pré sententiel, post sententiel ou la justice des enfants et des adolescents. Le Président était accompagné des Présidentes et Président des Commissions nationales de la fédération et du Directeur Général de Citoyens et Justice.

Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV)

Yves BADORC, nommé en avril Chef du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) a succédé à Nathalie RIOMET. Une première rencontre a eu lieu en juin en présence de Mme Anne RIVIERE, Cheffe de bureau, réunion au cours de laquelle furent abordées les questions : du schéma d'intervention, de la réforme du mode de financement des mesures socio judiciaires pour une pérennité du secteur, de la justice restaurative, de l'établissement de la convention pluriannuelle d'objectifs...

Dans le cadre de ses travaux sur la Justice restaurative, Citoyens et Justice a collaboré avec le SADJAV. Ainsi, le 6 octobre 2015, le SADJAV adressait à l'ensemble des chefs de Cours une note méthodologique comportant des indications quant aux projets qui pourraient être développés en matière de justice restaurative. Cette note du SADJAV reprenait en partie l'esprit des orientations que la fédération lui avait adressées en juillet 2015 et dans lesquelles était proposée, à l'inverse d'un ensemble de grandes tendances actuelles, une justice restaurative ancrée dans des pratiques professionnelles s'appuyant sur des compétences développées par notre secteur depuis plusieurs décennies, dans la conduite des mesures socio judiciaires.

Le 21 octobre 2016, Citoyens et Justice rencontrait également Yves BADORC, Chef du SADJAV et Catherine D'HERIN, Magistrate au SADJAV, en présence de Béatrice BOSSARD, Sous Directrice de la Justice Pénale Générale de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) pour échanger sur l'approche de Citoyens et Justice concernant la Justice restaurative ainsi que sur les enjeux de la recherche-action confiée à l'ARCA.

Le SADJAV était fortement représenté le 21 novembre 2016, lors de la Conférence Européenne de Justice restaurative que Citoyens et Justice organisait à Paris. En effet, Yves BADORC a ouvert cette Conférence et Mélanie BIRAGHI, rédactrice au SADJAV intervenait lors de la table ronde avec les représentants du Ministère de la justice (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Conférence Européenne sur la Justice Restaurative »).

De plus, le Directeur Général de la fédération et le Chef du SADJAV entretiennent des relations de travail permettant de faire le point sur certaines situations préoccupantes si nécessaire.

Enfin, depuis le milieu de l'année et comme habituellement plusieurs échanges ont porté sur la préparation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la fédération et le SADJAV et comme tous les ans dans le cadre de cette convention signée avec le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes, la fédération a remis au SADJAV le compte rendu des actions menées durant l'année 2015 en réponse aux indicateurs d'évaluation mentionnés dans la convention ainsi que les projections pour l'année 2016.

Direction des Services Judiciaires (DSJ)

La Direction Générale de Citoyens et Justice collabore avec la Direction des Services Judiciaires, notamment pour des interventions auprès de Chefs de juridiction dans le cadre de demandes d'associations se retrouvant dans des situations critiques en raison de retard de paiement de frais de justice. Nous constatons avoir été beaucoup moins sollicités en 2016. On peut imaginer que le logiciel de traitement des frais de justice, Chorus, déployé nationalement en 2015 a grandement amélioré l'enregistrement des mémoires de frais et réduit les délais de règlement des frais de justice, ce qui a impacté favorablement la trésorerie des associations.

Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG)

Robert GELLI, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces a répondu favorablement en septembre 2016, à la demande de rendez-vous des représentants de Citoyens et Justice, en présence pour la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) de Robert GELLI, Directeur, Marine CHOLLET du Bureau de la politique pénale générale, et pour la fédération de Thierry LEBÉHOT (Président), Denis L'HOUE (Directeur Général), Géraldine DUCHEMIN (Présidente de la Commission nationale Pré sententielle majeurs), Véronique DANDONNEAU (Juriste, Chargée de projets).

Au cours de ce rendez-vous furent abordés, le partenariat et la poursuite des travaux engagés avec la DACG, tels que les travaux réalisés avec le bureau de la politique pénale générale sur les stages de citoyenneté, la doctrine d'utilisation des mesures alternatives aux poursuites et également les conséquences de la Loi du 3/6/16 sur les délégués et médiateurs du procureur; les réflexions portant sur les enquêtes de personnalité (arrêt de la cour de cassation du 12 avril 2016), sur les mesures collectives (stages de parentalité..), la question de la radicalisation et les actions mises en œuvre par le réseau socio judiciaire et les réflexions portant sur la justice restaurative ...

Claire VUILLET, Magistrate de la DACG a été invitée à participer à une des réunions de la Commission nationale Pré sententielle majeurs de manière à échanger sur les pratiques associatives en matière de médiation pénale. De plus, Marine CHOLLET, Magistrate à la DACG s'est déplacée à Pontoise afin de rencontrer les associations Esperer 95 et la Sauvegarde du Val d'Oise qui représentent deux des quatre sites pilotes de la recherche action que nous menons sur la Justice restaurative.

Par ailleurs, la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces a participé activement à deux évènements thématiques courant 2016, tout d'abord en la personne de Damien MARTINELLI, Chef du BULCO, le 3 février lors de la journée de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation violente et le 21 novembre lors de la Conférence Européenne de Justice Restaurative durant laquelle Béatrice BOSSARD, Sous Directrice de la Justice Pénale Générale, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces est intervenue.

Nous nous félicitons de la confiance que nous accordent les représentants de cette direction et du travail accompli grâce à cette collaboration.

(Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Conférence Européenne sur la Justice Restaurative »).

Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)

Forte de l'appui de la Commission nationale Post sententielle (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point F. « Commissions nationales permanentes » - « Commission nationale Post sententielle »), Citoyens et Justice a convenu avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), pour les années 2015-2017, de l'utilité :

- D'accompagner les associations adhérentes dans la mise en application des dispositions de la réforme pénale,
- De contribuer aux réflexions engagées par la DAP sur la mise en œuvre de la contrainte pénale et les dispositifs d'évitement des sorties sèches,
- D'élaborer ensemble des indicateurs d'évaluation relatifs à la mesure de placement à l'extérieur;
- D'alimenter les travaux de réflexion sur la problématique de l'hébergement et du logement des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention,
- De développer une interface interrégionale entre la fédération et les services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire.

Contributions à la mise en application des dispositions de la réforme pénale

La fédération s'est engagée à accompagner les associations dans la mise en application des dispositions de la réforme pénale et à contribuer aux réflexions engagées par la DAP sur la mise en œuvre de la contrainte pénale et les dispositifs d'évitement des sorties sèches qui ne peuvent lui être dissociés.

Dans la continuité des nombreuses actions de communication et de sensibilisation qui avaient accompagné la mise en œuvre des dispositions de la réforme pénale tout au long des années 2014 et 2015 (Cf. Rapports d'activités de Citoyens et Justice de 2014 et 2015), Citoyens et Justice s'est attachée en 2016 à poursuivre cet effort en se faisant notamment l'écho auprès de ses adhérents de la publication du « Manuel relatif à la mise en œuvre de la contrainte pénale » édité par la DAP et de la remise au Parlement par Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Rapport sur la mise en œuvre de la loi du 15 août 2014.

Conformément aux engagements pris le 15 décembre 2015 par les représentants de la DAP et de Citoyens et Justice, la réflexion commune engagée sur le concours susceptible d'être apporté par les associations adhérentes à la mise en œuvre de la contrainte pénale ou de la libération sous contrainte s'est poursuivie notamment sur la base d'un projet porté sous l'égide de la fédération par six associations adhérentes d'Ile-de-France. Après une interruption sur quelques mois des échanges en raison du changement de Direction au sein de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris, ces derniers devraient pouvoir reprendre dans le premier trimestre de l'année 2017.

Elaboration d'indicateurs d'évaluation relatifs à la mesure de placement à l'extérieur communs

Engagée dans une démarche d'évaluation de la mise en œuvre des mesures socio-judiciaires et de leur impact sur le parcours des personnes prises en charge, Citoyens et Justice qui travaille depuis 2009 avec le soutien de l'Université de Nantes à l'installation d'indicateurs d'évaluation propres à la mesure de placement à l'extérieur, a proposé à la Direction de l'Administration Pénitentiaire dans le courant de l'année 2013 de rapprocher leurs indicateurs d'évaluation respectifs.

A l'occasion de la Journée nationale « *Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante...* », les représentants de la DAP à qui cette proposition était renouvelée, ont indiqué ne pas être en mesure d'y donner une suite favorable, compte tenu de l'absence d'arbitrage politique sur l'opportunité du recours à la commande publique dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur.

Compte tenu des enjeux qu'elle revêt aussi bien pour le devenir de la mesure elle-même que pour les personnes condamnées et les associations la mettant en œuvre au quotidien, Citoyens et Justice reste éminemment attentive à l'évolution de cette question.

(Cf. Livret 1 « *La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet* » - Point D. « *Journées thématiques* » - « *Journée nationale sur le Placement à l'extérieur* » « *Evaluer, c'est prouver notre efficacité : Une journée dédiée au placement à l'extérieur* »).

Ils ont parlé de nous !

“ Depuis deux ans, un travail a été amorcé entre la Fédération Citoyens et Justice et le Cerema pour le compte de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL). La collaboration entre ces deux entités est le fruit d'une rencontre entre d'un côté l'expertise associative qui défend des valeurs, des convictions et un savoir-faire et de l'autre l'analyse objectivée des problèmes sociaux et sociétaux. Le Cerema s'est présenté à la fédération Citoyens et Justice comme un chercheur « profane » qui découvre le milieu de la Justice et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes placées sous main de justice ou personnes sortant de détention. L'étude avait notamment pour finalité de mettre des mots sur un public couramment évoqué dans le paysage (médiatique) mais dont la connaissance est faiblement mise en lumière. Notre travail était notamment de s'attarder sur les personnes placées sous main de justice et de soulever les éventuelles difficultés d'accès (voire de maintien) à un hébergement ou un logement. Le Cerema a été missionné pour porter un regard et une analyse sur un milieu dont il ne maîtrisait pas le langage. Citoyens et Justice a été un des acteurs principaux qui nous a permis d'acquérir les premières clés de lecture nécessaires pour avancer dans nos travaux. La rencontre entre le Cerema et Citoyens et Justice relève d'un apprentissage à différentes thématiques (fonctionnement de l'administration pénitentiaire, les différentes peines encourues et leurs conséquences en termes d'accès à un logement ou hébergement...). L'apprentissage est aisé quand la transmission passe par la passion.

A côté de cela, les adhérents de Citoyens et Justice nous ont ouvert leurs portes pour valoriser certaines de leurs actions. C'est ainsi que le Cerema a eu l'occasion de rencontrer les équipes d'ALFADI à Rennes, de l'Association Œuvre des Prisons à Aix-en-Provence et ESPERER 95 dans le Val-d'Oise pour valoriser leurs actions et ainsi valoriser les bonnes pratiques. Si chacune de ces équipes a ses spécificités dans les actions mises en œuvre, il a été remarqué que chacune d'entre elles a su « innover » et s'adapter aux problématiques territoriales pour répondre aux besoins en hébergement-logement de ce public. Pour valoriser votre travail, nous avons dû à certains moments vulgariser la connaissance que nous étions en train de capitaliser. Cette vulgarisation a été nécessaire car cette étude a eu le mérite de vouloir rassembler une diversité d'acteurs : acteurs de la justice, acteurs du logement et de l'hébergement, acteurs de l'insertion... Nous espérons que chacun d'entre vous pourra tout de même s'y reconnaître.

L'étude à paraître est une véritable co-construction où le tissu associatif dont la Fédération Citoyens et Justice mais également la Fédération des acteurs de la Solidarité a été fortement impliqué. La DIHAL a soutenu ce processus pour que chacun des acteurs (services de l'État, partenaires associatifs) puisse s'exprimer et soutenir des préconisations. Ainsi, l'étude se conclut par une série de préconisations opérationnelles. Celles-ci se sont affinées au fil du temps grâce à vos contributions. Nos travaux vous ont été présentés et vous avez pu réagir dessus pour nourrir cette connaissance. Nous vous remercions pour nous avoir soutenus dans ce projet. ”

« La seule source de la connaissance est l'expérience ». *Albert EINSTEIN*

Nicolas CAZENAVE, Sociologue au Cerema Sud-Ouest

Contribution aux travaux menés sur la thématique de l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de prison

S'intéressant de très près à la question de l'accès aux droits des personnes en sortie de détention, que ce soit à l'occasion d'un aménagement de peine ou pas, Citoyens et Justice a maintenu son engagement aux côtés de la DIHAL, la DHUP, la DGCS, la DAP, la FNARS, la Croix Rouge Française concernant le projet d'instruction visant à améliorer l'accès à l'hébergement et au logement des personnes sortant d'établissements pénitentiaires (Cf. Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point B. « Les partenaires nationaux et internationaux » - « DIHAL »).

Soutenant ardemment la publication de ce texte devenu projet de circulaire interministérielle, la fédération s'est d'abord fortement mobilisée que ce soit auprès de Monsieur le Premier Ministre par l'entremise du collectif ALERTE ou auprès des membres du Cabinet de Madame puis Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Citoyens et Justice a en parallèle contribué de façon très active aux différents comités de pilotage relatifs à l'étude conduite par le cabinet CEREMA sur l'accès au logement et à l'hébergement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de détention sur la base des observations qui lui étaient remontées par le réseau à l'occasion des rassemblements de la Commission nationale Post sententielle (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point F. « Commissions nationales permanentes » - « Commission nationale Post sententielle »).

La fédération est également intervenue le 3 novembre 2016, aux côtés de la DAP et de la FNARS, sur la table ronde organisée à l'occasion du 49ème atelier DIHAL « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement ». A cette occasion, la DIHAL entérinait sur proposition de la fédération, que le comité de pilotage relatif à l'élaboration de la circulaire interministérielle et l'étude CEREMA évolue et se charge du suivi de la mise en œuvre de ladite circulaire sur le plan local.

Enfin, comme chaque année, Citoyens et Justice a produit un rapport d'activités global sur l'activité d'accompagnement vers et dans le logement dédié aux personnes placées sous main de justice mise en œuvre par trois associations adhérentes sur l'année 2015.

Développement de l'interface interrégionale Direction de l'Administration Pénitentiaire / Citoyens et Justice

À la demande de Jean-Amédée LATHOUD, Directeur de l'Administration Pénitentiaire (2010-2011), d'asseoir avec Citoyens et Justice une organisation de travail en interrégion, cette dernière avait nommé, en 2010, sur la base du volontariat des associations mettant en œuvre des activités post sententielles sur des postes de correspondants interrégionaux au sein des neuf Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP). (Cf. Livret 3 « Les annexes » - Annexe n° 3 : Nouveau découpage des DISP et des régions de Citoyens et Justice à compter du 1^{er} Janvier 2017 »).

Depuis 2011, deux interfaces sont en place sur les DISP de Lille et Paris.

En 2016, la réorganisation territoriale à venir des DISP (la Haute Normandie disparaissant au 1er janvier 2016 au profit de la nouvelle région Normandie, les deux départements de l'Eure et de la Seine Maritime quitteraient le 1er janvier 2017, la DISP Grand Nord pour la DISP Grand Ouest) est venue perturber les échanges établis à l'échelle de l'interrégion. Seule l'interface interrégionale en place sur la DISP de Paris s'est poursuivie notamment autour du projet de Plateforme visant l'accès à l'emploi et la formation professionnelle des personnes détenues ou condamnées à des peines de milieu ouvert, renommé depuis Programme Régional d'Insertion en Milieu Ouvert (PRIMO).

Sur les autres territoires, les interfaces interrégionales peinent toujours à se mettre en place.

Pourtant, la fédération a travaillé dans le courant de l'année 2014 à l'élaboration d'une note de cadrage précisant les rôles et missions de ses correspondants interrégionaux. Cette dernière a été validée en 2015 par le Conseil d'Administration de Citoyens et Justice.

La construction de cette interface ne pouvant reposer sur la participation du seul correspondant interrégional, Citoyens et Justice s'était aussi rapprochée de la Direction de l'Administration Pénitentiaire de façon à la sensibiliser sur l'intérêt commun qu'elles avaient à faire vivre les échanges partenariaux au niveau interrégional. Convaincue, cette dernière avait pris l'engagement d'encourager les différentes Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires à s'inscrire dans cette démarche.

Au 31 décembre 2016, l'effort de mobilisation reste de mise de part et d'autre.

Communication sur le champ post sententiel

Comme chaque année, Citoyens et Justice s'est efforcée d'informer, sous différentes formes (Lettres aux adhérents, Bulletins d'informations, Rassemblements de la Commission nationale Post sententielle ou réunions régionales) l'ensemble de ses adhérents des actualités du Ministère de la Justice et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire qu'il s'agisse :

- D'actualités juridiques,
- Du compte rendu des échanges entretenus lors des réunions avec les différents services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire,
- D'informations relatives à :
 - La remise par Bruno COTTE de son rapport sur la refonte du droit des peines (décembre 2015),
 - La signature par le Ministère de la Justice de neuf conventions nationales visant à favoriser la mise en œuvre des mesures de Travail d'Intérêt Général et de réparations pénales (janvier 2016),
 - La nomination de Philippe GALLI au poste de Directeur de l'Administration Pénitentiaire (septembre 2016),
 - La publication du rapport « En finir avec la surpopulation carcérale » (septembre 2016),
 - La publication du rapport sur la mise en œuvre de la loi du 15 août 2014 (octobre 2016),
 - La réorganisation territoriale des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (décembre 2016).

A titre d'illustration, l'impact de la loi du 3 juin 2016 et de ses décrets d'application sur le champ post sententiel (TIG/Sursis-TIG, stage de citoyenneté, contrainte pénale, sursis avec mise à l'épreuve, aménagement de peine ab initio, libération conditionnelle, suivi-socio-judiciaire, période de sûreté, contrôle d'identité) a fait l'objet d'une lettre aux adhérents et d'une présentation détaillée au cours du second rassemblement de la Commission nationale Post sententielle (Rouen – 20 et 21 octobre 2016).

Pour Citoyens et Justice, la diffusion de l'ensemble de ces éléments auprès de ses adhérents contribue à les informer au mieux de l'actualité nationale et des initiatives engagées sur le champ post sententiel, à parfaire les informations dont ils disposent au niveau local et à mieux appréhender leurs activités au regard d'un contexte global plus large.

Participation des services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire aux journées thématiques organisées par Citoyens et Justice

Citoyens et Justice a invité les représentants de la Direction de l'Administration Pénitentiaire à intervenir à trois reprises sur des journées thématiques organisées par ses soins.

Ainsi, Serge CANAPE, Chef de bureau insertion, politiques sociales et accès aux droits est intervenu sur la table ronde « *Innovation Sociale : Figure imposée ou conception partagée ?* », à l'occasion des XIII^e rencontres nationales de Citoyens et justice, co-organisées avec l'association ESPERER 95 et la Sauvegarde du Val-d'Oise à Cergy (17 juin 2016).

A l'occasion de la Conférence Européenne sur la Justice restaurative (21 novembre 2016), Marie LAFONT, Cheffe de bureau des pratiques professionnelles en service pénitentiaire d'insertion et de probation, a présenté aux côtés des autres directions du Ministère de la Justice, les perspectives de l'Administration Pénitentiaire en matière de justice restaurative.

Claire LAPOINTE, Cheffe du Bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine et Régis CLAUDEPIERRE, son adjoint, ont pour leur part contribué à la réflexion engagée autour de la mesure de placement à l'extérieur, à l'occasion de la Journée nationale « *Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante* ».

(Cf. Livret 1 « *La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet* » - Point D. « *Journées thématiques* » - « *Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante* »).

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)

Les relations de travail avec les représentants de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) n'ont cessé ces dernières années de s'intensifier dans un climat de confiance mutuelle avec pour préoccupation principale l'accompagnement des mineurs délinquants afin de prévenir la récidive et de favoriser l'insertion des jeunes. Il nous semble partager la même vision concernant la prise en charge des jeunes confiés à la DPJJ et au secteur associatif habilité : faire en sorte que le jeune prenne conscience de ses actes, de son parcours et décide de devenir acteur de sa vie.

Début mars, Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents et Angélique SANCHEZ, alors Conseillère technique de Citoyens et Justice rencontraient Anne Sylvie SOUDOPLATOFF, Sous-Directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation. Au cours de cet échange, furent notamment abordés la participation de la DPJJ aux XIII^è Rencontres Nationales de Citoyens et Justice sur l'innovation sociale et les axes de la convention pluriannuelle d'objectifs engageant Citoyens et Justice et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Par ailleurs, nos collaborations de travail avec la DPJJ reposent également sur les travaux menés dans le cadre du collectif dit « interfédéral » qui réunit Citoyens et Justice, l'UNIOSS, la CNAPE et la FN3S.

Dans le cadre de cette représentation interfédérale et de la charte d'engagements réciproques signée en 2015 qui a notamment pour ambition de renforcer la concertation entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les fédérations du secteur associatif habilité, une journée de travail a été organisée le 4 octobre par la DPJJ. Catherine SULTAN, alors Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a ouvert cette journée qui a permis de travailler en présence de nombreux représentants de cette direction du Ministère de la Justice sur divers thèmes tels que :

- Le bilan et les perspectives de la déclinaison de la charte d'engagements réciproques,
- La présentation du plan détaillé du projet relatif aux relations entre la DPJJ et le secteur associatif,
- La présentation des conclusions de la mission relative à la complémentarité des offres de formation du secteur associatif et du secteur public,
- La présentation de la mise en œuvre de la démarche maîtrise des risques à la PJJ,
- Les aspects budgétaires et financiers,
- La prévention de la radicalisation violente.

Lors de cette réunion de multiples informations ont été transmises aux représentants de l'interfédéral (Décret d'application de l'article 67 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la régularisation des services dits non autorisés, la réforme de la procédure d'habilitation, l'inscription de la DPJJ dans les instances interministérielles en vue de l'élaboration des décrets relatifs à la loi portant adaptation de la société au vieillissement et de la loi relative à la protection de l'enfant, le projet de consultation des fédérations sur l'obligation de neutralité des professionnels du service public et du secteur associatif chargé d'une mission de service public).

Cette journée dense et enrichissante pour les deux secteurs s'est déroulée dans un climat de confiance et d'échanges conviviaux.

Elle s'est clôturée pour Citoyens et Justice par une réunion en comité restreint en présence de Virginie KALIFA (Cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires, Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation), Christelle RAULET (Chef section pilotage et organisation territoriale, Bureau des partenaires institutionnels et des territoires), Caroline LAPENNE (Section pilotage et organisation territoriale au Bureau des partenaires institutionnels et des territoires). Cette réunion avait pour objectif l'élaboration de la première convention pluriannuelle d'objectifs bi-partie Citoyens et Justice/DPJJ. Par le passé, les conventions étaient élaborées entre Citoyens et Justice et le SADJAV incluant une partie DPJJ. Cette réunion a permis aux représentants de la fédération de présenter les axes de travail et leurs indicateurs d'évaluation travaillés en amont et d'aborder les aspects financiers.

Par ailleurs, dans le cadre de la mission relative à la complémentarité des offres de formation du secteur associatif et du secteur public, la fédération a été sollicitée par Claire DANKO, Chargée de mission de la Sous-Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation.

Elle a pu rencontrer Isabelle ADAM, Responsable du Centre de Formation et Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents le 4 avril afin d'échanger sur cette thématique.

Au cours de la réunion avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du 4 octobre, Claire DANKO a fait une restitution détaillée de sa mission, mettant en exergue les disparités existantes entre le secteur public et le secteur associatif dans le domaine de la formation (financement, appels d'offreS, catalogue de formation, coût...). Ces différences ont engendré un nombre important de questionnement pour envisager pouvoir co-construire des formations notamment.

Enfin des représentants de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont intervenus en 2016 à des événements d'importance pour la fédération, marquant ainsi leur soutien à nos actions :

- Muriel EGLIN, Sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation lors des XIII^è Rencontres nationales de Citoyens et Justice sur l'innovation sociale, des 16 et 17 juin 2016 à Cergy Pontoise,
- Cécile LALUMIERE, Cheffe du Bureau des méthodes et de l'action éducative, lors de la Conférence Européenne sur la Justice Restaurative du 21 novembre 2016 à Paris.

Bilan des déclinaisons régionales de la charte nationale d'engagements réciproques signée le 30 janvier 2015 entre la DPJJ et l'Interfédéral

Quatre régions viennent compléter le panel des déclinaisons de la charte nationale réalisées sur l'année 2015 pour les régions Sud-Ouest, Sud-Est et Grand-Ouest. Ainsi, 2016 voit la réalisation des déclinaisons de :

- La région Sud qui a signé la charte régionale le 27 janvier 2016,
- La région Centre-Est, signée le 10 mars 2016,
- La région Ile-de-France et Outre-Mer avec la signature le 10 juin 2016,
- Les régions Grand-Est et Grand-Nord qui ont respectivement signé les 8 et 27 septembre 2016.

Fin 2016, nous pouvons dire que la mise en œuvre de la charte nationale des engagements réciproques signée entre la DPJJ et l'Interfédéral était une réussite puisqu'elle présentait un bilan positif quant aux déclinaisons régionales. En effet, huit régions sur neuf ont à ce jour signé un engagement sur leur territoire et la dernière région finalise la rédaction de sa charte qui est prévue pour signature pour début 2017.

Lors de la réunion du 4 octobre avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les quatre fédérations ont tenu à souligner l'effort conséquent demandé pour la réalisation de ces chartes régionales, mais elles ont également tenu à féliciter la force symbolique de ces déclinaisons qui pérennisent l'esprit nouveau des relations Service Public/Secteur Associatif Habilité.

Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ)

En 2016, le Président et le Directeur Général de la fédération ont été invités par l'Inspection Générale des Services Judiciaires dans le cadre de l'une de ses missions, ayant pour objectif de procéder à une évaluation de l'activité, des conditions d'exercice et du statut des délégués du procureur. Cette mission fait suite à la diffusion du rapport de la triple inspection (Inspection Générale des Services Judiciaires, Inspection Générale des Finances, Inspection Générale des Affaires Sociales.) remis début 2015 à Christiane TAUBIRA, alors Garde des Sceaux. Ce rapport a mis en évidence une situation injuste que Citoyens et Justice dénonce depuis 1999 ; à savoir la non déclaration au régime général de la sécurité sociale des délégués et médiateurs du procureur, personnes physiques. Cette situation de fait, engendre depuis longtemps une concurrence déloyale pour les associations socio judiciaires qui déclarent leurs salariés, et payent les diverses charges sociales dues.

(Cf. Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point C. « L'expertise de Citoyens & Justice auprès des institutions » - « Audition de Citoyens et Justice par l'Inspection Générale des Services Judiciaires - 24 juin 2016 »)

MILDECA* (MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES)

Collaboration MILDECA*/Citoyens et Justice dans le cadre d'un projet de traitement judiciaire des addictions

Un projet coordonné par la MILDECA et à destination des publics ayant des conduites addictives est expérimenté sur le TGI de BOBIGNY. Ce projet est fortement inspiré de la prise en charge judiciaire et sanitaire opérée au Canada qui privilégie une approche globale de la personne et une concertation renforcée entre les différents acteurs du programme (notamment au niveau de l'articulation santé/justice).

Citoyens et Justice ainsi que les associations locales adhérentes ont été associées à cette expérimentation. Citoyens et Justice est présente sur les trois groupes de travail qui se sont mis en place (voies procédurales, publics et acteurs de la mesure, évaluation). Sur le groupe relatif aux publics et acteurs, Citoyens et Justice a préconisé le recours à l'ESR pour réaliser un premier « filtre » afin d'identifier des personnes qui pourraient entrer dans le programme expérimental. Cette proposition a été retenue par le groupe de travail et Citoyens et Justice est référent de ce groupe avec la Fédération Addiction. Par ailleurs, le CJSE a été retenu afin d'organiser un premier niveau de prise en charge, avant l'audience qui statuera sur la culpabilité de la personne. Le principe retenu est de mettre en place le programme dans le cadre d'un ajournement de la peine. Citoyens et Justice a réalisé plusieurs outils afin de faciliter la mise en œuvre de ce programme et

*Anciennement nommée MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

notamment une adaptation de la grille ESR à la problématique de l'addiction ainsi qu'un livret de présentation du programme à destination de personnes placées sous CJSE. Cette expérimentation, qui est entrée dans sa phase opérationnelle au cours du premier trimestre 2015, fait actuellement l'objet d'une évaluation par le CESDIP. En tant que membre du comité de pilotage de ce projet, Citoyens et Justice porte une attention particulière à son déroulement.

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

Adeline HAZAN, Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL), a invité, comme chaque année, Citoyens et Justice à la présentation du rapport d'activités 2015 relatif au contrôle exercé dans les lieux de privation de liberté.

Emergence-s (Rouen), Association membre du Conseil d'Administration de Citoyens et Justice et Vice-Présidente de la Commission nationale Post sententielle, représentait la fédération sur ce temps d'échanges.

Cette publication a fait l'objet d'une présentation en Commission nationale Post sententielle et d'un article dans le bulletin d'informations de ladite Commission nationale.

LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT (DIHAL)

La circulaire interministérielle du 13 mai 2016 (SPIP/SIAO)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR et du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la DIHAL a engagé, en 2014, en lien avec la DGCS, la DAP et la DHUP, un travail autour des modalités de partenariats entre les SIAO et les SPIP, dans le but d'améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des personnes sortant d'établissements pénitentiaires et/ou placées sous main de justice.

Après qu'un travail ait été amorcé par ces quatre administrations pilotes autour de l'élaboration d'une instruction aux services concernés, la DIHAL a proposé de mettre en place un groupe de travail composé de représentants d'administrations centrales, de services déconcentrés de l'État, de têtes de réseaux associatifs, de SIAO, de bailleurs sociaux ainsi que de personnes accueillies et accompagnées.

A l'issue d'un cycle de trois réunions de travail, un projet d'instruction et un modèle de convention relatifs aux modalités de partenariat entre SPIP et SIAO, arrêtés par les administrations centrales concernées ont été adressés à l'ensemble des parties prenantes avant que les cabinets respectifs du Ministère de la Justice et du Ministère du Logement ne les valident (septembre 2015).

Au cours du 1er semestre 2016, Citoyens et Justice s'est fortement mobilisée dans le but d'une publication rapide du projet d'instruction devenu projet de circulaire interministérielle que ce soit auprès de Monsieur le Premier Ministre, à l'occasion de la remise par le collectif ALERTE de son bilan à trois ans du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ou auprès des membres du Cabinet de Madame puis Monsieur le Garde des Sceaux.

Une fois publiée, cette circulaire a fait l'objet d'une lettre aux adhérents et d'un article dans le bulletin de la Commission nationale Post sententielle avant que les principales dispositions soient présentées à l'occasion du rassemblement d'octobre de ladite Commission nationale. Ces différentes phases de communication ont permis à Citoyens et Justice de repérer un certain nombre de points de blocage qu'elle n'a pas tardé à faire remonter au comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre de la circulaire interministérielle et installé par la DIHAL le 16 décembre 2016.

Soucieuse de renforcer cette mission d'observation, la fédération a adressé le 24 octobre 2016 aux membres de la Commission nationale Post sententielle un questionnaire. Les premiers éléments recueillis ont fait l'objet d'une restitution à l'occasion du comité de suivi. Ce dernier devrait lancer, au cours du deuxième trimestre 2017, une grande enquête, similaire à celle de Citoyens et Justice visant à suivre le déploiement des modalités de mise en œuvre de la circulaire interministérielle en direction des SPIP et associations gestionnaires de places d'hébergement.

L'étude CEREMA sur l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de détention

En appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de la circulaire interministérielle, la DIHAL a aussi lancé une étude sur l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de détention. Confiée au cabinet d'études CEREMA, cette dernière devrait permettre d'améliorer la connaissance des situations des personnes, d'identifier les réponses existantes et d'esquisser des propositions d'améliorations de ces réponses. Citoyens et Justice, qui avait manifesté depuis de nombreuses années auprès de la DIHAL son intérêt pour la conduite d'une telle étude et travaillé à ses côtés dans ce but, est membre du Comité de pilotage. Dans ce cadre, Citoyens et Justice s'est attachée à l'issue de chaque Comité de pilotage à informer ses adhérents sur l'évolution de l'étude, à recueillir leurs observations et en informer le CEREMA en vue d'en enrichir l'analyse et les conclusions.

Les ateliers DIHAL

Citoyens et Justice a participé au 42ème atelier DIHAL « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » (4 février 2016 – Paris). Cet atelier a fait l'objet d'un article dans le bulletin d'informations de la Commission nationale Post sententielle auquel était joint le rapport sur « L'évaluation des dispositifs lauréats de l'appel à projets conjoint DIHAL, DGCS et DHUP de l'année 2013 » élaboré par l'Agence Nationale des Solidarités Actives, pilier de cette journée d'échanges.

Membre du Comité de pilotage relatif à l'élaboration de la circulaire interministérielle SPIP/SIAO, la fédération a également contribué à l'organisation du 49ème atelier DIHAL « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement » (03 novembre 2016 – Paris). Appelée à intervenir sur la table ronde « Organiser la réinsertion des sortants de détention par le logement » aux côtés de la DAP et la FNARS, Citoyens et Justice est revenue sur le contexte dans lequel ont émergé les travaux pilotés par la DIHAL dont Citoyens et Justice était à l'origine, avant de présenter les points saillants de la circulaire interministérielle et d'encourager les acteurs à la décliner sur les territoires.

Participation de la DIHAL aux XIIIè rencontres nationales

Le 17 juin 2016, le représentant, Benoît LINOT, Chef de projet Hébergement de la DIHAL a participé aux XIIIè rencontres nationales co-organisées par Citoyens et justice, ESPERER 95 et la Sauvegarde du Val-d'Oise à Cergy, autour du thème « L'innovation sociale : l'ADN associatif ». Aux côtés d'un grand nombre de représentants d'administrations centrales de l'Etat, la DIHAL est intervenue sur la table ronde « Innovation Sociale : Figure imposée ou conception partagée ? » sur la base des trois années de portage de l'Appel à projets « innovation sociale ».

Lettres d'information de la DIHAL

Comme les années précédentes, chaque actualité adressée par la DIHAL a fait l'objet d'une information systématique à l'ensemble des administrateurs de la fédération. En fonction des thématiques abordées, ces actualités ont aussi fait l'objet d'une diffusion sur le site internet de la fédération.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CIPDR)

A l'issue de leur réunion de travail du 16 octobre 2013, Matthieu PITON, alors Chargé de mission du Ministère de l'Intérieur auprès du CIPD (devenu en mai 2016 CIPDR), convenait avec les représentants de Citoyens et Justice de leur participation à un certain nombre de groupes de travail instaurés dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2013-2017) :

- Implication de la prévention spécialisée dans les dispositifs territoriaux de la prévention de la délinquance,
- Intervenants sociaux en police et gendarmerie,
- Développement du partenariat dans le champ de la délinquance et l'échange d'informations,
- Prévention de la récidive.

Après avoir satisfait au premier objectif que constituait l'élaboration d'une annexe « prévention de la récidive » à la circulaire relative aux orientations pour l'emploi des crédits FIPD pour 2015, ce dernier groupe s'est très vite engagé dans un deuxième cycle de travail consistant au suivi des dispositions de ladite circulaire et la rédaction d'un guide pratique sur la prévention de la récidive à l'attention des acteurs intervenant en dehors du champ judiciaire publié le 12 avril 2016.

Fortement investie au sein du groupe de travail interministériel, Citoyens et Justice a œuvré à travers ses différentes contributions à ce que la place des associations adhérentes soient reconnues à tous les stades de la procédure pénale (alternatives aux poursuites, alternatives à la détention, peines alternatives à l'emprisonnement, aménagement de peine, sortie de détention...).

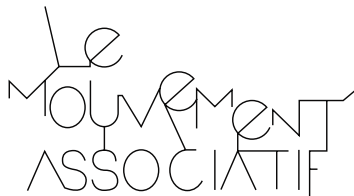
Soucieuse de soutenir les réponses de ses adhérents aux appels à projets FIPD 2016, Citoyens et Justice s'est par ailleurs attachée à ce que chacun d'entre eux s'approprie au mieux les orientations de la circulaire relative à l'emploi des crédits FIPD 2016 avant d'engager un recensement précis des projets déposés par leur soin. Saluée par le Secrétaire Général du CIPDR, cette dernière démarche a consisté à repérer et à objectiver les besoins en matière de financement des associations adhérentes. Elle a aussi contribué à ce que le suivi de la mise en œuvre de la circulaire par le groupe de travail ne se limite pas aux seules informations concernant les actions financées transmises par les préfetures au CIPDR.

Aussi, chacune des réunions du groupe « Prévention de la récidive » du CIPDR a été l'occasion pour la fédération de présenter l'état de ce recensement (jusqu'à 192 actions pour 80 associations répondantes présentées le 14 octobre 2016).

Prenant part à l'organisation du Colloque « Donnons un second souffle au TIG ! » (Chantiers Passerelles – 14 juin 2016 – Lyon), le CIPDR a aussi participé aux côtés de l'Union Nationale des Missions Locales et du Secours Catholique, à la table ronde animée par Citoyens et Justice : « Penser le travail d'intérêt général au-delà de la sanction ».

Par ailleurs, Citoyens et Justice est engagée aux côtés du CIPDR dans la prévention de la radicalisation violente (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Journée de rassemblement des associations socio-judiciaires sur la lutte contre la radicalisation » et Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point I. « Service Formation » - « Lutte contre la radicalisation »), à ce titre, elle a assisté au colloque international sur la prévention de la radicalisation organisée par le CIPDR, les 27 et 28 avril 2016.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF



CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ce groupement pourrait voir le jour début 2017.

La fédération a pris part aux travaux du Mouvement Associatif durant le premier semestre 2016, la prise d'effet de la perte de la qualité de membre de la CJDH prenant effet à l'issue du Conseil d'Administration du 7 septembre 2016.

La commission économique

Une réflexion globale et prospective sur l'avenir du financement de l'intérêt général a été engagée en lien avec la réflexion sur l'évolution de l'action publique et de la place des acteurs privés. Ce travail devra conduire le Mouvement Associatif à élaborer et à porter dans le débat public sa propre conception d'un modèle social compatible avec les fondamentaux de l'esprit associatif à savoir non lucrativité, engagement et initiative citoyenne pour une économie créatrice de lien social et de démocratie. Il s'attachera à construire et à faire valoir ses propositions politiques concrètes propres à favoriser ce modèle social.

Les axes de travail opérationnels reposeront sur :

- Modèles socio-économiques,
- Fonds européens,
- Fiscalité.

Le 28 janvier 2016, une Assemblée Générale Ordinaire avait lieu avec pour objectif principal la présentation du programme politique 2016-2018 et le Manifeste du Mouvement Associatif.

Durant le premier semestre 2016, en tant qu'administrateur du Mouvement Associatif la fédération a pris part aux débats et travaux portant sur les thèmes suivants :

- La présentation des comptes et des budgets,
- Le programme des actions 2016-2018,
- Le manifeste « les associations l'énergie du renouveau »,
- Le séminaire sur le service civique,
- Le projet de loi intitulé « Egalité - Citoyenneté »,
- Le positionnement du Mouvement Associatif suite à la décision de dissolution du CSCA,
- Le point d'information sur les travaux du CESE,
- Le projet de collectif « Les Places de la République »,
- La mission de l'Inspection Générale Jeunesse et Sports des dispositifs de soutien à la vie associative au plan territorial.

« INTERFÉDÉRAL » (CNAPE, CITOYENS ET JUSTICE, FN3S, UNIOPSS)

L'Interfédéral regroupe Citoyens et Justice, la CNAPE, l'UNIOPSS et la FN3S, quatre fédérations oeuvrant dans le champ de la justice des enfants et des adolescents entendue dans son sens large (protection de l'enfance, prévention de la délinquance...). Ce collectif a pour objectif d'être force de propositions dans les politiques publiques traitant de la protection de l'enfance et de la jeunesse délinquante. La force de l'Interfédéral est de regrouper des fédérations reconnues nationalement pour leurs expertises et leur technicité sur les thématiques de l'enfance et de l'adolescence.

Ce travail en commun se décline par des échanges réguliers entre les fédérations, des concertations suite aux sollicitations de la DPJJ, des réactions sur des actualités impactant le champ de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante, une volonté de mettre en commun nos savoir-faire afin de traiter les problématiques de l'enfance dans son ensemble et de rendre nos réflexions transversales.

L'Interfédéral signifie travailler en concertation, s'interroger sur les positionnements de l'autre, exposer les arguments de la fédération et tout cela demande un temps conséquent passé à échanger, à recueillir les avis, les accords de chacun avant d'apposer la signature de tous sur un document écrit.

UNION NATIONALE INTERFÉDÉRALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS NON LUCRATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX (UNIOPSS)



Le partenariat qui unit la fédération et l'Union est basé sur le partage des valeurs de solidarité, de respect de la personne, de défense des droits des citoyens.

La fédération est très impliquée et contribue de façon importante aux travaux de l'Uniopss dans un enrichissement mutuel basé sur la complémentarité des savoirs et des expertises.

En 2015, et suite à l'adoption en 2014 du projet stratégique, l'UNIOPSS a revu le rôle et l'organisation de ses commissions de travail au nombre de six :

- Commission Enfance(s) et Familles,
- Commission autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap et des personnes âgées,
- Commission lutte contre la pauvreté et l'exclusion (collectif ALERTE),
- Commission territoires et vivre ensemble,
- Commission modèle socio-économique associatif,
- Commission Santé.

En 2016, l'Uniopss a tenu son Assemblée Générale le 31 mars à Montpellier, alors qu'elle y organisait son 32^{ème} congrès (Cf. infra)

Le Conseil d'Administration :

Le Directeur Général de Citoyens et Justice a participé activement aux travaux du Conseil d'Administration relatifs à :

- L'approbation des comptes rendus des Conseils d'administration,
- La validation des préconisations de l'étude sur la formation au sein du réseau,
- Les comptes rendus et orientations des groupes de travail « Réforme territoriale et organisation des Uriopss et de l'Uniopss » et « Relations Uniopss/syndicats d'employeurs »,
- La présentation des travaux du groupe de travail « Adhésions-cotisations des Adhérents nationaux à l'Uniopss »,
- Le projet associations et citoyenneté,
- L'organisation du 32^{ème} Congrès de l'UNIOPSS,
- L'avenir de la délégation Uniopss-Uriopss,
- Le positionnement de l'Uniopss vis-à-vis des baisses de financement de l'aide obligatoire,
- Le plan d'action 2014-2016 et Plan stratégique 2016-2020,
- La note de Jean Michel BLOCH-LAINÉ « Associations et marchés publics »,
- L'évaluation du Plan d'actions 2014-2016,
- L'organisation de la direction de l'Uniopss,
- La rencontre avec les présidents des Commissions : **Santé**, Pierre MICHELETTI, **Enfances Famille Jeunesse**, Jean-Pierre ROSENCZVEIG, **Autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, Johan PRIOU,
- Le retour de la rencontre du Bureau avec le Président de la commission « Territoires et vivre ensemble »,
- L'adoption des statuts de l'Uriopss Bourgogne Franche-Comté,
- Les points financiers,
- Le positionnement de l'Uniopss sur les contrats à impact social,
- Les groupes de travail : Réforme territoriale ; Statuts et RI Uniopss,
- L'évaluation du Congrès 2016 et la préparation du Congrès 2018 à Tours,
- Le 70^E anniversaire de l'Uniopss (colloque Semaines sociales,...),
- Les demandes d'adhésion.

La Conférence des adhérents nationaux

Citoyens et Justice a activement participé aux travaux de la conférence des adhérents de l'Uniopss qui reprennent pour partie ceux du Conseil d'Administration.

Commission lutte contre les exclusions et le collectif ALERTE

Participant depuis le 23 septembre 2014 aux travaux de la Commission « Lutte contre les exclusions » de l'UNIOPSS, Citoyens et Justice a intégré officiellement le collectif ALERTE en 2015.

En 2016, la fédération a participé à ce titre à chacune des réunions du collectif. Elle a notamment contribué au bilan à trois ans du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale élaboré par le collectif, en apportant notamment son témoignage sur les actions engagées en faveur des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention, directement concernées par sept axes dudit plan.

En marge de la rédaction de ce bilan, les représentants de Citoyens et Justice ont aussi rencontré François SOULAGE, Président du Collectif ALERTE, et les représentants du groupe Prévention Hébergement Logement dudit collectif en vue de faire davantage reconnaître la place des personnes placées sous main de justice dans la politique de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (16 mars 2016).

A l'issue de cette rencontre, les représentants de Citoyens et Justice ont obtenu que le collectif puisse porter au-delà de la voix des exclus, celle des grands exclus et intégrer le Ministère de la Justice à la liste des Ministères concernés par le plan. Une note objectivant les difficultés rencontrées par les PPSMJ dans l'accès aux dispositifs de droit commun leur a ensuite été adressée.

Dans cet esprit, la fédération a également contribué au document annuel de rentrée sociale de l'UNIOPSS.

Depuis, Citoyens et Justice contribue activement à l'élaboration de la Plateforme politique du collectif ALERTE.

Commission Enfance(s) et Familles

La commission Enfance(s) et Familles s'est réunie à plusieurs reprises en 2016 et les échanges ont porté sur les points suivants :

- La prévention sociale,
- La responsabilité parentale,
- L'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité,
- La prévention spécialisée,
- Le rôle de prévention des services d'aide au domicile des familles,
- La prévention en santé,
- Le plaidoyer Enfance Famille Jeunesse.

Les groupes de concertation protection de l'enfance et groupe de concertation petite enfance, échangent entre eux et sont amenés à intervenir lors de la commission Enfance(s) et Famille(s).

Par ailleurs, la commission a aussi été nourrie d'échanges avec les représentants de la Commission Lutte contre les exclusions.

Il est à noter que l'Uniopss s'est vue attribuer 4 sièges dans le cadre du Conseil National de la Protection de l'Enfance, créé par la loi relative à la protection de l'enfant du 14 mars 2016. En tant qu'administrateur de l'Uniopss la fédération s'est vue attribuer un siège de suppléant.

Commission modèle socio-économique associatif

Dans le cadre de sa participation à la commission modèle socio-économique associatif Citoyens et Justice a participé aux travaux suivants :

- La formation professionnelle,
- Les avancées de la Convention UCPA « Mesure de l'utilité sociale »,
- Le bénévolat « De l'engagement individuel à l'action collective »,
- Les reconfigurations associatives : Contexte et enjeux,
- Les contrats à impact social,
- La présentation des résultats du groupe « Gouvernances associatives »,
- La plateforme présidentielle,
- La mutualisation de moyens (regroupements/reconfigurations/coopérations associatives du secteur des solidarités).

Le groupe de concertation « Enjeux européens pour les associations de solidarité » a été mis en place avec pour objectifs de travailler sur des sujets d'actualité et construire pour le réseau des positionnements politiques autour des questions européennes telles que la question de l'entrepreneuriat social et des investissements

à impact social, les conséquences de la directive services et la question de la reconnaissance des SSIG, la place des associations de solidarité dans le dialogue civil européen, la réponse à des consultations européennes de la part de la Commission, etc...

Citoyens et Justice suit également les travaux du groupe de concertation « marchés publics » et la fédération a rappelé sa position qui est de ne pas envisager les relations contractuelles entre l'État et les associations uniquement sous l'angle de la commande publique.

Participation au 32ème Congrès de l'UNIOPSS « Ensemble, une société à réinventer ! »

Lors d'un Conseil d'Administration de l'UNIOPSS, Citoyens et Justice a proposé d'animer une Agora dont le thème concernerait les publics placés sous main de justice, cette proposition a retenu toute l'attention des administrateurs qui se sont prononcés favorablement à cette idée afin d'étayer cette Agora. La fédération a souhaité que ses partenaires historiques puissent intervenir. La FNARS, le Secours Catholique et l'URIOPSS Bretagne se sont associés à ce moment.

Ainsi à l'occasion du 32ème congrès de l'UNIOPSS, Citoyens et Justice a animé un temps d'échanges sur la prévention de la récidive. Volontairement limitée à cette seule dimension, l'Agora « Prévention de la Délinquance : comment agir collectivement pour le mieux vivre ensemble ? », a donné l'occasion aux co-organisateurs de tenter de démontrer, auprès d'une cinquantaine de participants d'horizons très divers, que la prévention de la récidive était l'affaire de tous.

CNAPE (CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT)

CNAPE

La fédération Citoyens et Justice et la CNAPE partagent des préoccupations relatives à la justice des enfants et des adolescents et la protection de l'enfance. Elles collaborent depuis de nombreuses années en toute confiance et sont animées des mêmes valeurs. Cette collaboration est notamment très importante dans le cadre des travaux conjoints de l'interfédéral (Cf. infra). Nos représentants respectifs se connaissent bien et s'apprécient.

La fédération a d'ailleurs invité la CNAPE à co-organiser début 2017, une journée de sensibilisation des associations à la lutte contre la radicalisation violente. La CNAPE a accepté cette invitation pour la deuxième fois, une précédente journée sur ce thème avait eu lieu en 2015.

SODEXO JUSTICE SERVICES



Partenaires depuis 2010, Citoyens et Justice et Sodexo Justice Services ont convenu fin 2015 de poursuivre leur collaboration à l'occasion de l'ouverture des marchés « Programmes personnalisés d'accompagnement à l'insertion des personnes détenues ».

Après avoir apporté sa contribution aux réponses formulées par Sodexo Justice Services dans le cadre des marchés ouverts par les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires dans le courant de l'année 2015, Citoyens et Justice s'est attachée en 2016 à soutenir le déploiement de l'action notamment en organisant quatre sessions de formation visant à faire évoluer les synthèses du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice comptent parmi les membres fondateurs et associés de l'association « Sortir de prison, intégrer l'entreprise » (Cf. infra). Elles concourent à ce titre au placement à l'emploi de personnes détenues ou ex-détenues.

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE EN CRIMINOLOGIE APPLIQUÉE (ARCA)



L'ARCA a pour objectif de coordonner des actions de recherche en criminologie et de contribuer aux réflexions sur les politiques de prévention des victimisations et gestion de la délinquance. Dans la perspective d'inscrire la réflexion et le développement de la justice restaurative dans une démarche scientifique, Citoyens et Justice et l'ARCA ont souhaité s'associer à travers une convention de partenariat qui a été signée le 15 janvier 2016. Cette convention a pour objectifs de :

- **Promouvoir une réflexion commune** sur le développement de la justice restaurative en France,
- **Permettre un échange entre les professionnels** intervenant sur le terrain et les chercheurs dans le champ de la criminologie,
- **Favoriser le développement de pratiques socio judiciaires** allant dans le sens d'un accompagnement adapté des justiciables.

Dans la continuité de cette signature, Citoyens et Justice et l'ARCA ont organisé une table ronde consacrée à la Justice restaurative. Denis L'HOURL, Directeur Général de Citoyens et Justice, Erwan DIEU, Co Directeur de l'ARCA ainsi que Véronique DANDONNEAU, Chargée de projets, Juriste, au sein de Citoyens et Justice ont apporté des éléments d'analyse sur les enjeux de la Justice restaurative adaptée à l'accompagnement socio judiciaire (Cf. www.citoyens-justice.fr – Les interventions).

Lode WALGRAVE, professeur émérite de l'Université de Leuven, ne pouvant être présent à cette table ronde, a accepté qu'une de ses interventions filmées soit projetée concernant l'usage de la justice restaurative dans une dynamique « maximaliste ». Une quarantaine de personnes a assisté à cet échange, des associations du réseau ainsi que des représentants institutionnels (Ministère de la Justice, MILDECA, CIPDR, etc.).

Maryannick LE BRIS, Journaliste des ASH était présente lors de cette table ronde et a publié un article relayant les moments saillants de ces échanges.

ASSOCIATION NATIONALE CHANTIER école



Sans s'être réunis depuis le 26 novembre 2015, les représentants de CHANTIER école et Citoyens et Justice sont restés en lien tout le long de l'année 2016.

Ainsi les représentants de CHANTIER école ont participé aux XIII^è Rencontres nationales de Citoyens et Justice co-organisées avec l'association ESPERER 95 et la Sauvegarde du Val d'Oise à Cergy (16 et 17 juin 2016) (Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point C. « XIII^è Rencontres nationales de Citoyens et Justice »).

Le 13 décembre 2016, CHANTIER école et Citoyens et Justice ont organisé, sur proposition de CHANTIER école IDF, une journée régionale réunissant l'ensemble de leurs adhérents IDF sur l'accueil et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice en Atelier Chantier d'Insertion.

Conçues dans le cadre du partenariat national CHANTIER école / Citoyens et Justice, ces journées régionales ont pour objet de permettre aux adhérents respectifs :

- De mieux appréhender l'activité des associations socio-judiciaires et des Ateliers Chantiers d'Insertion,
- De mieux connaître les associations adhérentes de ces deux réseaux sur la région concernée,
- D'organiser un meilleur maillage entre elles dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

ASSOCIATION NATIONALE DES JUGES DE L'APPLICATION DES PEINES (ANJAP)



L'organisation de deux journées thématiques fin 2016 sur les longues peines et le placement à l'extérieur aura permis à Citoyens et Justice et l'ANJAP d'unir leurs voix sur la nécessité absolue de développer les permissions de sortir et les aménagements de peine.

Ainsi, le 18 novembre 2016, Citoyens et Justice et un certain nombre de ses adhérents participaient au colloque « Et maintenant, quelle réforme pour les longues peines ? » organisé par l'ANJAP (Aubervilliers). Les nombreuses prises de parole de ses adhérents à partir de l'assistance ont été l'occasion de rappeler le caractère extrêmement individualisé de l'accompagnement socio-éducatif mené dans le cadre de la mesure de placement à l'extérieur et sa pertinence comme mesure probatoire à la libération conditionnelle des

personnes condamnées à de longues peines.

Le 15 décembre 2016, Cécile DANGLES, Présidente de l'ANJAP, participait, quant à elle, à la Journée nationale « Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine transparente ». Elle y est intervenue à de nombreuses reprises, notamment pour relever toute l'importance à accorder aux permissions de sortir et à la mesure de placement à l'extérieur.

(Cf. Livret 1 « La vie de la fédération : une dynamique au service d'un projet » - Point D. « Journées thématiques » - « Journée nationale « Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine... » »).

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE SOLIDARITÉ (FNARS)



FNARS
agir pour la solidarité

Le 18 mars 2014, la FNARS et Citoyens et Justice décidaient de renforcer leurs relations de travail en convenant de l'organisation de rencontres régulières entre leurs représentants. Dans le cadre des relations partenariales, les présidents et directeurs généraux se sont rencontrés le 14 juin 2016 à Paris. Les deux organisations ont poursuivi leur travail commun sur un certain nombre de thématiques tout au long de l'année.

Le 30 mars 2016, la FNARS participait sur proposition de Citoyens et Justice à l'Agora « *Prévention de la Délinquance : comment agir collectivement pour le mieux vivre ensemble ?* » dans le cadre du 32ème congrès de l'UNIOPSS « *Ensemble, une société à réinventer !* » (Montpellier).

Le 7 juillet 2016, la FNARS et Citoyens et Justice participaient à la première restitution des travaux menés par la mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire pilotée par l'Inspection Générale des Finances.

Le 3 novembre 2016, les deux fédérations intervenaient aux côtés de la Direction de l'Administration Pénitentiaire sur la table ronde « *Organiser la réinsertion des sortants de détention par le logement* » à l'occasion du 49ème atelier DIHAL « *Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement* » (Paris)

Par ailleurs, l'une et l'autre ont participé à l'organisation du Colloque « *Donnons un second souffle au TIG !* » (Chantiers Passerelles – 14 juin 2016) et au comité de pilotage DIHAL relatif à l'étude menée par le cabinet CEREMA visant à identifier et valoriser des expériences et pistes d'action pour répondre aux besoins en hébergement et logement des personnes sortant de détention ou sous main de justice.

Enfin, la FNARS comptait parmi les participants de la Journée nationale « *Evaluer, c'est prouver notre efficacité ! Le placement à l'extérieur, une mesure d'aménagement de peine performante...* » que Citoyens et Justice organisait le 15 décembre 2016 à Paris.

GROUPE NATIONAL CONCERTATION PRISON

« *Le GNCP réunit, depuis une dizaine d'années, les représentants nationaux d'associations et des aumôneries de prison, afin d'échanger sur un certain nombre de préoccupations communes autour de l'univers carcéral. Fort de la diversité et de l'action de terrain de ses membres sur l'ensemble de la France, le GNCP approfondit et se positionne sur certains sujets d'actualité, dans le but de mener une action citoyenne commune relayée à l'échelon local par l'ensemble de ses réseaux.* » (Site ANVP)

A partir de 2015, les associations et les aumôneries composant le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) ont souhaité organiser un temps de rencontre rassemblant toutes les associations partenaires de l'Administration Pénitentiaire.

Aussi, après avoir participé à une première demi-journée intitulée « *Comprendre le rôle des instances européennes sur les questions carcérales pour en faire un levier d'action pour les associations : l'exemple des règles pénitentiaires européennes* » (9 décembre 2015), Citoyens et Justice a participé à la deuxième demi-journée organisée : « *Comment les études de sortie de la délinquance (désistance) peuvent contribuer à questionner et à améliorer nos pratiques ?* » (13 juin 2016)

Une troisième rencontre devrait être organisée à la fin du premier semestre 2017.

SECOURS CATHOLIQUE



Signataire d'une convention de partenariat le 13 novembre 2014, le Secours Catholique et Citoyens et Justice se sont attachés en 2016 à rappeler que la prévention de la récidive était l'affaire de tous.

Ainsi, le Secours catholique a participé le 30 mars 2016 aux côtés de la FNARS à l'agora organisée et animée par Citoyens et Justice « *Prévention de la Délinquance : comment agir collectivement pour le mieux vivre ensemble ?* » dans le cadre du 32ème congrès de l'UNIOPSS « *Ensemble, une société à réinventer !* » (Montpellier).

Collaborant à l'organisation du Colloque « *Donnons un second souffle au TIG !* » (Chantiers passerelles – 14 juin 2016 – Lyon), le Secours catholique a aussi participé aux côtés de l'Union Nationale des Missions Locales et du CIPDR, à la table ronde animée par Citoyens et Justice : « *Penser le travail d'intérêt général au-delà de la sanction* ».

SORTIR DE PRISON, INTÉGRER L'ENTREPRISE



Face au constat qu'une condamnation à une peine d'emprisonnement est souvent perçue comme un obstacle à l'embauche alors que l'emploi constitue l'un des moyens contribuant à la lutte contre la récidive, sept entreprises ont créé en 2013, l'association Sortir de prison, intégrer l'entreprise en vue d'œuvrer à la réinsertion des sortants de prison en facilitant leur retour à l'emploi.

Soucieuse d'accroître son activité, Sortir de prison, intégrer l'entreprise s'est attachée les services d'une chargée de

développement en vue notamment de sensibiliser les entreprises à accueillir des personnes sortant de détention et d'assurer une interface entre les entreprises démarchées et les acteurs associatifs susceptibles de soutenir l'accès à l'emploi grâce à une intervention sur les aspects périphériques à l'emploi.

Fortement investie à ses côtés, Citoyens et Justice diffuse auprès de ses adhérents, depuis le mois de juin 2015, toutes les offres d'emploi ou de formation émanant de l'association dont elle est membre associé.

Une douzaine de candidatures avait été adressée par les associations adhérentes en réponse aux quatorze offres qui avaient été diffusées, faisant du réseau Citoyens et Justice le premier orienteur de candidats parmi les structures intervenant auprès des personnes placées sous main de justice.

Néanmoins, l'émergence des premières offres et candidatures laissait apparaître de nouvelles dimensions à travailler. En effet, peu de candidats maîtrisaient les techniques de recherche d'emploi et beaucoup d'entre eux peinaient à franchir l'étape de la sélection afin d'être recrutés.

Au regard de cette situation, Sortir de Prison, Intégrer l'Entreprise et Citoyens et Justice ont organisé une demi-journée de rencontres à l'attention des travailleurs sociaux et intervenants socio-judiciaires d'Ile de France le 10 mars 2016.

S'appuyant sur la participation des groupes ARES et Randstad, ce temps d'échanges a permis aux participants de mieux identifier les besoins des personnes en matière de préparation à la recherche d'emploi ou au recrutement, de présenter les bonnes pratiques dont ils disposaient déjà et/ou de se voir présenter les ressources qui pourraient être mises en place dans le cadre de leur intervention auprès des personnes en aménagement ou soumises à une mesure alternative à l'emprisonnement (CJSE ou SME).

Le départ de la chargée de développement en juillet 2016 n'aura pas permis de vérifier la portée de cette journée.

FRANCE VICTIMES



En 2016, les représentants des deux organisations ont été régulièrement en contact, notamment au sujet des difficultés communes aux associations qui ont la double activité socio judiciaire et aide aux victimes.

Le 8 juin, les représentants de Citoyens et Justice ont participé aux 30 ans de France Victimes à Paris.

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)



La signature de la convention de partenariat entre le CNLAPS et Citoyens et Justice était prévue en 2016 mais pour des raisons purement organisationnelles elle a été reportée à début 2017.

Néanmoins, le partenariat concret déjà existant et la réelle volonté de mettre en commun nos réflexions, nos valeurs et nos actions, n'a pas attendu la signature officielle. La promotion des travaux transversaux réalisés en matière de justice des

enfants et adolescents et de prévention spécialisée commence à prendre de l'ampleur et les partenariats locaux entre les associations socio-judiciaires mettant en œuvre des mesures auprès des jeunes et les services de prévention spécialisée vont à n'en pas douter s'amplifier.

Les têtes de réseaux n'hésitent pas à se solliciter; la Présidente du CNAPS, Anne Marie FAUVET intervenait lors de la journée de Citoyens et Justice de sensibilisation « Lutte contre la radicalisation violente » en février. Un représentant de Citoyens et Justice co animait en avril, un atelier lors des 7èmes journées d'études nationales de la prévention spécialisée « *De l'utilité sociale de nos pratiques éducatives* ». Cet atelier portait sur la relation et le partenariat effectif/possible/souhaitable entre la Prévention spécialisée et les acteurs du socio-judiciaire.

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'ENFANT (AEDE)



Depuis 2013, Citoyens et Justice est membre du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) qui a pour objectif de rédiger un rapport alternatif sur la situation de l'enfant en France pour le Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies. L'enjeu de la démarche est d'engager un travail concerté de tous les acteurs permettant de progresser dans l'application par la France de la Convention relative aux droits de l'enfant.

A travers les travaux du groupe de travail « Participation des enfants et des jeunes », le collectif a lancé en 2016 une consultation à destination des enfants et des jeunes sur la perception qu'ils ont de l'application quotidienne de leurs droits. Ne pouvant traiter tous les sujets, le collectif en a choisi certains : la connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant, le droit à la participation, la lutte contre le harcèlement, l'égalité, en particulier celle filles/garçons et les réseaux sociaux.

Les résultats de cette consultation permettront d'alimenter le plaidoyer que portera l'AEDE dans le cadre de la campagne électorale de 2017. Un livre blanc sera réalisé et sera envoyé à tous les candidat-e-s l'idée étant de mettre les droits de l'enfant au cœur de la campagne ainsi que les propositions des enfants et des jeunes en ce sens.

Le 26 mai 2016, le collectif AEDE tenait son Assemblée plénière durant laquelle les divers rapports d'activités et financiers pour l'année 2015 furent validés ainsi que les principales orientations du collectif pour 2017.

Le 30 novembre 2016, un additif à la charte du collectif a été rédigé et signé par Citoyens et Justice. Il permet d'actualiser les objectifs, de réaffirmer les principes de fonctionnement du collectif et de participation des enfants et des jeunes, et de développer et poursuivre les actions de manière pérenne.

FÉDÉRATION ADDICTION



Le 14 septembre 2016, Citoyens et Justice rencontrait la Fédération Addiction afin de discuter de la possible signature d'une convention de partenariat entre les deux réseaux. Les deux fédérations souhaitent engager un temps de réflexion avant de signer une convention de manière à valoriser des déclinaisons opérationnelles. L'intervention commune dans le cadre du programme dit de Bobigny pourrait être une piste de travail en vue de cette future collaboration (Cf. Livret 2 « Les relations institutionnelles et partenariales des coopérations au service d'un projet » - Point B. « Les partenaires nationaux et internationaux » - « MIDECLA »).

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Citoyens et Justice a été sollicitée pour intervenir dans le cadre du Master 2 Police Sécurité Intérieure de la faculté de Droit de Pau. L'ABCJ de Pau par l'intermédiaire de Patrick GOSSEYE, Directeur, intervenait dans le cadre de ce cursus universitaire, et il semblait intéressant que la Fédération puisse proposer aux étudiants une présentation globale de la diversité du secteur socio judiciaire. C'est dans ce contexte qu'une rencontre a eu lieu avec Marielle DE BECHILLON et Hubert ALCARAZ, Maîtres de conférences et co-directeurs du Master Police et sécurité intérieure à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, afin de discuter des modalités d'une intervention de la fédération.

Une première intervention a donc eu lieu en février 2016, et une seconde intervention, sur deux journées s'est déroulée en novembre 2016. Les étudiants ont accueilli ces interventions avec un grand intérêt ce qui a généré de nombreux échanges. Compte tenu de la place du secteur socio-judiciaire dans le fonctionnement de la justice, Marielle DE BECHILLON a souhaité que l'intervention de Citoyens et Justice soit intégrée de manière pérenne à ce cursus universitaire qui forme de futurs professionnels du champ Police/Sécurité/Justice.

Ils ont parlé de nous !

“ Nous avons sollicité l'intervention de Citoyens et Justice dans le cadre du Master 2 Police Sécurité Intérieure de la faculté de Droit de Pau. Ce Master s'adresse plus spécifiquement à des étudiants ayant un cursus en droit privé et/ou en droit public et qui se destinent aux métiers de la sécurité (police, gendarmerie) et de la justice (magistrats, avocat, etc.).

Ce master met l'accent sur un enseignement dispensé à 50 % par des professionnels en relation avec la sphère judiciaire (avocats, magistrats, policiers, gendarmes, médecins, etc...). A ce titre il était fondamental de faire intervenir des représentants du secteur associatif qui s'occupent au quotidien dans la prise en charge des auteurs. Les étudiants ne sont pas opérationnels sur le terrain car ils ne connaissent pas le monde de la Justice. Il est donc indispensable, dans le cadre de ce Master, de les faire réfléchir en leur apportant des éléments opérationnels. Les cours dispensés par Citoyens et Justice permettent d'apporter une vision concrète concernant l'intervention des professionnels de terrain. Ils offrent également un éclairage utile sur les questions posées par la prise en charge des personnes. Enfin, ils font réfléchir les étudiants sur les mécanismes d'application concrète des règles de droit.

Cette intervention est également l'occasion pour les étudiants de découvrir l'existence du secteur associatif intervenant dans le milieu judiciaire. Le Droit s'appuie de plus en plus sur le monde associatif qui ne fait l'objet d'aucun enseignement dans le cadre des études de droit (si ce n'est sous l'angle de la création des associations). Il est donc important que les étudiants connaissent les associations ainsi que leurs interventions spécifiques. Cela leur permet de constater qu'une situation peut être abordée sous plusieurs angles et que l'on ne gère pas le problème humain de manière linéaire.

L'intervention de Citoyens et Justice fait partie des enseignements incontournables de ce Master pour dispenser aux étudiants une formation de qualité et nous souhaitons inscrire dans le temps cette collaboration.

Marielle de BECHILLON, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et co-directrice du Master Police et sécurité intérieure à l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

”

AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE CITOYENS ET JUSTICE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES JUDICIAIRES – 24 JUIN 2016

En réponse au référé de la Cour des Comptes qui lui avait été adressé le 22 mars 2016, Jean-Jacques URVOAS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, confiait le 20 mai 2016, à l'Inspection Générale des Services Judiciaires une mission visant notamment à dresser un état des lieux statistiques des mesures d'aménagement de peine hors et sous écrou et recenser les facteurs propices ou faisant obstacle aux aménagements de peine, à la contrainte pénale et à la libération sous contrainte. Dans ce cadre, les représentants de Citoyens et Justice ont été auditionnés le 24 juin 2016 sur les modalités de mise en œuvre et de financement de la mesure de placement à l'extérieur, par l'Inspection Générale des Services Judiciaires.

A la suite de cette rencontre, un grand nombre d'éléments a été adressé en vue de témoigner de :

- L'insuffisance des financements alloués par la Direction de l'Administration Pénitentiaire,
- La diversité des co-financements et donc des partenariats que nécessite la mesure,
- La fragilité à laquelle la vacance de places expose les associations,
- Et le caractère ô combien inadapté d'un recours à la commande publique.

A ces fins, un certain nombre d'associations gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur ont été sollicitées et se sont mobilisées dans l'urgence en vue de remettre des pièces actualisées au regard de leur exercice financier 2015.

LES SUITES DONNÉES À L'AUDITION DES REPRÉSENTATIONS DE CITOYENS ET JUSTICE PAR QUATRE INSPECTIONS GÉNÉRALES DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES D'INSERTION DES PERSONNES CONFIEES PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (2 SEPTEMBRE 2015) – 7 JUILLET 2016

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ), l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) se sont vues confier par le gouvernement une mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire par l'autorité judiciaire.

Les représentants de Citoyens et Justice avaient été auditionnés le 2 septembre 2015 par quatre inspections (l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de l'Action Sociale, l'Inspection Générale des Services Judiciaires, l'Inspection Générale des Services Pénitentiaires) sur les modalités d'intervention et le bilan des actions menées par la fédération, l'état des travaux existants et le regard porté par cette dernière sur la réinsertion des détenus, les recommandations et suggestions de pistes d'action.

Sur la base des travaux menés en lien avec la DAP, la DIHAL, le CIPDR et l'ensemble de ses partenaires et de l'état des connaissances des activités des associations adhérentes, Citoyens et Justice avait alors rappelé les difficultés que les publics et associations pouvaient rencontrer sur les problématiques d'hébergement/logement, d'emploi, d'accès aux droits, et dans le cadre de la politique d'aménagement de peine avant de dégager les préconisations qui s'imposent.

Particulièrement intéressée par la question de l'évaluation, la mission d'évaluation s'était vue remettre par Citoyens et Justice, par la suite, entre autres documentations, un grand ensemble de pièces relatives à la démarche d'évaluation dans laquelle la fédération est inscrite depuis de très nombreuses années avec le concours de l'Université de Nantes (protocole d'évaluation relatif à l'Enquête Sociale Rapide, restitution de la recherche-action de Reynald BRIZAIS sur la mesure de placement à l'extérieur; rapport d'activités modélisé relatif au placement à l'extérieur; rapport d'activité relatif à la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur...). Aux termes de ces travaux, Hélène PELOSSE, Inspectrice Générale des Finances et pilote de la mission, a invité un certain nombre de représentants associatifs pour une première restitution des travaux aboutissant à pas moins de 120 recommandations. Citoyens et Justice comptait parmi les participants de ce temps d'échanges. Enthousiasmée par la singularité de la démarche et la détermination affichée par Hélène PELOSSE de faire évoluer les politiques publiques à destination des personnes détenues ou sortant de détention, Citoyens et Justice l'a invitée à présenter les conclusions de la mission aux membres de la commission nationale Post sententielle (20 mars – Rouen). L'Inspectrice Générale des Finances a ainsi présenté et commenté pendant près d'une heure et demie avec beaucoup de détermination et d'humilité les investigations conduites et les recommandations phares auxquelles ces dernières avaient abouti.

Particulièrement remarquée, cette intervention a suscité un véritable enthousiasme et engouement chez les membres de la Commission.

AUDITION DE CITOYENS ET JUSTICE PAR MONSIEUR LE SÉNATEUR PHILIPPE BAS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS DU SÉNAT – 27 OCTOBRE 2016

En juillet 2016, la Commission des Lois du Sénat engageait une mission d'information pluri-partisane sur le redressement de la justice avec pour objectif d'établir un diagnostic sur l'état de la justice en France et de dessiner, à partir de ce diagnostic, les voies du redressement de cette institution.

Sur proposition du Mouvement Associatif et compte tenu de son expertise en matière de mise en œuvre de la politique pénale, Citoyens et Justice a été invitée à participer le 27 octobre 2016, à une table ronde aux côtés d'organisations aussi diverses que la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC), le CLCV, l'UFC Que Choisir.

A cette occasion la fédération a rappelé à Monsieur le Sénateur Philippe BAS, Président de la Commission des Lois du Sénat, la nécessité d'établir un schéma d'intervention, de sécuriser les dispositifs de financement, de redéfinir les missions des différents acteurs socio-judiciaires, de déterminer les compétences des intervenants socio-judiciaires, de mettre en œuvre une démarche d'évaluation, d'institutionnaliser les relations entre les fédérations et la Chancellerie et d'instaurer une complémentarité entre le secteur public et le secteur associatif habilité.

AUDITION DE CITOYENS ET JUSTICE AU SÉNAT : PROJET DE LOI DE FINANCES 2017, PROGRAMME 182 « PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE »

Suite à l'audition du 8 novembre 2016 au cours de laquelle Maéva CARLIN, Conseillère Technique de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents a représenté la fédération, Cécile CUKIERMAN sénatrice rapporteure pour avis à la Commission des Lois a restitué un rapport complet et en faveur de l'implication et du professionnalisme des associations ! Pour autant, notre engagement, répété chaque année à l'Assemblée Nationale et au Sénat, concernant entre autres la revalorisation de la mesure de réparation pénale mineurs reste lettre morte !

Certes le projet de loi de finances 2017 présente une hausse des crédits alloués au secteur associatif toutefois l'Interfédéral a tenu à souligner que celle-ci révélait une « augmentation en trompe l'œil » car malgré son augmentation, il ne couvre pas la réalité des besoins sur le terrain. La fédération a par ailleurs pu exprimer, une fois de plus, son étonnement et son incompréhension concernant le traitement de la mesure de réparation pénale qui voit son financement stagner pour la troisième année consécutive. 7 850 mesures autorisées au secteur associatif habilité ! Cette mesure plébiscitée par tous les acteurs reste la seule mesure de justice restaurative existante pour les mineurs dont l'efficacité est prouvée dans le traitement de la prévention de la récidive. La fédération en a fait un de ses axes principaux de bataille pour son développement.

D. Perspectives



Denis L' HOUR
Directeur Général

“

Les années passent, les ministres aussi...

A l'aube de cette nouvelle année, l'expérience nous a appris qu'il était compliqué de faire avancer des projets lors d'une année électorale. Pour une prise de conscience de notre utilité sociale, il nous faudra certainement patienter encore un peu, le temps que le nouveau gouvernement s'approprie les dossiers et que les parlementaires nouvellement élus s'emparent de nos problématiques.

En amont de ses grands rendez-vous électoraux, Citoyens et Justice fera porter votre voix auprès des candidats, en insistant sur l'efficience et l'efficacité des actions menées auprès des justiciables, dans l'intérêt général d'une Société en questionnement.

Sous ce gouvernement, nous avons espéré pouvoir organiser et sécuriser sur le territoire national, la réponse associative au service des justiciables, des magistrats et plus globalement de la cohésion sociale.

Cela n'a pas eu lieu malgré nos efforts et l'accord ministériel sur nos légitimes demandes. Espérons que le prochain

gouvernement nous apporte des réponses concrètes !

Néanmoins, on peut constater que depuis 2014, la fédération est moins intervenue sur des dossiers d'associations en difficulté.

Il nous a fallu quand même accompagner certains adhérents menacés ou en situation critique pour des raisons diverses et non pas seulement financières.

En 2016, nous avons remarqué lors des réunions que nous tenions en région, des prises de parole optimistes quant à l'évolution positive des activités et des équilibres financiers.

Durant la même année, l'implication des adhérents à la vie fédérale n'a jamais été aussi importante, contribuant ainsi au succès des nombreuses manifestations que nous avons organisées, telles les XIII^e Rencontres Nationales sur l'innovation sociale avec Espérer 95 et la Sauvegarde du Val d'Oise, la Journée Européenne sur la Justice Restaurative avec la participation d'éminents chercheurs ou celle sur les réponses à apporter au public en voie de radicalisation violente.

Nous sommes satisfaits de l'adhésion et de l'intérêt des nombreux participants aux trois commissions nationales de Citoyens & Justice.

Dans le même temps, nos partenaires institutionnels, les différentes directions, missions, délégations nous ont sollicités et démontré ainsi la confiance qu'ils nous accordaient.

La fédération est aujourd'hui largement reconnue pour sa capacité à articuler ses missions politiques, expertales, de soutien et de formation.

Dans un contexte extrêmement complexe, nous estimons ne pas avoir failli à notre mission au regard du projet fédéral. Les remerciements et les encouragements que nous recevons régulièrement confortent les administrateurs et les salariés dans leur travail et la motivation qui les anime.

Il nous reste pour les années à venir de mieux nous faire entendre et comprendre pour qu'enfin ceux qui ont la responsabilité de prendre des décisions quant à l'organisation du socio judiciaire, prennent les mesures nécessaires permettant de le structurer et de le sécuriser, au même titre que d'autres secteurs dans la mise en œuvre de politiques publiques, contribuant ainsi à l'intérêt général.

La prévention de la délinquance et de la récidive nécessite, a minima, pour que les actions mises en œuvre soient efficaces : qualité des interventions, professionnalisme des intervenants et évaluation de l'impact des mesures...le diagnostic étant posé il n'y a plus « qu'à faire ». ”

Denis L' HOUR
Directeur Général



Informer

Soutenir

Innover

Annexe 2

Plateforme des propositions de Citoyens et Justice sur l'innovation sociale



PLATE FORME DE PROPOSITIONS RELATIVES A L'INNOVATION SOCIALE

FEDERATION CITOYENS ET JUSTICE

Les débats du 16 juin viendront illustrer chaque point de la plateforme

- ▶ Promouvoir la culture de l'innovation sociale dans le cadre des enseignements secondaires, universitaires et des instituts de travail social voire même dès les premiers enseignements pour que ce soit intégré dès le jeune âge...
- ▶ Développer des plateformes innovation sociale entre les écoles de travail social et les associations d'un même territoire
- ▶ Création d'un pôle de développement favorisant le lien entre la recherche et le secteur associatif, soutien à la recherche mais aussi organisme ad-hoc en matière de transfert et de mise en œuvre d'innovations (recherches-actions, etc....)
Exemples :
 - Faciliter le recrutement de doctorants dans le champ associatif, avec des missions formation/enseignement/ recherche.
 - Donner la possibilité d'utiliser le crédit impôt-recherche pour que le secteur associatif puisse en bénéficier pour financer les recherches des doctorants. Préciser peut-être que ce crédit impôt-recherche pourrait être déduit de la taxe sur salaires
 - Sensibiliser les enseignants des grandes écoles et les universitaires aux besoins du secteur associatif en termes de recherche et d'innovation sociale.
- ▶ Penser et piloter une stratégie de l'innovation au niveau inter-ministériel (notamment Justice/Education Nationale/Affaires sociales et santé/ Intérieur/ Politique de la Ville / Intégration /Recherche...), en prenant comme modèle méthodologique ce qui se fait au niveau de la DIAL, du CIPD, etc....
Penser cette politique au niveau du 1^{er} Ministre notamment par la création d'une mission ou d'une délégation dédiée.
- ▶ Définir les critères de l'innovation sociale, sur la base d'une grille référentielle partagée :
 - ce qui en relève, ce qui n'en relève pas,
 - Les limites et frontières de l'innovation (jusqu'à quand une action nouvelle est-elle innovante ?)
- ▶ Promouvoir une co-construction des politiques publiques et des appels à projet,
 - sur la base de diagnostics partagés, d'évaluations des expérimentations, de méthodologies participatives, d'essais, puis de modélisation le cas échéant

1

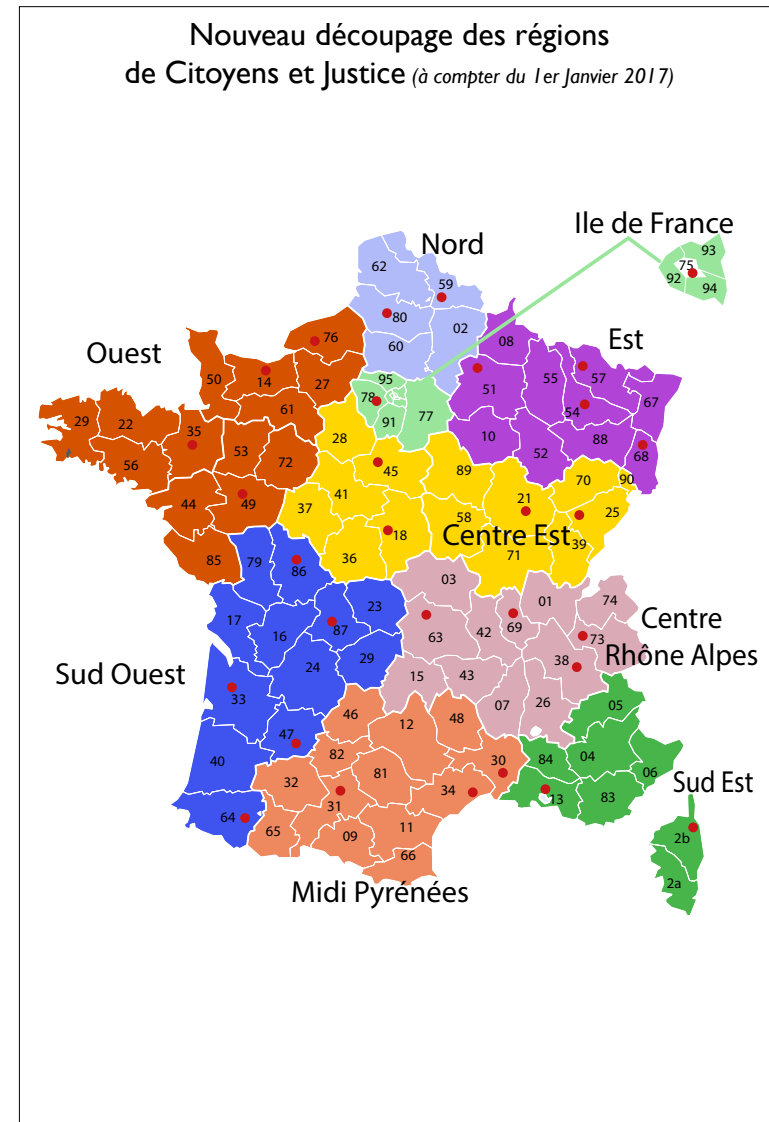
- Changer de paradigme en reconnaissant les associations comme de véritables acteurs du changement et non comme de simples prestataires de service.

- ▶ Mettre en place les conditions de la Sécurisation des acteurs associatifs mettant en œuvre les innovations et penser les moyens pour sécuriser les acteurs mettant en œuvre des projets innovants
- ▶ Créer un fonds d'incitation au développement d'expérimentations, outils financier qui permettrait de constituer des fonds propres. (Pourquoi ne pas consacrer une partie de la réserve parlementaire à l'innovation sociale ?)
- ▶ Définir des cahiers des charges d'appels à projets nationaux et départementaux, en appui sur les Fédérations et associant les usagers
- ▶ Promouvoir une politique partenariale décloisonnée entre les différents acteurs d'un même territoire (associations/entreprises/service public) et mettre en œuvre de nouveaux modes de coopération ayant pour objectif la complémentarité. Exemple : produire sur chaque territoire des chartes engageant les différents acteurs
- ▶ S'adresser à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises pour mettre en place des innovations/expérimentations à l'échelon local ou départemental
- ▶ Mettre en œuvre des outils (réseau intranet, observatoire...) permettant de recueillir, promouvoir et valoriser les innovations sociales mises en œuvre. Promouvoir une véritable politique d'essaiage.

Le 8 juin 2016

2

Annexe 3
 Nouveau découpage des DISP et des régions de Citoyens et Justice à compter du 1^{er} Janvier 2017



Annexe 4

Synthèse de l'étude Enquête de Personnalité



Synthèse de l'étude relative au rapport d'enquête de personnalité

Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'Enquête de Personnalité (EP), la Commission pré-sententielle majeurs de Citoyens et Justice a souhaité réaliser une étude sur ce mandat judiciaire. A ce titre, 37 enquêtes de personnalité ont été transmises à la Direction Générale de Citoyens et Justice, suite à un appel, notamment auprès des associations de la Commission. Parmi ces 37 EP, deux sont des EP concernant des victimes.

Les enquêtes collectées émanent d'une quinzaine d'associations du réseau.

L'étude a porté sur 27 EP dont les 2 EP victimes. Certaines enquêtes n'ont pas été prises en compte car elles étaient très similaires à certaines déjà étudiées tant sur leur forme que sur le fond (plusieurs EP émanant de mêmes structures et de mêmes enquêteurs).

Dans le cadre de cette étude, les questionnements ont porté sur quatre axes : les techniques d'investigation, la forme de l'enquête de personnalité, les techniques rédactionnelles et les éléments de fond de l'enquête.

Nous proposons dans le cadre de cette synthèse de mettre en exergue les éléments saillants de cette enquête. Cette étude sera développée lors de la réunion de la Commission pré-sententielle majeurs des 29 et 30 septembre 2016 qui aura lieu à Toulouse.

I. Concernant les techniques d'investigation

• Lieu de la rencontre

Les associations rencontrent les personnes faisant l'objet d'une EP soit en détention, lorsque la personne est détenue, soit dans la quasi-totalité des autres situations au sein de l'association ou dans un lieu de permanence de celle-ci. De manière anecdotique (2 réponses), nous notons des déplacements au domicile et des entretiens téléphoniques.

Une association indique transmettre de manière préalable à la personne faisant l'objet de l'EP un questionnaire sur son parcours personnel.

• Questionnement du mis en cause concernant le rapport aux faits

Nous constatons qu'il n'y a que très peu d'EP dans lesquelles le rapport aux faits n'est pas abordé avec le mis en cause. Dans la plupart des dossiers ce point apparaît.

• Les personnes contactées dans le cadre de l'EP (en dehors du mis en cause)

La plupart des enquêtes ne permettent pas de déterminer qu'il y a eu un accord du mis en cause pour contacter les personnes entendues dans le cadre de l'EP. Quelques EP permettent de mettre en avant un accord sans réserve de l'intéressé qui va alimenter l'enquêteur concernant les personnes à contacter. A contrario, une EP met en exergue le fait que la personne ne souhaite absolument pas que ses parents soient contactés, pour ne pas les inquiéter (position qui a été respectée dans le cadre de l'EP). Nous notons également que dans quelques situations, les mis en cause apparaissent comme grandement isolés ce qui réduit les possibilités de contact avec quelconque entourage.

Page 1 sur 3

Citoyens et Justice 19/09/2016

Le nombre de personnes contactées est en moyenne de 10 personnes (de 3 à 20 personnes contactées selon les EP). On note que le nombre de personnes rencontrées physiquement est plus faible, on peut le situer entre 5 et 8 selon les EP (et selon les indications portées sur les EP étudiées).

Les personnes rencontrées sont principalement les membres de la famille, et l'entourage au sens large (amis et collègues). Viennent ensuite les enseignants et les services éducatifs (service d'AEMO, UDAF, etc...). Nous notons également une prise de contact avec les contrôleurs judiciaires, le SPIP et l'administrateur ad hoc lorsque la personne est concernée par une procédure. Enfin, nous notons une prise de contact avec un médecin et un psychologue.

S'agissant de recueillir les témoignages des personnes, nous constatons que les entretiens ont majoritairement lieu au siège de l'association ou qu'ils sont effectués par téléphone. Certaines structures indiquent se déplacer au domicile de ces personnes.

Aucune technique de recherche de type Facebook ou via des réseaux sociaux n'est renseignée par les associations ayant participé à l'étude.

II. Concernant la forme de l'EP

• La présentation de l'EP

Sur les 27 EP étudiées nous notons que 16 d'entre elles proposent un plan détaillé ou un sommaire. Cette présentation permet de structurer l'EP et de s'approprier de manière rapide les éléments qui en émanent.

Toutes les EP, à l'exception d'une, proposent une liste détaillée des personnes qui ont été contactées et/ou entendues.

Une conclusion ou une synthèse sont également présentes de manière quasi systématique (nous ne notons pas de grande différence de forme selon que le chapitre s'intitule « conclusion » ou « synthèse »). Deux EP ne présentent pas cet élément final ce qui complexifie l'appropriation de l'enquête.

• Les pièces complémentaires adressées au magistrat mandant

Seules quatre EP mentionnent de manière explicite la présence de pièces complémentaires. Il s'agit la plupart du temps d'éléments tels que : des décisions de justice (placement, convocations au tribunal, etc...), des éléments administratifs (agrément pour l'exercice d'une profession, contrat de travail, bulletins de salaire, arrêté de nomination, notes de félicitation d'une administration, etc...)

• La longueur du rapport d'EP

Nous notons que les rapports d'EP varient de 9 à 24 pages (cette EP de 24 pages ayant été demandée dans le cadre d'un dossier criminel particulièrement complexe, l'association précisera qu'il s'agit d'une EP exceptionnelle). La moyenne du nombre de pages par EP se situe donc aux alentours de 16 pages. Certaines EP ne disposent pas de pages numérotées ce qui n'en facilite pas la lecture.

Citoyens et Justice 19/09/2016

Page 2 sur 3

- **Concernant la validation de l'EP.**

Le panel ne nous permet pas de poser des affirmations, en effet si nous notons que 10 rapports d'EP sont signés par l'enquêteur et le supérieur hiérarchique, 3 rapports ne sont signés que par l'enquêteur.

III. Concernant les techniques rédactionnelles

La quasi-totalité des EP est rédigée sous forme thématique. Concernant les chapitres, nous notons majoritairement une similitude entre les EP. Ainsi, sont quasiment systématiquement présents les chapitres relatifs au parcours scolaire, à la vie familiale, à la vie professionnelle, à la santé, à la vie en détention, aux ressources, à l'habitat, au déroulement de la procédure et à ses conséquences pour la personne, au déroulement de l'EP. Nous notons également la présence de chapitres divers (avec extrait de casier judiciaire et renseignements médicaux divers et variés). Une association propose une forme atypique en annexant à l'EP un compte rendu des entretiens réalisés.

Concernant le chapitre du rapport aux faits, il est présent explicitement dans plus de la moitié des EP, et lorsqu'il n'est pas présent, le rapport aux faits est abordé dans le cadre des entretiens. Au regard de la jurisprudence de la Cour de Cassation du 12 avril 2016, ce point ne peut plus apparaître explicitement dans les rapports d'EP.

Concernant l'utilisation de citations, nous remarquons qu'elles sont certes utilisées dans la quasi-totalité des EP, toujours avec modération et de manière adaptée pour illustrer un point saillant.

Une analyse complémentaire concernant les éléments relatifs au fond de l'EP sera réalisée lors de la réunion de la Commission nationale pré-sententielle majeurs des 29 et 30 Septembre 2016 à Toulouse.



Synthèse des éléments de l'étude relative à la médiation pénale

Dans le courant du mois Juillet 2016¹, Citoyens et Justice a sollicité ses adhérents pour identifier de manière affinée leurs pratiques et attentes en matière de médiation pénale. Cette démarche avait notamment pour objectif d'apporter un éclairage au Ministère de la Justice qui est en cours de préparation d'une circulaire relative aux mesures alternatives aux poursuites. En effet, dans le cadre d'une réunion de travail qui a eu lieu le 27 mai dernier, la DACG a indiqué souhaiter s'appuyer, notamment sur les retours associatifs afin de « redonner une impulsion » à la médiation pénale via cette circulaire.

Une enquête a donc été réalisée auprès d'un panel de 30 associations qui ont répondu à une vingtaine de questions (ouvertes et fermées) portant sur leurs pratiques et constats quotidiens d'acteurs de la médiation pénale. Une partie de l'enquête permettait également de formuler des préconisations/perspectives afin d'améliorer le recours et les conditions de mise en œuvre de cette mesure.

I. Médiations et typologies d'infractions

L'étude réalisée a mis en exergue le recours à la médiation pénale comme outil dans le cadre des infractions relationnelles. En effet, dans le cadre des infractions dites « classiques » (non représentation d'enfants, abandon de famille, violences dans un cadre familial) 82% des associations indiquent réaliser des médiations pénales.

Pour environ 80% des associations, des médiations pourraient utilement être envisagées sur des contentieux de type dégradations et détériorations. Elles indiquent également que cette réponse aurait du sens en matière de vols simples, abus de confiances, escroqueries, conflits de voisinage, accident de la circulation, agressions sonores, tapage, habitat insalubre (marchand de sommeil), violences dans le monde sportif, violences légères, infractions dans la sphère du travail. Pour les associations, la médiation pénale est adaptée à ces infractions tant par les mécanismes de justice restaurative (rencontre avec la victime physique ou représentant de la personne morale, implication dans la « réparation ») que par la mise en exergue de la perturbation engendrée par l'acte pour la société.

Enfin, 40% des associations voient également une perspective d'évolution de la médiation dans le cadre de conflits avec l'implication d'une administration (exemple : non déclaration d'embauche, contentieux dit technique, etc.).

La médiation permet de mettre en place une réponse qui va dans le sens de la personnalisation de la réponse pénale et de la responsabilisation de l'auteur.

¹ Cf. Lettre aux Adhérents n°27/16 du 06/07/2016
Citoyens et Justice 12/09/2016

2. La médiation pénale et les violences au sein du couple

Depuis la loi du 4/08/2013 le recours à la médiation pénale est soumis à la demande expresse de la victime en matière de violences au sein du couple. Au regard de cette modification législative, il nous semblait intéressant de questionner l'impact de cette disposition en termes d'orientations. Ainsi :

- 40% des associations indiquent avoir **régulièrement** des orientations de médiations pénales en matière de violences au sein du couple.
- 43% des associations ont **parfois** à traiter ce type de contentieux dans le cadre de la médiation.
- 17% des associations indiquent en revanche **ne jamais avoir d'orientations en la matière**.

Concernant la formulation et le recueil de la demande de la victime de violences au sein du couple, il apparaît que dans 68% des cas cette demande est recueillie au cours de l'enquête par l'OPJ. Dans 20% des situations, c'est au cours de la première rencontre avec l'association chargée de la médiation que la formulation de la demande est effectuée. Il s'agit donc dans ce cas de figure d'une formulation post orientation.

Difficultés relevées par les associations :

Les associations réalisant des médiations en matière de violences au sein du couple relèvent deux principales difficultés :

- Le défaut de pertinence et de clarté de l'information délivrée aux victimes leur permettant de faire un choix « éclairé »
- L'abandon de la médiation pénale sur ce type de contentieux, alors même que cette réponse pénale était auparavant satisfaisante et permettait de résoudre des situations conflictuelles. Cette évolution s'explique par la modification apportée par la loi du 4/08/2013 qui a pu conduire certaines juridictions à interpréter de manière très restrictive le texte et à opter pour d'autres réponses pénales.

Observations et pistes de réflexions :

- Les associations soulignent de manière récurrente la pertinence de la médiation dans les contextes de séparation lorsqu'il s'agit d'un acte isolé.
- La médiation permet, dans le contexte de séparation avec enfants, de traiter la question de la poursuite de la parentalité malgré l'arrêt du lien conjugal.
- En termes de pratiques, les associations relèvent :
 - La nécessité de recevoir en premier lieu la victime de manière à évaluer les phénomènes d'emprise. Cette évaluation préalable est indispensable car, en cas de risque pour la victime la médiation ne pourrait avoir lieu.
 - La nécessité pour ces médiations complexes de prévoir un délai d'observation de 3 mois à l'issue de la médiation.
 - L'impact positif de la médiation qui permet dans certaines situations d'orienter l'auteur vers des groupes de paroles ou une prise en charge psychologique.

3. Les pratiques de médiations pénales au sein des associations socio judiciaires

3.1 La durée moyenne des médiations

60% des associations réalisent des médiations sur une période supérieure à 3 mois

40 % des associations réalisent des médiations sur une période comprise entre un et trois mois

3.1.1 Durée des médiation et complexité des situations

Interrogées à propos de la corrélation entre complexité du dossier et durée de la médiation, les associations répondent à 90% (27 réponses) qu'il convient d'adapter la durée à la complexité. Ainsi, des conflits anciens, familiaux ou impliquant une pluralité d'acteurs nécessitent un temps adapté. De même, la durée de la médiation doit prendre en compte la vérification des engagements pris. Pour les associations, la moyenne idéale pour réaliser une médiation se situerait entre 5 et 6 mois (la réponse la plus basse étant de 2 mois, et la plus haute de 12 mois)

3.1.2 Propositions formulées par les associations :

- Intégrer le temps de vérification des engagements pris au temps effectif de médiation et ce pour assurer la bonne exécution du PV et prévenir la réitération (ou la survenue de nouveaux faits).
- Possibilité de ne pas fixer de délai et de laisser la structure s'adapter en fonction de la situation (en avisant le magistrat). Dans la pratique certaines associations fonctionnent déjà ainsi avec des magistrats qui n'indiquent pas de délai de réalisation de la médiation.
- Pour les violences conjugales, nécessité d'intégrer un temps plus long avec une sorte de période probatoire/ d'observation.

NB : En parallèle des observations relatives au temps de réalisation de la mesure se pose la question de son financement. En effet, la mesure n'a pas été revalorisée depuis 1992. En 2008, sous l'impulsion de M. Marc MOINARD, Secrétaire Général de Ministère de la Justice, une tarification unique a été envisagée. Cette tarification n'a pu aboutir pour des raisons techniques liées au défaut d'anticipation dans le projet de loi de finances.

3.2 Le consentement et l'information des parties

Élément fondateur de la médiation pénale, le consentement des parties est recueilli par l'association dans 85% des cas, par les services enquêteurs dans 40% et par le parquet dans 13 % des situations. Il apparaît donc que le consentement peut être recueilli par différentes personnes à plusieurs reprises ou que selon les dossiers, les personnes recueillant le consentement varient.

Dans une grande majorité des cas (60%), les personnes arrivent en médiation sans avoir eu d'information sur la mesure. Lorsqu'une information leur a été donnée, les associations indiquent que dans un cas sur deux cette information était insuffisante.

Lorsque l'information est diffusée en amont de la rencontre avec l'association elle se fait oralement par les services enquêteurs ou par le biais d'un envoi papier par le parquet.

Dans le cadre de l'étude, nous avons pu constater que 73% des associations étaient dotées d'un support d'information écrit à destination des parties. Il nous semble donc intéressant d'inviter les structures qui n'en possèdent pas à s'en doter. Ce support permet une meilleure diffusion de l'information, tant par les structures que par les différents acteurs (notamment les OPJ). Citoyens et Justice proposera des modèles types.

3.3 La clôture du dossier

Dans 67 % des cas, les associations indiquent qu'une médiation ne peut être considérée comme clôturée qu'après un suivi des engagements pris. Seules 33% des associations clôturent le dossier dès la signature du procès-verbal d'accord ou du constat de désaccord.

Les associations précisant clôturer la médiation pénale immédiatement après la signature du constat d'accord (donc sans suivi) indiquent que cette pratique résulte d'une demande du parquet.

En termes de pratiques, toutes les associations (à l'exception d'une seule) retournent au parquet un PV d'accord. En cas de désaccord, les pratiques varient, certaines retournent un PV de désaccord signé des parties, d'autres un compte rendu.

Toujours au titre des éléments retournés au parquet, différents documents peuvent être transmis par les associations : feuille de présence, rapport de fin de mission, tous les courriers échangés, un compte rendu d'éventuels échanges téléphoniques, tous justificatifs nécessaires, courriers d'absence, fiche retour parquet sur laquelle les parties peuvent indiquer les raisons de leur désaccord ou refus, etc...

Pour conclure, nous notons que de manière significative (60% des réponses), les associations n'ont pas de retours des parquets concernant les suites données aux médiations.

4. Perspectives : Renforcer l'approche restaurative de la médiation pénale pour lutter contre la récurrence du conflit

Les associations soulignent de manière significative que la médiation pénale est un outil intéressant pour recréer du lien social suite à la commission d'une infraction. Elle favorise l'indemnisation des victimes et les impliquent dans le processus de réparation. Elle responsabilise l'auteur des faits en le plaçant en relation directe et sécurisée avec la victime. Les parties disposent donc d'un outil de communication, situé en parallèle de l'espace judiciaire. Cet outil est pour les associations fondamental dans la reprise d'un échange apaisé permettant de décriper certaines situations et d'éviter de futurs dérapages.

Les associations soulignent également qu'en rendant les parties actrices de leur réparation, elles acceptent mieux la solution trouvée. Cette solution leur semble préférable à une sanction imposée par les magistrats.

Des solutions moins judiciairisées et plus personnalisées apparaissent pour les associations comme des outils pertinents permettant d'agir sur la reproduction de l'infraction ou la commission de nouvelles infractions qui seraient en lien avec un conflit « enkysté ». Dans ces

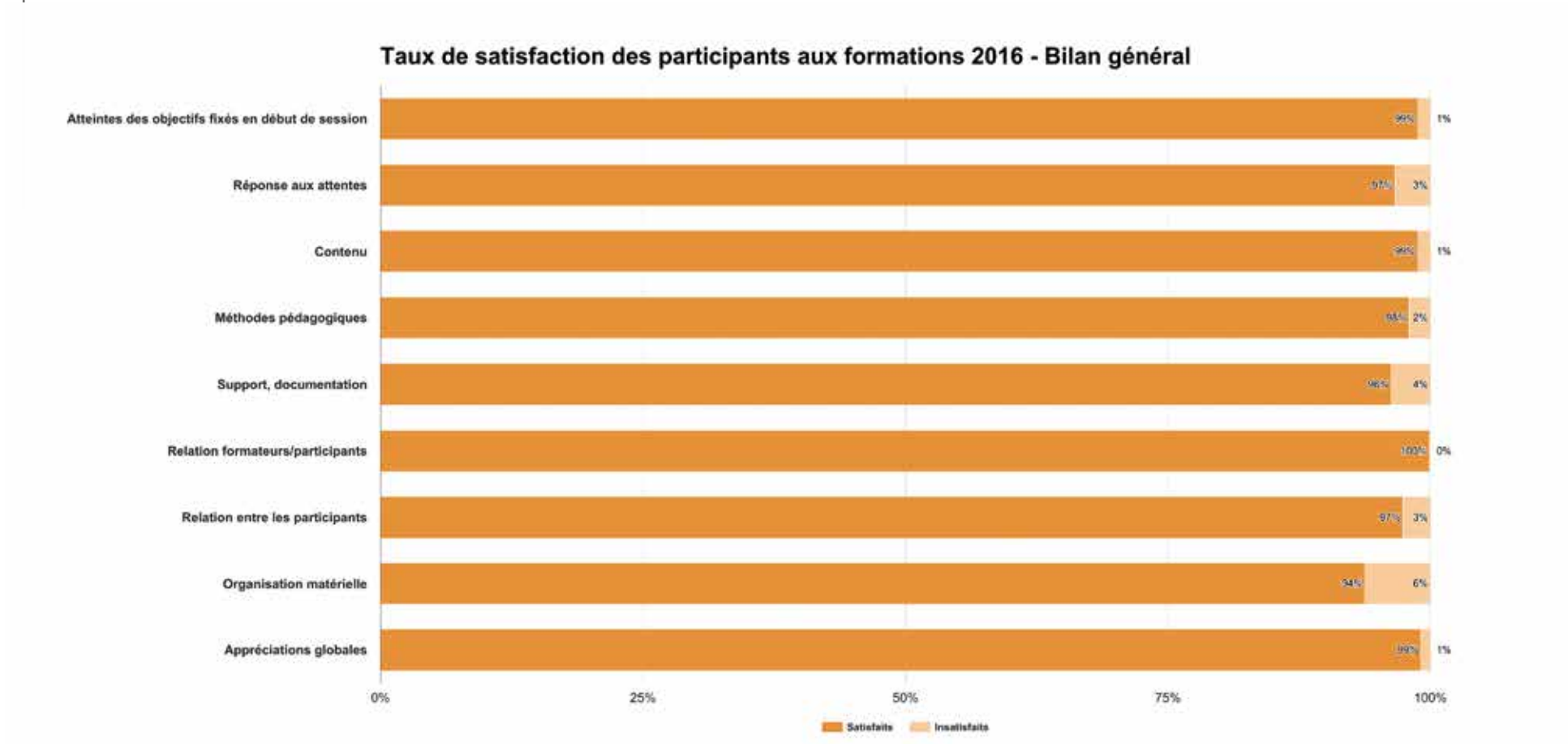
situations, la réponse judiciaire classique ne permet pas toujours d'apporter une solution adaptée.

La médiation pénale présente donc des caractéristiques fortes en matière de prévention de la délinquance, alors même que 83% des associations ne disposent d'aucun soutien financier spécifique pour valoriser cette action.

Via la médiation pénale, le parquet dispose d'un outil unique permettant de faire « un pas de côté » dans le traitement classique des infractions.

Annexe 6

Taux de satisfaction du service formation



Citoyens et Justice		Bilan			
ACTIF		Arrêté au 31/12/2016			31/12/2015
		Durée 12 mois			12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs		5 157,30	-5 157,30		
Immobilisations Corporelles					
Constructions		318 505,48	-121 680,68	196 824,80	210 128,55
Autres		38 537,70	-33 948,68	4 589,02	4 924,37
Immobilisations Financières					
Participations		2 169,00		2 169,00	2 319,06
Autres					76,22
TOTAL I		364 369,48	-160 786,66	203 582,82	217 448,20
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
TOTAL II					
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances redevables usagers et comptes rattachés		31 068,00	-1 502,00	29 566,00	13 707,34
Autres		30 607,60		30 607,60	173 082,60
Valeurs mobilières de placement					
Valeurs mobilières de placement					199 725,18
Disponibilités					
Disponibilités		435 369,52		435 369,52	101 505,44
TOTAL III		497 045,12	-1 502,00	495 543,12	488 020,56
Comptes de Régularisation					
Charges constatées d'avance					
Charges constatées d'avance		19 640,61		19 640,61	7 509,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL IV		19 640,61		19 640,61	7 509,19
TOTAL GENERAL					
		881 055,21	-162 288,66	718 766,55	712 977,95

PASSIF	Arrêté au 31/12/2016 Durée 12 mois	31/12/2015 12 mois
Fonds Associatifs		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires et réglementées		
Réserves réglementées	45 799,69	45 799,69
Autres réserves	25 858,16	25 858,16
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-88 962,54	-89 517,73
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 838,67	555,19
Fonds associatif avec droit de reprise		
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution		7 622,45
Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	142 205,81	110 296,34
Droits des propriétaires (Commodats)		
TOTAL I	126 739,79	100 614,10
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	71 169,89	63 875,53
TOTAL III	71 169,89	63 875,53
Fonds Dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur subventions de fonctionnement	25 000,00	22 500,00
Sur autres ressources		
TOTAL IV	25 000,00	22 500,00
Dettes		
Emprunts Obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 500,11	152 556,11
Emprunts et dettes financières divers		
Emprunts et dettes financières divers	57,20	57,20
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 148,79	41 035,89
Dettes fiscales et sociales		

Compte de résultat

Citoyens et Justice

Exercice 2016 du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Arrêté au : 31/12/2016		31/12/2015		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	17 710,00	3,21	30,00	0,01	17 680,00	
Production vendue (services)	230 965,00	41,87	215 780,00	40,53	15 185,00	7,04
Chiffre d'affaire	248 675,00	45,09	215 810,00	40,54	32 865,00	15,23
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	551 564,31	100,00	532 362,43	100,00	19 201,88	3,61
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	27 038,47	4,90	2 657,70	0,50	24 380,77	917,36
Autres produits	99 131,14	17,97	115 148,14	21,63	-16 017,00	-13,91
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	926 408,92	167,96	865 978,27	162,67	60 430,65	6,98
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	292 035,06	52,95	252 967,94	47,52	39 067,12	15,44
Impôts, taxes et versements assimilés	30 849,34	5,59	29 030,49	5,45	1 818,85	6,27
Salaires et traitements	394 499,74	71,52	377 640,23	70,94	16 859,51	4,46
Charges sociales	170 786,46	30,96	164 354,74	30,87	6 431,72	3,91
Dotation	23 528,81	4,27	32 524,95	6,11	-8 996,14	-27,66
Autres charges						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	911 699,41	165,29	856 518,35	160,89	55 181,06	6,44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 709,51	2,67	9 459,92	1,78	5 249,59	55,49
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations	556,69	0,10	493,75	0,09	62,94	12,75
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P			115,47	0,02	-115,47	-100,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	556,69	0,10	609,22	0,11	-52,53	-8,62
Charges financières						
Charges financières	2 217,43	0,40	9 013,95	1,69	-6 796,52	-75,40
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	2 217,43	0,40	9 013,95	1,69	-6 796,52	-75,40
RESULTATS FINANCIERS	-1 660,74	-0,30	-8 404,73	-1,58	6 743,99	-80,24
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	13 048,77	2,37	1 055,19	0,20	11 993,58	3
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	7 626,03	1,38			7 626,03	

Compte de résultat

Citoyens et Justice

Exercice 2016 du 01/01/2016 au 31/12/2016

Arrêté au :	31/12/2016		31/12/2015		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Sur opération en capital	16 000,00	2,90	16 000,00	3,01		
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	23 626,03	4,28	16 000,00	3,01	7 626,03	47,66
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	426,66	0,08			426,66	
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.	31 909,47	5,79			31 909,47	
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	32 336,13	5,86			32 336,13	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-8 710,10	-1,58	16 000,00	3,01	-24 710,10	4
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	950 591,64	172,34	882 587,49	165,79	68 004,15	7,71
CHARGES	946 252,97	171,56	865 532,30	162,58	80 720,67	9,33
SOLDE INTERMÉDIAIRE	4 338,67	0,79	17 055,19	3,20	-12 716,52	-74,56
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés	25 000,00	4,53	22 500,00	4,23	2 500,00	11,11
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-22 500,00	-4,08	-6 000,00	-1,13	-16 500,00	275,00
TOTAL XI	2 500,00	0,45	16 500,00	3,10	-14 000,00	-84,85
EXCEDENT OU DÉFICIT	1 838,67	0,33	555,19	0,10	1 283,48	231,18

Citoyens & Justice



351 Boulevard Wilson - CS 31679 - 33073 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65
www.citoyens-justice.fr